

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992**

**(13<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

*LuraTech*

**1<sup>re</sup> séance du jeudi 23 avril 1992**

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)



## SOMMAIRE

**PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI**

1. **Saisine pour avis d'une commission** (p. 645).
2. **Retrait d'une question orale** (p. 645).
3. **Questions à M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales** (p. 645).

**Réponses de M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, aux questions de :** MM. Alain Bonnet, Augustin Bonrepaux, Jean-Paul Planchou, René Dosière, Bruno Bourg-Broc, Dominique Perben, Robert Montdargent, Pierre Lequiller, André Rossi, Adrien Zeller, Jean-Jacques Hyest.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 651)

4. **Presse et audiovisuel.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 651).

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication.

**PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD**

M. le secrétaire d'Etat.

*Rappel au règlement* (p. 658)

MM. Pierre Mazeaud, le président.

*Reprise de la discussion* (p. 658)

MM. François d'Aubert,  
Georges Hage,  
Bernard Schreiner (*Yvelines*),  
Jacques Barrot,  
Louis de Broissia, le secrétaire d'Etat.

*Rappel au règlement* (p. 671)

M. Jacques Toubon.

*Reprise de la discussion* (p. 672)

MM. André Santini,  
Jean-Jacques Queyranne,  
Christian Kert,  
Michel Péricard.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

5. **Saisine pour avis d'une commission** (p. 677).
6. **Démission d'un représentant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe** (p. 677).
7. **Ordre du jour** (p. 678).

# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la commission des affaires étrangères a décidé de se saisir pour avis du projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union Européenne » (n° 267).

2

## RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE

**M. le président.** J'informe l'Assemblée qu'à la suite d'un accord intervenu entre le Gouvernement et l'auteur, la question orale sans débat n° 550 de M. Alain Rodet est retirée de l'ordre du jour du vendredi 24 avril.

Acte est donné de ce retrait.

3

## QUESTIONS À M. LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions à M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

Aujourd'hui, nous commençons par le groupe socialiste, qui dispose d'un temps global de vingt et une minutes.

La parole est à M. Alain Bonnet.

**M. Alain Bonnet.** Monsieur le secrétaire d'Etat, les schémas départementaux de coopération intercommunale doivent être mis en place. Pourrions-nous savoir quand paraîtra le décret qui permettra cette installation ? Quel sera le rôle exact du préfet, président de la commission ? Aura-t-il le pouvoir de décider autoritairement du découpage géographique des communautés de communes ? Quels moyens seront donnés pour que ces dernières aient une action réelle dans le développement économique de nos pays ? Autant de questions qui appellent une réponse précise de votre part, car les élus locaux sont inquiets de l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Monsieur Bonnet, le décret prévu par l'article 67 de la loi d'orientation sur l'administration territoriale de la République a été examiné par le Conseil d'Etat et sera publié dans les premiers jours de mai. Dès sa publication, c'est-à-dire dans quelques jours, les préfets pourront organiser la mise en place des commissions de coopération intercommunale.

Ces commissions, qui seront présidées par le préfet, comprendront, pour 60 p. 100 de leurs membres, des représentants des communes ; pour 20 p. 100, des représentants des établissements de coopération ; pour 15 p. 100, des représentants des conseils généraux et, pour 5 p. 100, des représentants du conseil régional élus dans la circonscription départementale. Nous avons prévu que le nombre de membres resterait dans des limites raisonnables, c'est-à-dire qu'il ne devrait pas excéder quarante.

S'agissant des représentants des communes, trois collèges sont prévus : pour les cinq communes les plus peuplées du département, pour les communes dont la population est inférieure à la moyenne communale dans le département, pour les communes dont la population est supérieure à la moyenne, ce qui permettra d'assurer une juste représentation des petites, moyennes et grandes communes.

**M. René Dosière.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Le préfet, comme c'est son rôle, veillera au respect de l'intérêt général.

Je précise enfin, monsieur le député, que ces commissions n'ont absolument pas le pouvoir de décider autoritairement des contours de l'intercommunalité.

**M. René Dosière.** Convaincre et non contraindre !

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** C'est écrit dans la loi, et cela ne vous a certainement pas échappé. Comme le dit très justement M. Dosière, notre objectif est de convaincre et non pas de contraindre.

Autrement dit, la commission sera un lieu de dialogue, de réflexion et de proposition. Mais les communes devront elles-mêmes, selon les règles de la majorité qualifiée, choisir la forme d'intercommunalité qu'elles souhaitent. Elles peuvent d'ailleurs le faire dès aujourd'hui, puisque la loi d'orientation s'applique d'ores et déjà, et j'aurai sans doute le privilège d'assister très prochainement à la naissance de la première communauté de communes.

Ainsi, nous ne mettons nullement en cause le pouvoir des communes. Nous souhaitons simplement que l'intercommunalité se développe et nous y incitons, car c'est assurément l'intérêt de nos populations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux, député de l'Ariège.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question s'inscrit à la suite de celle de M. Bonnet, qui tenait à s'assurer du caractère volontaire de l'adhésion des communes à la coopération intercommunale.

Compte tenu de ce principe, l'article 120 de la loi d'orientation de l'administration territoriale de la République, qui prévoit que les bases de taxe professionnelle des communautés de communes et des districts ne seront constituées désormais que par les bases écartées des communes, constitue une dissuasion à la coopération parce qu'il interdit pratiquement la péréquation locale des ressources de taxe professionnelle. Ce sont les zones les plus défavorisées, les plus dépeuplées, qui seront touchées par cette disposition puisque c'est là que les établissements exceptionnels sont le plus écartés.

Cette péréquation locale n'étant pas possible, les schémas départementaux risquent d'avoir quelques difficultés à être élaborés parce que l'intérêt essentiel de la coopération aura disparu. Envisagez-vous de corriger cet article de la loi et dans quelles conditions, afin d'encourager plus encore la coopération volontaire ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Comme vous le savez, monsieur Bonrepaux, cette question a fait l'objet de nombreux débats lors de l'examen du projet de loi d'orientation sur l'administration territoriale de la République. Au cours de cette discussion que vous avez largement contribué à animer, le Gouvernement a été soucieux de ne pas bouleverser l'équilibre des fonds nationaux et des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle sans simulation préalable. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai donné un avis favorable, au nom du Gouvernement, à l'amendement que vous aviez déposé et qui prévoit qu'un rapport sera présenté au Parlement sur cette question pour le 30 juin 1992.

Il ne s'agit pas là d'une réponse dilatoire. J'ai eu l'occasion de montrer par le passé que, lorsque des rapports avaient été promis, ils étaient remis à temps. Ce rapport sera donc présenté au Parlement avant le 30 juin prochain, n'avez aucun doute à ce sujet.

Comme vous l'avez rappelé, les articles 95 et 120 de la loi du 6 février 1992 ont prévu l'écrêtement au profit du fonds départemental des établissements exceptionnels situés sur le territoire des communautés de villes ou de communes. Cet écrêtement, que vous regrettez, s'applique aux établissements dont les bases d'imposition par habitant de la commune excèdent deux fois la moyenne nationale des bases de taxe professionnelle par habitant. Nous avons prévu, pour ne pas créer de disparités entre les diverses formes de coopération intercommunale, que les districts créés après le 6 février seraient soumis aux mêmes règles.

Ce mécanisme, proposé par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale, était dicté par le seul souci de ne pas provoquer de baisse de ressources des fonds départementaux de taxe professionnelle, ce à quoi conduirait l'absence d'écrêtement dans les groupements. Il est clair, en effet, et certains députés s'étaient fait l'écho de cette crainte, que si, comme nous le souhaitons, les nouvelles formes d'intercommunalité remportent un grand succès, l'effet, en l'absence d'écrêtement, serait d'assécher pratiquement les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle. Comme ces fonds alimentent les communes et les groupements de communes, cela pourrait avoir des conséquences néfastes à leur égard.

Je vous accorde, monsieur Bonrepaux, que ce mécanisme a pour inconvénient de retirer une incitation potentielle à la création de communautés de villes ou de communes. Vous m'accorderez à votre tour qu'il existe d'autres incitations, comme les bienfaits de l'intercommunalité eux-mêmes ou la dotation de développement rural, qui exerce et exercera une forte attraction, sans compter la création d'une D.G.F. l'année même de la constitution des groupements et le remboursement de la T.V.A. l'année même où les travaux seront effectués.

Toutefois, il est certainement possible d'aboutir à une solution de compromis entre les deux exigences que je viens d'évoquer, c'est-à-dire de trouver une voie qui permette une incitation sans pour autant déséquilibrer le dispositif du fonds départemental de péréquation. Le rapport qui sera déposé sur le bureau du Parlement nous permettra d'y voir clair et je ne doute pas que, sur cette base, vous saurez nous faire des propositions. En tout cas, le Gouvernement s'attachera à mener une concertation sur ce point. Et si nous pouvions trouver la voie d'un compromis, je serais d'accord pour qu'un projet de modification soit soumis au Parlement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Planchou.

**M. Jean-Paul Planchou.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais vous interroger sur le décret du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale. Non que je veuille, par ma question, altérer son bien-fondé, puisqu'il assure l'homogénéité des rémunérations à tâches équivalentes et qu'il garantit aux collectivités locales l'autonomie en matière de recrutement des personnels sans que les différences de ressources aboutissent à de trop grandes disparités. Mais en vous rappelant que, malgré ces avantages marquants, sa mise en œuvre a suscité, en son temps, une vive contestation.

J'ai, en d'autres circonstances et notamment auprès de vous, mis en évidence les inégalités qui subsistent entre les différents corps de la fonction publique d'Etat et, consécuti-

vement, au sein des différentes filières de la fonction publique territoriale. En fait, le régime indemnitaire est devenu un moyen pour les élus locaux de compenser relativement la faiblesse des rémunérations, eu égard à la profonde évolution qu'a connue la fonction publique territoriale à la suite des lois de décentralisation.

Dans le cadre du processus de modernisation et de rénovation du service public, envisagez-vous d'étudier la révision des indices de traitement, qui pourrait être, somme toute, le meilleur moyen de répondre à l'intérêt général et de trouver le plus juste équilibre entre le traitement et le régime indemnitaire ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Monsieur Planchou, je comprends vos préoccupations et j'aurai sans doute l'occasion, en réponse à d'autres questions, de revenir sur l'économie générale du décret du 6 septembre 1991.

Diverses mesures prises dans un passé récent vont dans le sens que vous souhaitez. Je suis conscient comme vous que la réponse au problème de la juste rémunération qui est due au personnel des collectivités territoriales ne peut être uniquement d'ordre indemnitaire. C'est pourquoi nous avons conclu, le 9 février 1990, avec cinq organisations syndicales de fonctionnaires, le protocole d'accord dit Durafour, qui prévoit une rénovation de la grille des classifications et des rémunérations.

Je rappellerai, car on a quelquefois tendance à oublier les faits, que, d'après les calculs qui ont été effectués, ces accords représentent une somme de 40 milliards de francs, étalée sur sept ans. Ce n'est pas rien, vous en conviendrez avec moi !

La fonction publique territoriale s'est trouvée directement concernée par cette réforme qui prévoit la revalorisation des rémunérations les plus faibles, l'amélioration des déroulements de carrière ainsi que la prise en compte de nouvelles qualifications. Je pense en particulier à la disparition de la catégorie D, à la création du nouvel espace indiciaire au sommet de l'échelle 5, aux nouvelles carrières mises en place dans les catégories B, à l'aménagement des carrières dans la catégorie A et, enfin, à la création d'une nouvelle nomenclature indiciaire, la N.B.I., qui permet de prendre en considération les responsabilités et la technicité d'un certain nombre d'emplois.

En outre, je vous rappelle, monsieur Planchou, que, le 21 octobre dernier, M. Soisson avait conclu un nouvel accord salarial avec quatre organisations syndicales de fonctionnaires qui répond tout à fait à vos préoccupations. En effet, ce protocole d'accord prévoit une revalorisation des salaires de 6,5 p. 100 du 1<sup>er</sup> août 1991 au 1<sup>er</sup> février 1993 - 1,5 p. 100 au 1<sup>er</sup> novembre 1991, auquel s'ajoutent deux points d'indice à compter du 1<sup>er</sup> août 1991, 1,3 p. 100 au 1<sup>er</sup> février 1992, 1,4 p. 100 au 1<sup>er</sup> octobre 1992, 1,8 p. 100 au 1<sup>er</sup> février 1993 - et un certain nombre de mesures d'accompagnement qui concernent la prolongation de la cessation progressive d'activité, le logement en région parisienne et l'extension du champ d'application de la prime spéciale d'installation en région parisienne. De plus, et vous ne l'ignorez pas, une clause de sortie de l'accord, sous forme d'une rencontre en janvier 1993, est d'ores et déjà prévue.

J'ajouterai, monsieur le député, que, s'agissant de l'évolution des métiers de la fonction publique territoriale, M. Philippe Marchand et moi-même avons confié une mission de réflexion et de propositions à M. Jacques Rigaudat. Nous attendons beaucoup de ces travaux - la mission doit rendre son rapport au mois de septembre - pour continuer de progresser dans le sens de la nécessaire modernisation de la fonction publique territoriale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. René Dosière.

**M. René Dosière.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous interroger sur la situation financière des communes touchées par les mesures de restructuration et de modernisation de nos armées qui conduisent à la suppression de certaines garnisons. L'Aisne, et notamment ma circonscription puisque des villes comme Laon, La Fère, Sissonne et plus faiblement Couvron sont en cause, est particulièrement concernée.

La dotation globale de fonctionnement qui fournit, en gros, un tiers des recettes communales ainsi que la dotation de développement rural, dont bénéficient trois des quatre communes que je viens de citer, et la dotation de solidarité urbaine, dont bénéficie la ville de Laon, sont calculées en prenant en compte un chiffre de population qui incorpore une partie de cette population militaire.

Mais, que se produira-t-il dans quinze mois, lorsque les décisions annoncées seront mises en application ? Les maires concernés craignent de voir baisser leurs recettes en provenance de l'Etat, du fait de la diminution de la population prise en compte qui en résultera.

Or ces recettes ne sont pas négligeables pour les communes concernées. Leur montant se justifie d'ailleurs car ces dernières ne peuvent prélever d'impôts locaux sur les bâtiments des garnisons militaires qui appartiennent à l'Etat. La présence de militaires entraîne un manque à gagner pour la fiscalité locale, qui, d'une certaine manière, se trouve compensé par la redistribution des recettes de l'Etat.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous, sur ce point, nous apporter des précisions et, je l'espère, des apaisements ?

**M. Alain Calmat.** Excellente question !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Monsieur Dosière, comme vous le savez, la dotation globale de fonctionnement - la D.G.F. - et la dotation de développement rural - la D.D.R. - sont calculées, notamment, en fonction de la population des communes. Celle-ci est issue des chiffres des derniers recensements et, en l'espèce, du recensement de 1990.

Une perte de population n'entraîne pas de conséquence sur le calcul des dotations de l'Etat. En effet, jusqu'au prochain recensement général de la population, qui aura lieu en principe en 1998, la population servant au calcul des dotations de l'Etat restera celle recensée en 1990. Il faut un critère d'appréciation. Celui-ci est clair : c'est le dernier recensement ayant eu lieu.

**M. René Dosière.** Voilà une bonne nouvelle !

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Par conséquent, les communes que vous avez citées ne connaîtront pas de baisse des dotations de l'Etat au titre de leur population. Je vous précise, car je sais que cela vous intéresse également, monsieur le député, qu'il en sera de même pour la ville de Laon, dont je n'oublie pas qu'elle est bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine - disposition très importante issue d'un texte dont vous fûtes d'ailleurs le rapporteur.

Mais, monsieur Dosière, je vous l'indique dès à présent, le Gouvernement ne serait pas défavorable à une initiative parlementaire qui permettrait de mettre en place un lissage progressif de la perte de population après le prochain recensement général. Certains effets brusques peuvent en effet survenir après un recensement lorsqu'on prend subitement en compte de nouveaux critères.

Vous conviendrez que d'ici à 1998, vous avez le temps, monsieur Dosière, de peaufiner cette initiative parlementaire. Le Gouvernement compte d'ailleurs lui aussi réfléchir à ce problème qui le mérite.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Ce gouvernement en 1998 ? Vous êtes un humoriste, monsieur Sueur !

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Enfin, je vous rappellerai, monsieur le député, que les communes de Couvron, de Sissonne et de La Fère, qui suscitent l'intérêt de chacune et de chacun d'entre vous (*Sourires*), sont bénéficiaires, dès cette année, de la deuxième part de la dotation de développement rural, dotation dont le montant doublera d'ici à 1994, en vertu des dispositions qui sont inscrites dans la loi. J'ai ici les chiffres, et je pourrais vous les communiquer si vous le souhaitez.

Ces communes peuvent d'ailleurs se porter aussi candidates pour bénéficier de la première part de la D.D.R., dès lors qu'elles rempliront les conditions nécessaires. Je ne doute pas que le député de la circonscription concernée ne manquera pas de les inciter à œuvrer en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en arrivons au groupe du R.P.R. qui dispose de treize minutes.

La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais revenir sur la réponse fort insatisfaisante que vous avez apportée à la question de M. Planchou et sur le décret du 6 septembre 1991 qui concerne le régime indemnitaire des agents des collectivités territoriales. On peut dire que, depuis sa promulgation, celles-ci, contrairement à ce que prévoit la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ne peuvent plus s'administrer librement. Il encadre en effet strictement le régime afférent à chaque grade par référence à certains fonctionnaires de l'Etat.

Monsieur le secrétaire d'Etat, compte tenu des nombreuses critiques dont fait l'objet ce décret, des dispositions prises par les collectivités locales antérieurement à ce décret, des dispositions prises par ces mêmes collectivités depuis sa publication, ne pensez-vous pas qu'il serait souhaitable de le réexaminer, voire de l'abroger ?

Vous n'ignorez pas, en tout cas, que l'appliquer revient à pénaliser, et lourdement, des milliers de fonctionnaires territoriaux qui ne portent aucune responsabilité dans cette affaire.

Au cas où, à ce jour et à cette heure - je prends cette précaution oratoire, car on l'a constaté ce matin encore avec la réforme universitaire, le Gouvernement n'en est pas à un retournement près - vous diriez ne pas vouloir revenir sur ce décret, comment faut-il interpréter ce que vous-même avez déclaré à l'automne dernier devant les présidents des centres de gestion de la fonction publique territoriale ?

Vous leur aviez indiqué que les régimes indemnitaires antérieurs n'étaient pas entièrement remis en cause. Or, selon la direction générale des collectivités locales, un certain nombre de primes ou indemnités seraient supprimées et notamment les compléments de rémunération. Comment expliquez-vous cette divergence ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Monsieur Bourg-Broc, cela ne vous étonnera pas : je ne partage pas la philosophie que vous avez exprimée en introduction à l'énoncé de votre question.

En effet, vous déclarez que l'application des dispositions inscrites dans la loi du 26 janvier 1984 seraient contraires au principe de la libre administration des communes.

La loi du 26 janvier 1984 a établi des règles qui s'appliquent à l'ensemble de la fonction publique territoriale. Nous pensons qu'une fonction publique territoriale est nécessaire. Dès lors qu'elle existe, des règles qui fixent une parité entre toutes les fonctions publiques, qui peuvent se prévaloir de la même dignité, existent aussi et il est logique d'en tirer les conséquences. D'ailleurs, c'est non seulement logique mais obligatoire puisque nous devons appliquer la loi.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Heureusement !

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Voilà au moins un point sur lequel nous serons d'accord !

Par conséquent, il était absolument nécessaire, en vertu de la loi, de fixer un régime indemnitaire pour la fonction publique territoriale. C'est ce que nous avons fait.

Je ne pense absolument pas qu'il y ait antinomie entre l'existence d'une fonction publique territoriale et le principe de la libre administration des collectivités. Ou alors, monsieur Bourg-Broc, c'est que vous pensez qu'il faut s'orienter vers un autre système, et autant le dire carrément !

Certains estiment en effet qu'il serait préférable de mettre en place un système de convention collective entre les élus et les agents des collectivités, où, comme dans les entreprises, chaque maire, chaque président de conseil général, chaque président de conseil régional discuterait des salaires et du régime indemnitaire.

Aller dans cette voie, monsieur Bourg-Broc, signifierait instaurer une fonction publique territoriale à deux ou trois vitesses. Certaines communes, certains départements auraient les moyens de payer davantage que d'autres. Certaines collectivités seraient alors nettement plus attractives que d'autres.

Or notre conception est que tout citoyen, quel qu'il soit, où qu'il habite sur le territoire national, a droit à un service public territorial de bonne qualité. C'est pourquoi nous sommes attachés au principe de la fonction publique territoriale.

Le décret du 6 septembre 1991 a le grand mérite de codifier les choses et de mettre en œuvre une réelle parité entre la fonction publique de l'Etat, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale. C'était nécessaire.

Cependant, à l'heure de la décentralisation, j'ai toujours affirmé qu'il serait sans doute anachronique d'avoir une conception trop pointilleuse ou trop « fixiste » de la parité. C'est pourquoi, tout en maintenant la cohérence de l'ensemble du dispositif de la fonction publique, le décret organise un espace d'initiatives pour les collectivités puisqu'une enveloppe indemnitaire est prévue, dont elles peuvent débattre librement.

Notre souci, en rédigeant ce décret, a été précisément de trouver le bon compromis, l'harmonie entre les règles de la fonction publique et la souplesse, en effet nécessaire.

Enfin, monsieur le député, vous affirmez que ce décret pénalisait des milliers de fonctionnaires territoriaux. Je vous mets publiquement au défi de trouver un seul - vous parlez de milliers, je ne vous en demande pas plusieurs - fonctionnaire territorial, dont la rémunération est inférieure, après l'application du décret à ce qu'elle était auparavant, avant que ne soient mises en place les nouvelles dispositions indemnitaires. Je vous demande de me le présenter. Je n'en ai pas encore rencontré un seul. Telle est la vérité et il faut la dire.

Comme je l'ai indiqué - vous avez d'ailleurs bien voulu le rappeler - devant les présidents des centres de gestion, la circulaire d'application prévoit que plusieurs dispositions antérieures au décret sont maintenues, conformément en cela à l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984, que vous avez citée tout à l'heure. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Perben.

**M. Dominique Perben.** Monsieur le secrétaire d'Etat, l'annonce du plan de dissolution de très nombreuses unités militaires, que mon collègue Dosière a évoqué tout à l'heure, intervenue avant une quelconque concertation, a effectivement engendré surprise et consternation dans nombre de collectivités locales.

Je constate que le secrétaire d'Etat aux collectivités locales a été jusqu'ici bien discret sur les conséquences de ce plan. Vous me permettrez d'ajouter, monsieur Sueur, que votre réponse à mon collègue Dosière, avec ce renvoi, assez humoristique, à 1998, date à laquelle le Gouvernement prendrait en compte ce problème vis-à-vis de l'administration des communes, était quelque peu légère !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Ils ne seront plus là !

**M. René Dosière.** On agira avant !

**M. Dominique Perben.** Il sera indispensable que, dans les années qui viennent, vous preniez quelques dispositions, même si ces dernières auraient dû être étudiées avant tout plan de dissolution d'unités militaires, pour aider les communes à passer cette difficile période de reconversion.

Cette annonce a surtout confirmé la légèreté avec laquelle le Gouvernement traite, depuis quelques années, les collectivités locales.

Dois-je rappeler - j'espère que la référence ne sera pas trop cruelle - que M. Chérèque, alors ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, nous promettait une action renouvelée en faveur du secteur rural, action, dont on n'a pas vu les suites ?

Nous avons également tous en mémoire la déclaration d'intention du Gouvernement, lors du vote de la loi d'administration territoriale de la République. On nous présentait alors la création d'un certain nombre de dotations comme la panacée, la solution idéale pour corriger les déséquilibres entre communes riches et communes pauvres. Toute critique de ce que vous proposiez à l'époque était considérée comme un refus scandaleux de solidarité de la part de l'opposition. Je voudrais évoquer les faits d'aujourd'hui, qui malheureusement, pour une grande part, nous donne raison.

Tout d'abord la dotation de développement rural. Le Gouvernement s'était engagé à ce que cette dotation s'élève, dès la première année, à 300 millions de francs. En 1992, le chiffre est de 200 et avec seulement 150 millions pour les communes et 50 pour les groupements de communes.

Pourquoi ces chiffres ?

**M. René Dosière.** Vous le savez !

**M. Dominique Perben.** Si le nombre des groupements de communes se développe - c'est l'esprit de la loi Marchand et cela renvoie à ce qui a été dit tout à l'heure - comment comptez-vous empêcher la dérive inévitable du dispositif qui fera que les communes qui resteront isolées et probablement en difficulté souvent bien involontairement dans un certain nombre de départements désertifiés, ne soient demain lourdement pénalisées ? Quelle modification du système comptez-vous proposer ?

Un autre défaut du système apparaît clairement aujourd'hui : le saupoudrage. En effet, 2 524 communes et 141 groupements vont bénéficier de cette dotation, en percevant des sommes qui peuvent faire sourire : de 1 franc pour Saint-Sordin-en-Valloire, dans la Drôme, à 508 000 francs pour Meilhan-sur-Garonne, dans le Lot-et-Garonne.

Cela démontre que, comme nous l'avions dit, le choix des critères a été improvisé et que le système a été mis en place trop rapidement.

Comptez-vous remettre de l'ordre dans ce dispositif et comment ?

Je souhaite également évoquer la dotation sociale urbaine à l'encontre de laquelle on peut formuler les mêmes critiques.

**M. René Dosière.** Ah ! La solidarité...

**M. Dominique Perben.** Ainsi que nous l'avions prédit, l'imperfection des critères retenus en fait bénéficier des communes qui ne le devraient pas. Quelle décision le Gouvernement prendra-t-il sur ce point ? Nous présenterez-vous des propositions de modification dans les mois qui viennent ?

Il est en effet inutile de persévérer dans des erreurs. Il serait préférable de prendre en compte les imperfections du système et de le corriger le plus rapidement possible.

Ma dernière question concerne la dotation particulière de solidarité urbaine.

Comment les collectivités locales concernées doivent-elles interpréter la décision récente du ministre de la ville de ne pas présenter le projet au comité des finances locales ? Cela correspond-il à un changement d'orientation du Gouvernement ?

**M. René Dosière.** En tout cas, vous, vous n'avez pas changé !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Pour ce qui est d'abord du problème des implantations militaires, monsieur Perben, vous avez sans doute entendu hier mon collègue, Jacques Mellick, répondre excellemment, par deux fois, dans cette enceinte, à des questions sur ce sujet. Les arguments qu'il a développés devraient satisfaire vos légitimes interrogations.

**M. Bruno Bourg-Broc.** C'est court comme réponse !

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** En ce qui concerne la dotation de développement rural, je vous indique qu'elle est alimentée selon des critères fixés par la loi. Elle est assurée, vous le savez, par le gel sélectif de l'évolution annuelle de la D.C.T.P. - la dotation de compensation de la taxe professionnelle -, ce qui vient constituer une part supplémentaire à l'intérieur du F.N.P.T.P. - le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle. En la matière nous sommes tributaires du critère indiqué dans la loi.

Les chiffres que vous avez donnés pour 1992 sont exacts et il est vrai qu'ils ne correspondent pas tout à fait aux 300 millions escomptés. Néanmoins, monsieur Perben, vous conviendrez avec moi que mettre en œuvre cette dotation de développement rural dès 1992 alors que la loi n'a été adoptée qu'au début de cette année, constitue un véritable exploit. Cela a demandé un travail considérable à tout le monde et vous savez bien qu'une montée en charge progressive est prévue au cours des années 1993 et 1994 de manière à ce que nous atteignons bien la somme d'un milliard de francs qui a

été annoncée. Je puis vous assurer que les éléments dont je dispose montrent que nous parviendrons à obtenir un chiffre de cet ordre.

Vous avez également quelque peu ironisé à propos de ma réponse sur l'année 1998. Or il ne s'agit pas, monsieur le député, d'attendre 1998.

**M. Michel Péricard.** Ah !

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Je voulais dire que les dotations concernant les communes touchées par la restructuration militaire seront calculées jusqu'en 1998 sur le dernier recensement dont nous disposons aujourd'hui, celui de 1990. Par conséquent, ces communes ne seront donc nullement pénalisées de ce fait pour ce qui est des dotations de l'Etat.

Vous avez aussi estimé que nous avons mis en œuvre la D.D.R. trop rapidement. Comment pouvez-vous nous reprocher, dans la même question, à la fois d'aller trop vite et de ne pas être assez rapides ?

Nous avons justement récusé le saupoudrage. A ce propos je pourrais vous citer des interventions de nombreux élus - dont certains sont de vos amis politiques - demandant que cette dotation de solidarité rurale soit répartie entre les 32 000 communes rurales du pays. Si nous l'avions accepté, nous aurions eu un parfait saupoudrage totalement inefficace. Il a même fallu se battre au Sénat, surtout, mais aussi à l'Assemblée nationale pour que soit retenue une conception dynamique de cette solidarité rurale. Je sais d'ailleurs que certains d'entre vous ont beaucoup contribué à cette décision.

Il est certes exact qu'un certain nombre de communes, 2 400 ou 2 500, en bénéficient au titre de la seconde part. Néanmoins, j'ai toujours affirmé qu'à nos yeux la seconde part n'était pas la principale. La part principale est la première, celle qui parle sur l'union volontaire des communes pour lancer des projets, des développements économiques.

Enfin, pour ce qui est de la dotation non pas sociale urbaine, mais de solidarité urbaine,...

**M. René Dosière.** C'est un mot que l'on n'aime pas beaucoup au R.P.R. !

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** ... vous considérez que c'est une erreur et vous me demandez si nous comptons persévérer dans l'erreur. Eh bien oui, monsieur le député ! Nous considérons qu'il faut une solidarité accrue entre les collectivités locales. Or si la solidarité est l'affaire de l'Etat, elle doit également être celle des collectivités locales.

Aujourd'hui, les communes de Neuilly-sur-Seine, de Saint-Cloud et de Vincennes paient pour Chanteloup-les-Vignes, pour Champigny-sur-Marne, pour Epinay-sur-Seine, pour Marseille et pour beaucoup d'autres, et nous comptons persévérer, dans cette voie, monsieur le député.

**M. René Dosière.** Très bien !

**M. le président.** Mes chers collègues, je demande aux prochains orateurs d'être aussi brefs que possible. Ils rendraient ainsi service à la présidence, car nous avons pris un certain retard alors qu'un débat sur l'audiovisuel est ensuite inscrit à l'ordre du jour.

Nous en venons au groupe communiste qui dispose de sept minutes.

La parole est à M. Robert Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux vous interroger sur la politique que même la Caisse des dépôts et consignations à l'égard des collectivités locales ou de leurs outils : offices d'H.L.M., sociétés d'économie mixte, etc. Elle peut être qualifiée d'un mot : désengagement.

Chaque année a lieu une négociation informelle sur le montant des prêts consentis à ces collectivités, le partenariat et la transparence tant sur l'endettement des collectivités que sur la nature des investissements projetés étant assurés par la production des documents budgétaires. Or cette règle a été brutalement remise en cause. En conséquence ma ville, par exemple, et une autre commune de ma circonscription, Bezons, n'ont pas encore, au moment où nous parlons, reçu un seul centime sur les montants consentis habituellement chaque année par le Crédit local de France.

S'agit-il d'une manifestation du syndrome d'Angoulême ? Je ne saurais imaginer que c'est la seule explication. Je pense plutôt que cela correspond à une réorientation de la politique

du groupe au regard de ses propres objectifs, c'est-à-dire la cotation en Bourse, mais aussi à l'égard des collectivités locales.

Ce retournement, monsieur le secrétaire d'Etat, pénalise les collectivités qui auraient donné leur préférence au groupe. Ainsi ce partenariat se mue en défiance, car en introduisant des concepts de gestion drastique, le groupe instaure une tutelle contraire à l'esprit de la décentralisation et manifeste une suspicion intolérable à l'encontre des collectivités locales jugées *a priori* peu sérieuses dans leur gestion.

Les collectivités, par le poids qu'elles représentent grâce à leurs investissements, jouent un rôle non négligeable dans la croissance. Veut-on y porter atteinte alors que la lutte contre le chômage doit être la priorité des priorités ?

J'insiste donc une nouvelle fois, afin qu'une intervention soit effectuée d'urgence auprès du Crédit local de France. Elle est d'autant plus nécessaire que l'Etat a tendance à transférer aux collectivités locales une partie de ses responsabilités. Ainsi j'ai dû inscrire 3 millions de francs dans le budget primitif de ma commune au titre de l'enseignement supérieur auquel nous aurons consacré, en valeur consolidée, près de 10 millions de francs en trois ans.

Je souligne également le ralentissement de la progression des dotations de l'Etat qui est inférieure à celle des budgets des villes, tout au moins pour les plus grandes ainsi que l'a souligné l'Association des maires des grandes villes de France, dont je fais partie. Ainsi la D.G.F. n'a progressé que de 2 p. 100 par an depuis plusieurs années, alors que les budgets de ces grandes villes ont augmenté, en moyenne, de 5 à 7 p. 100.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Ainsi que vous le savez, monsieur le député, les lois de décentralisation ont institué un régime de liberté en matière d'emprunts. Les collectivités locales ont ainsi obtenu le droit de souscrire des prêts auprès de l'établissement de leur choix, à des conditions négociées, ce qui est un changement par rapport à l'époque antérieure où le Crédit local de France, c'est-à-dire la Caisse des dépôts et consignations, était pratiquement le seul à prêter aux collectivités locales.

La disparition progressive des prêts à taux bonifiés - lesquels étaient auparavant, comme vous l'avez souligné, distribués presque exclusivement par le groupe Caisse des dépôts, caisses d'épargne - s'explique par la réduction de l'épargne défiscalisée des Français, celle recueillie par les livrets A des caisses d'épargne, et par la nécessité d'utiliser la totalité de ce produit d'épargne pour le financement du logement social. Vous connaissez, monsieur le député, l'effort important qui a été accompli et qui est poursuivi en la matière.

Cette banalisation de l'accès au crédit pour les collectivités locales n'a pas, contrairement d'ailleurs à ce qu'on lit parfois, provoqué un accroissement de l'endettement des communes. Je tiens à le souligner en indiquant que, depuis 1980, la part des emprunts dans le financement des dépenses d'équipements a été réduite de 50 p. 100 à 30 p. 100, ce qui est plutôt un signe de bonne gestion.

La logique de la décentralisation suppose que chacun assume ses responsabilités, tant les prêteurs que les collectivités locales. Vous savez bien, monsieur le député, que, dans leur immense majorité, ces dernières sont gérées avec beaucoup de sérieux par les élus, même si quelques dérapages ont été observés ici ou là. Néanmoins, les lois de décentralisation ayant engendré une situation nouvelle, il convient d'adapter nos pratiques.

Les décisions prises en la matière ne procèdent nullement, comme certains en ont émis l'idée, de la volonté d'instaurer des garde-fous contre un manque de capacité des communes à dépenser ou à emprunter. Cela aboutirait fatalement à créer une nouvelle tutelle, donc à revenir à l'ère d'avant la décentralisation. En revanche, il est indispensable d'assurer une grande transparence dans ce domaine. C'est pourquoi la loi du 6 février a imposé la mise en place d'annexes aux budgets afin d'instaurer un début de consolidation des comptes qu'il faudra sans doute accentuer à l'avenir.

Nous préparons également la création d'un observatoire des finances locales, et j'aurai l'occasion, avec mon collègue Michel Charasse, de présenter un projet de loi sur la comptabilité des communes, tendant à améliorer la lisibilité des documents budgétaires et à la moderniser.

Vous avez enfin évoqué, monsieur le député, la question de l'enseignement supérieur. Il est indéniable que les communes, les départements et les régions ont été appelés à consentir un gros effort en la matière. Pour autant l'Etat ne s'est pas du tout défaussé de ses obligations dans ce domaine sur les collectivités locales. En effet, il a accompli, au cours des trois dernières années, un effort financier sans précédent en matière de constructions universitaires. Jamais, dans l'histoire de la République, l'Etat n'aura fait autant en leur faveur.

Pour ce qui constitue un véritable enjeu national requérant la mobilisation de tous, des contrats et des conventions - notamment Université 2 000 qui a été l'œuvre de M. Jospin - ont été conclus avec les collectivités locales. Cependant, l'Etat a accompli sa part du chemin et, croyez-le, elle a été importante.

**M. le président.** Nous venons au groupe Union pour la démocratie française qui dispose de onze minutes.

La parole est à M. Pierre Lequiller.

**M. Pierre Lequiller.** Monsieur le président, je vais essayer d'être bref parce que je constate que l'on ne respecte pas les horaires.

**M. le président.** Monsieur Lequiller, je fais respecter les temps de parole. Je vous assure que je vérifie. Je vous remercie de me suppléer, mais j'essaie de faire en sorte que le débat se déroule correctement.

**M. Pierre Lequiller.** Monsieur le secrétaire d'Etat, après les universités, nous allons parler des lycées.

En 1986, un amendement présenté par M. Gaudin, voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, confiait à la commission d'évaluation des charges le soin de vérifier et d'estimer la valeur des travaux de mise à niveau dans les lycées et de calculer la contribution de l'Etat. En fait, cette commission d'évaluation des charges ne s'est jamais réunie sur ce sujet.

**M. René Dosière.** C'est faux !

**M. Pierre Lequiller.** Pourtant une commission d'experts avait estimé que cette charge représentait une somme se situant entre 4 et 6 milliards de francs.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dans quel délai allez-vous débloquent la situation afin que les régions puissent enfin percevoir les sommes qui leur sont dues par l'Etat, à la suite d'une décision prise à l'unanimité par l'Assemblée nationale souveraine ?

**M. Bruno Bourg-Broc.** Très bien !

**M. René Dosière.** Vous allez faire payer deux fois les contribuables !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Monsieur Lequiller, le transfert des lycées aux régions a fait l'objet, depuis 1986, d'un transfert correspondant de ressources. (*M. Bruno Bourg-Broc rit.*) Vous savez aussi fort bien, monsieur Bourg-Broc, qu'au sein de la dotation générale de décentralisation de 1991, 3 milliards de francs ont été investis pour les dépenses de fonctionnement. Il y a également la création de la dotation régionale d'équipement scolaire - la D.R.E.S. - pour les dépenses d'investissement, dont le montant a représenté près de 2,5 milliards de francs en 1991.

Par ailleurs, le Gouvernement a, afin de tenir compte de l'effort important que devaient consentir les régions tant pour la rénovation de certains équipements que pour l'accueil de la population scolaire, accepté de mettre en place une contribution exceptionnelle de 1,2 milliard de francs, qui a été répartie entre les différentes régions sous le contrôle de la commission consultative de l'évaluation des charges. Cette mesure a été prise dans la loi de finances rectificative de 1987.

Enfin, au mois de novembre 1990, le Gouvernement a pris acte de l'effort conséquent accompli par les régions et a créé, après concertation avec les présidents de région, un fonds pour la rénovation des lycées. Ce dernier a été doté de 2 milliards de francs d'aides directes de l'Etat aux régions, auxquels il faut ajouter 2 milliards de francs de prêts bonifiés de la Caisse des dépôts aux régions à un taux de 7 p. 100. Il s'agit bien de prêts bonifiés, monsieur Lequiller.

Ce fonds, utilisé en partie durant l'année 1991, continue à être disponible cette année. La plus grande partie de ses crédits, ceux ouverts en loi de finances rectificative de 1991,

augmentés des crédits de paiement non utilisés l'année dernière - c'est le dernier élément de réponse à votre question - sera déléguée aux préfets de région dans les semaines qui viennent, c'est-à-dire à une date très rapprochée.

**M. le président.** La parole est à M. André Rossi.

**M. André Rossi.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais obtenir des éléments concernant sur le rapport intitulé « L'urbanisme : pour un droit plus efficace » que vient de rédiger le Conseil d'Etat. Je sais certes que la matière est à cheval entre les prérogatives de votre ministère et celles du ministre de l'équipement. Néanmoins, je veux appeler votre attention sur le fait que la mise en œuvre de ces nouvelles procédures sera vraisemblablement considérée comme un repli par rapport à la décentralisation.

En effet, le rapport propose de remplacer les actuels schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme - les S.D.A.U. - par des directives territoriales d'aménagement décidées au niveau national. Je ne conteste pas que, dans certains cas, la formule des S.D.A.U. a présenté des inconvénients. Cependant, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me donniez des précisions à la fois sur le contenu et sur le mode d'élaboration de ces futures directives.

Quelle sera leur étendue ? Quelle portée juridique auront-elles ? S'agit-il de limiter les compétences que les communes exercent en matière d'urbanisme depuis les lois de décentralisation ? Les élus seront-ils associés à l'élaboration de ces instruments ou ces derniers seront-ils uniquement élaborés par les services de l'Etat, comme auparavant ? Autrement dit, les schémas et les P.O.S. actuellement en cours d'élaboration vont-ils être abandonnés ? En ce cas, à quelle indemnisation pourront prétendre les collectivités locales qui ont déjà engagé dans ces procédures des sommes souvent élevées ?

A travers ces deux questions, monsieur le secrétaire d'Etat, je veux vous faire part de mon inquiétude et de celle de beaucoup de mes amis de voir la décentralisation remise en cause sous couvert d'une réforme technique, ce qui s'inscrirait dans le droit fil des textes votés depuis trois ans, notamment la loi de 1990 sur le logement.

En résumé, monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement qui célèbre avec ostentation la décentralisation entend-il la réduire à la faveur de la réforme du droit de l'urbanisme ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Monsieur le député, le Gouvernement a, en effet, demandé à M. Labetoulle, conseiller d'Etat, de préparer un rapport sur le droit et le contentieux de l'urbanisme. Ce rapport vient de lui être remis. Il contient un certain nombre de propositions quant à la rédaction des documents d'urbanisme, quant aux procédures relatives aux S.D.A.U., aux plans d'occupation des sols, aux permis de construire et aux Z.A.C. Il est néanmoins prématuré de penser que le Gouvernement en a tiré des conclusions dans un sens ou dans un autre puisqu'il vient d'en prendre connaissance. Je puis vous assurer qu'aucune décision n'est prise.

Tous les élus locaux sont attentifs à la fois à l'exercice des libertés, à la mise en œuvre des initiatives et au respect d'un certain nombre de règles d'intérêt général qui nous permettent de préserver les sites, mais aussi de maîtriser le développement de nos agglomérations. Sur un sujet aussi délicat, je m'engage donc à ce qu'il y ait concertation étroite avec l'ensemble des associations d'élus avant que soient proposées éventuellement de nouvelles dispositions.

S'agissant enfin de l'articulation entre les S.D.A.U. et les P.O.S., rien ne change par rapport aux dispositions en vigueur. Votre plan d'occupation des sols, s'il est en préparation, doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme existant. Mais vous savez que lorsque un S.D.A.U. est en préparation et que l'on doit modifier le P.O.S., il existe une procédure qui permet aux préfets de décider l'application anticipée du S.D.A.U. sur tel ou tel point à la demande d'une commune et avec l'accord de l'instance, souvent un comité syndical, chargé de la révision du S.D.A.U. Les procédures de P.O.S. en vigueur sont donc mises en œuvre en fonction du S.D.A.U. existant mais vous avez la faculté, si cela apparaît pertinent et justifié par l'intérêt public, de demander l'application anticipée d'un S.D.A.U. non encore formellement approuvé.

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union du centre qui dispose de huit minutes, la parole est à M. Adrien Zeller.



**M. Adrien Zeller.** Ma question sera simple et brève. Je crois savoir que M. Beaumont du groupe Union pour la démocratie française souhaitait poser la même, mais peut-être pas dans le même esprit.

**M. René Beaumont.** En effet !

**M. Adrien Zeller.** M. Beaumont souhaitait dire les inquiétudes que lui inspire la départementalisation des services d'incendie et de secours. Pour ma part, je vous apporte mon soutien, mais en m'interrogeant sur les modalités de ce passage que certains trouvent inquiétant - les futurs financeurs des départements - d'autres équitables - les maires des petites villes et des centres de secours principaux.

En tout état de cause, quelles que soient leurs options, les membres du Parlement sont fondés à en savoir davantage sur une réforme importante, difficile, mais qui est sans doute une réforme d'avenir.

Je me fais donc l'interprète des préoccupations de M. Beaumont en vous demandant quelles sont les intentions du Gouvernement et quelles modalités il envisage d'appliquer à cette réforme. Ainsi les conseils généraux, les communes et les élus locaux seront-ils renseignés au mieux sur un sujet qui intéresse tout le monde, y compris, bien sûr, les sapeurs-pompiers - et il y a des milliers de volontaires en France.

**M. le président.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous aurez compris que M. Beaumont n'avait pas eu le temps de poser sa question et que M. Zeller a eu l'élégance de la poser en leur nom, à tous les deux.

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Je répondrai à M. Beaumont et à M. Zeller réunis que, comme ils ne l'ignorent pas, c'est à l'initiative de M. Hiest que l'Assemblée nationale a adopté un amendement parlementaire...

**M. René Dosières.** Très bonne initiative !

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** ... qui est devenu l'article 89 de la loi du 6 février 1992. Cet article dispose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, le service départemental d'incendie et de secours, le S.D.I.S., est seul compétent pour la gestion de tous les moyens financiers, de tous les moyens en personnel et en matériel consacrés par les communes, les établissements publics intercommunaux et le département, à la lutte contre les incendies et les autres accidents, sinistres et catastrophes. Cet article pose le principe de la départementalisation.

J'observe, comme vous l'avez indiqué vous-même, monsieur Zeller, que sur cette question les positions sont contrastées car les situations sont diverses. En effet, beaucoup d'élus - et j'en suis - sont attachés au rôle que jouent nos corps de sapeurs-pompiers dans le contexte de nos communes, de nos cantons, de nos départements. Nous savons que ce serait une bien mauvaise chose que de mettre en œuvre une départementalisation qui serait perçue, par les volontaires, par les professionnels qui agissent sur le terrain et par les élus qui les soutiennent, comme la négation des efforts qui sont les leurs. Nous tenons tous à la bonne « irrigation » du territoire national par les corps de sapeurs-pompiers et à ce lien tout particulier qui existe entre nos sapeurs-pompiers et les populations de nos communes. Mais, en même temps, nous devons avoir le souci d'être efficace, d'avoir une bonne organisation opérationnelle qui permette de répondre aux risques majeurs, aux risques nouvellement induits par notre société, dans les agglomérations urbaines tout particulièrement. C'est ce souci d'efficacité qui a présidé au choix fait par le Parlement de donner son accord à la mise en œuvre de la départementalisation.

La départementalisation aura des conséquences juridiques puisqu'est opéré un transfert de compétences au profit du département, étant entendu que les communautés urbaines - c'est prévu par la loi - gardent leurs compétences en ce domaine. J'ajoute que les moyens de lutte contre l'incendie continueront à être mis en œuvre sous l'autorité du maire ou du représentant de l'Etat dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police. Mais il y aura naturellement commandement unique, ce qui permettra une meilleure garantie opérationnelle. La gestion des moyens humains sera sans doute plus rationnelle, la gestion administrative améliorée. Il s'en suivra une meilleure maîtrise des coûts.

Mais cela, à une seule condition, c'est que la départementalisation soit négociée et donne lieu à une concertation. La direction de la sécurité civile a engagé cette concertation. Des réunions sont programmées avec l'ensemble des représentants

des sapeurs-pompiers pour le mois de mai. Par ailleurs, la direction de la sécurité civile rencontrera dans quelques jours les représentants de l'Association des maires de France et de l'Association des présidents de conseils généraux. La concertation sera aussi engagée sur le terrain, puisque les préfets ont reçu des directives en ce sens.

Nous voulons donc procéder par étapes, de manière progressive, concertée et pragmatique car je suis convaincu, monsieur le député, que c'est la condition absolue pour que nous réussissions la départementalisation aujourd'hui inscrite dans la loi.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Hiest auquel je demande, comme à M. le secrétaire d'Etat, d'être très bref.

**M. Jean-Jacques Hiest.** Monsieur le président, je suis désolé que ce soit le service départemental d'incendie qui nous ait fait prendre un peu de retard.

Ma question est simple : monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez publié une circulaire relative à l'application de la loi sur les mandats locaux. L'application de certaines dispositions nécessite des décrets. C'est le cas notamment de celles qui concernent la formation et le régime de retraite. Pouvez-vous nous fournir un calendrier précis de la publication de ces textes ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.** Monsieur Hiest, la clarté et la concision de votre question induiront la concision et, je l'espère, la clarté de ma réponse. *(Sourires.)*

La loi a été publiée le 5 février 1992. Les dispositions relatives aux autorisations d'absence et aux crédits d'heures sont d'ores et déjà applicables. Les modalités pratiques seront fixées par décret en Conseil d'Etat. Ce décret paraîtra en mai 1992.

Le titre relatif à la formation nécessite trois décrets en Conseil d'Etat pour entrer en vigueur. Ils seront publiés en juin 1992.

Le régime des indemnités de fonction s'applique depuis le 30 mars dernier. Il ne nécessite aucun décret puisque les barèmes sont inscrits dans la loi. Donc les dispositions peuvent d'ores et déjà s'appliquer.

Pour les établissements publics de coopération intercommunale, un décret en Conseil d'Etat sera nécessaire. Il est en préparation.

Enfin, le régime de la retraite s'applique depuis la même date du 30 mars, prévue par la loi en ce qui concerne l'affiliation des élus à l'Ircantec et au régime général de la sécurité sociale. Un décret en Conseil d'Etat fixera les taux-plafonds de la retraite par rente, ainsi que le cadre juridique dans lequel elle s'inscrira. Ces décrets sont actuellement en cours d'élaboration et je pense être en mesure de publier la plupart d'entre eux, tous si possible, au cours du premier semestre de cette année, c'est-à-dire avant le 30 juin 1992.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions à M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

Je vais suspendre la séance pour quelques instants.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à seize heures quinze.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

#### PRESSE ET AUDIOVISUEL

#### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la communication.

**M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, l'Assemblée nationale a souhaité, quelques jours après la formation du nouveau gouvernement un large débat sur les problèmes de la presse écrite et de l'audiovisuel dans la France d'aujourd'hui.

**M. Bernard Pons.** Bien avant !

**M. Jacques Baumel.** Oui, nous l'avions demandé bien avant !

**M. Michel Palchat.** En décembre !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Dès qu'on m'a fait part de ce souhait, non seulement je l'ai agréé mais je suis venu avec une vive satisfaction, persuadé que, pour le nouveau responsable de ce secteur que je suis, échanger avec la représentation nationale vues, opinions et philosophies, recueillir ses commentaires, réfléchir sur ses critiques, est le meilleur des viatiques pour agir dans les mois qui viennent.

Le paysage audiovisuel, comme on dit, est dominé par l'événement malheureux de la mort de La Cinq, voici une dizaine de jours...

**M. Bernard Pons.** Mort programmée !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... et par les perspectives de l'attribution du cinquième réseau. Nous en parlerons bien sûr. Je ne manquerai pas, d'ailleurs, de développer en détail devant l'Assemblée nationale l'analyse et la position du Gouvernement sur ce point.

**M. Jacques Baumel.** On la connaît !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Je suis heureux que vous ayez souhaité replacer cette question dans une analyse plus large, de nature à mieux éclairer la réflexion et l'action. Dans cet univers tout particulièrement tournoyant de passion, de narcissisme et d'émotions vives, il est bon de prendre quelque recul dans le temps et dans l'espace et, pour les clarifier, de regarder les idées d'un peu loin.

Il est bon aussi de se livrer à une analyse des équilibres d'ensemble du secteur et, hélas aussi, de quelques déséquilibres. J'ai parlé des équilibres. Il en est un, central, dont la nécessité domine tout en termes civiques, moraux et économiques, et qui concerne au premier chef et le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Je veux parler de l'équilibre entre le rôle de l'Etat et celui des acteurs privés.

Si l'on regarde l'histoire de la presse sous cet éclairage, on constate que, pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, le dialogue entre les journaux et l'Etat a été entièrement dominé par la grande question de la liberté d'expression. Nous savons bien que la bataille pour celle-ci a été intimement liée à la bataille pour la démocratie, jusqu'à la loi lumineuse du 29 juillet 1881, qui était à l'époque la loi la plus libérale du monde. Il s'agissait d'une loi magnifique par la confiance qu'elle faisait aux vertus de la liberté d'expression, loi dont les acquis n'ont jamais été, pour l'essentiel, remis en cause, sauf pendant l'« obscurité » des guerres mondiales, et qui a laissé à la profession elle-même, plus encore qu'à la justice, le soin d'assurer la responsabilité de la maîtrise des abus éventuels de cette liberté si chèrement gagnée - je veux parler de la corruption et de la diffamation.

Quand la radio et la télévision sont survenues dans notre siècle, on aurait pu penser qu'elles auraient, d'emblée, profité des conquêtes des journaux, échappant à une mainmise du gouvernement sur leurs contenus, notamment sur l'information.

Malheureusement, il n'en fut rien ! Les causes de cette situation sont multiples et ont été souvent analysées : les origines militaires de la radio ; la lourdeur des investissements ; une certaine mythologie entourant chez les responsables politiques l'idée d'une toute puissance de la propagande par les ondes dans un monde dominé par les systèmes totalitaires.

D'ailleurs, il est frappant d'observer que la Libération, loin d'alléger la tutelle de l'Etat en supprimant un certain nombre de contraintes, a, au contraire, alourdi cette emprise, tant sur la radio que sur la télévision naissante. C'est le moment où l'on a tué les radios privées qui avaient déjà, par leur présence dans l'entre-deux-guerres, esquissé l'existence de ce que nous appellerions aujourd'hui un double secteur. Cette emprise brutale de l'Etat sur l'information radiophonique et télévisée a duré jusque dans les années soixante-dix qui, seules, ont connu vers leur fin un certain desserrement.

Les gouvernements se succédaient, l'état d'esprit se maintenait. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Rappelons-nous le Président de la République Vincent Auriol qui, après avoir prononcé, en août 1949, un grand discours sur l'Europe à Strasbourg, rentre chez lui, écoute la radio et s'aperçoit que ce discours n'a pas été intégralement diffusé. Il fait alors convoquer sur le champ le directeur de la radio et, dans un état de grande fureur, lui demande de bien vouloir semoncer les « néo-anarchistes » du journal parlé, tout en dénonçant le sabotage qui a abouti à ce que l'intégralité des propos du Chef de l'Etat n'ait pas été diffusée sur les ondes nationales.

Rappelons-nous, sous la V<sup>e</sup> République, les colères du général De Gaulle, qui lui-même avait été interdit d'antenne...

**M. Robert-André Vivien.** Et l'attitude de Guy Mollet ?

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Vous me feriez reproche, monsieur Vivien, si je développais toute la chronique des interventions de l'Etat sur la radio publique. Je n'ai pris que deux exemples qui me paraissent topiques.

Le général de Gaulle, qui lui-même avait été interdit de radio pendant toute la IV<sup>e</sup> République, intervenait continuellement, au cours des années soixante, auprès de son ministre de l'information pour qu'il blâme et châtie les auteurs d'émissions qui lui déplaisaient, en allant jusqu'à donner à son Premier ministre Georges Pompidou, en mars 1965, l'instruction d'avoir à préparer la suppression définitive des postes périphériques ! Voilà d'où nous venons.

**M. René Dosièra.** Eh oui, l'histoire parle !

**M. Michel Péricard.** C'est un historien douteux !

**M. Bernard Pons.** D'où sortez-vous cela, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Michel Péricard.** C'est un révisionniste !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Je « sors » cela, monsieur le député, du remarquable ouvrage intitulé *Lettres, notes et carnets du général de Gaulle*, publié par son fils, l'amiral de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** A propos des postes périphériques, le général de Gaulle écrivait : « Il s'agit d'une atteinte caractérisée au régime de monopole que la législation a voulu instituer en France au profit d'un établissement public dans le domaine de l'information par les ondes. Sans doute ne peut-on mettre un terme sans transition et précaution à une situation qui a été longtemps tolérée et même favorisée, mais il s'agit qu'elle prenne fin. Je vous demande donc de me faire connaître à mesure les dispositions qui seront prises pour que ce résultat soit atteint, dès que le développement de l'O.R.T.F. offrira aux auditeurs les émissions voulues pour remplacer celles qu'assurent les postes périphériques. »

**M. Bernard Pons.** Cela n'a pas été fait !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Voilà, monsieur Pons, d'où je tire mon information. Vous voyez que ce sont d'excellents et précieux documents.

**M. René Dosièra.** Vous êtes un excellent historien, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Bernard Pons.** Maintenant, ce sont les femmes des ministres qui interviewent le Président de la République !

**M. Michel Péricard.** Demandez à votre père de vous renseigner, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie, écoutez M. le secrétaire d'Etat.

**M. Bernard Pons.** Nous n'avons pas à écouter n'importe quoi !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Ce rappel était nécessaire pour mettre en lumière le progrès capital qu'a constitué, dans la loi préparée en juillet 1982, par Georges Fillioux la rupture du lien direct entre le Gouvernement et l'information radiotélévisée par la création de la Haute autorité dont j'ai vu, sous la houlette de Mme Michèle Cotta, grandir l'efficacité et s'affermir la vertu, Haute autorité dont le C.S.A. - le Conseil supérieur de l'audiovisuel - a aujourd'hui la responsabilité d'être l'héritier.

Le problème est réglé, et réglé grâce à ce courage-là ! Mais, du même coup, comme il est naturel, d'autres difficultés et d'autres questions ont surgi, d'autres défis sont nés, l'essentiel étant que nous devons mieux réfléchir à la notion de pluralisme.

Dès lors, il est apparu que, par pluralisme, il convenait de n'entendre pas seulement le nombre des organes fournisseurs d'informations et de programmes, mais aussi la diversité de l'offre.

**M. Michel Français.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Autrement dit, il fallait refuser l'idée que l'infinie répétition du même correspondrait à un progrès civique et culturel notable.

**M. Michel Français.** Très juste !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** J'ai d'ailleurs eu la satisfaction d'observer qu'une de nos plus hautes instances, le Conseil constitutionnel, a fait du pluralisme une notion désormais constitutionnelle, au même titre que la sauvegarde de l'ordre public ou que le respect de la liberté d'autrui. Les décisions du Conseil constitutionnel des 10 et 11 octobre 1984 sur la presse et de septembre 1986 sur la loi Léotard pour l'audiovisuel, en se référant à l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme de 1789, l'ont signifié clairement.

Désormais, dans cette relation entre l'Etat et le monde de la presse écrite ou audiovisuelle, la première tâche, le premier devoir des pouvoirs publics est de contribuer à ce pluralisme.

**M. Michel Français.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Et ce sera le fil d'or qui conduira l'ensemble de ce propos introductif...

**M. René Dosière.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat à la consommation.** ... les choses se présentant d'une façon fort différente selon qu'il s'agit de la presse écrite ou de la presse audiovisuelle.

Mais, avant toute chose, il ne faut pas oublier le premier équilibre qui régit les rapports entre ces différents secteurs. Et cet équilibre justifie, par exemple, que, aux yeux du Gouvernement, il n'apparaît pas raisonnable d'ouvrir prochainement la télévision à la publicité pour la grande distribution.

**M. Michel Français.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Ce n'est pas une affaire de principe, mais une réponse à la situation actuelle de la presse écrite en France.

Ici, le paysage est dominé en effet par une préoccupation de longue date, une préoccupation lancinante : les difficultés de la presse quotidienne, notamment de la presse nationale et de la presse d'opinion, que ne suffit pas à compenser la vitalité plus grande que chez nos voisins de la presse hebdomadaire et mensuelle ainsi que de la presse spécialisée - presse qui, au demeurant, connaît les difficultés conjoncturelles que vous savez.

La situation de faiblesse de notre presse est particulièrement frappante si on la compare à celle de nos voisins ou à celle de pays de développement économique et culturel similaire. Ainsi, aux Etats-Unis, le nombre des titres et le niveau des tirages se maintiennent depuis plusieurs décennies au même étiage ; en Grande-Bretagne, l'érosion, sensible depuis 1960, est cependant nettement moindre que celle que nous connaissons chez nous ; en Allemagne, l'expansion a été vive jusqu'en 1968 et s'est stabilisée depuis ; en Italie, la situation, très inquiétante jusqu'à la fin des années soixante-dix, a connu un brillant redressement depuis 1980 ; au Japon, la star des stars dans ce domaine, les premiers titres de la presse atteignent 12 ou 14 millions d'exemplaires chaque jour !

Il faut dire que dans la plupart de ces pays, à la différence de la France, les journaux de la capitale ont trouvé une large assise provinciale, ou, inversement, un certain nombre de journaux nés en province ont su acquérir une notoriété nationale, phénomène que la France n'a que rarement connu.

Mon prédécesseur, Georges Kiejman - et je ressens comme un honneur de devoir lui succéder -...

**M. Robert-André Vivien.** N'en parlez pas ! Ce n'est pas un honnête homme comme vous ! Honte à lui !

**M. Bernard Pons.** Vous n'aurez pas beaucoup de mal à faire mieux que lui, monsieur le secrétaire d'Etat !

(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jean Auroux.** Allons ! Allons !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** C'est intolérable !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... avait, à bon escient, esquissé le projet d'un colloque sur l'économie de la presse quotidienne d'information politique et générale. Si la profession le souhaite toujours, je m'y prêterai volontiers, par exemple, au mois de septembre, dans le prolongement des réflexions qui seront faites ici aujourd'hui.

Les causes de cette faiblesse ont été souvent analysées et la plupart d'entre elles échappent, hélas ! à l'action des pouvoirs publics. Je ne les rappelle donc que pour mémoire : les habitudes culturelles héritées de longue date ; les problèmes de la distribution et la grande importance chez nous de l'achat en kiosque, forme de liberté, à certains égards, pour le lecteur, mais qui entraîne des niveaux de « bouillon » qui pèsent lourdement sur les budgets des journaux ; la situation sociale qu'il revient aux partenaires de faire évoluer en concertation pour répondre aux évolutions des techniques d'impression.

**M. Jean Auroux.** Et mieux qu'au *Figaro* !

**M. Alain Griotteray.** Qu'est-ce qu'il a fait, le *Figaro* ?

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Le tout aboutit à une donnée très lourde et qui, je le crois, peut être la cause principale des difficultés de la presse écrite chez nous : le coût considérable du quotidien au numéro.

En francs 1988, un quotidien qui s'achetait, en 1834, à l'époque de la monarchie censitaire, 13 francs, ne coûtait plus que 0,6 francs en 1914, à l'âge d'or de la presse, 1,5 franc en 1945, 2,40 francs en 1968, 4,50 francs en 1988, 5 francs ou 5,50 francs aujourd'hui. Si on compare ces prix à ceux des objets de la vie quotidienne, on trouve une explication centrale de la désaffection relative du public à l'égard de la presse.

Sur tout cela, l'Etat est mal armé pour peser. En revanche, il peut intervenir dans deux directions principales ; il l'a déjà fait et il continuera de la faire.

D'abord, s'agissant de la réglementation protectrice des positions dominantes - une grande affaire sur laquelle la représentation nationale a eu souvent à se pencher au cours de la dernière décennie ; je pense en particulier à l'importante question qui a été débattue ici, en 1984-1986, par vous, mesdames et messieurs les députés, ou par vos prédécesseurs, des seuils de concentration, question liée au souci de transparence et qui avait suscité un vif intérêt parmi les législateurs enthousiastes et purs des ordonnances de la Libération -, le Gouvernement n'a pas l'intention de vous proposer de légiférer à nouveau. Toutefois, il pense que, sur ce point, la réflexion ne doit pas se relâcher et qu'il faut continuer de la conduire ici même et dans les milieux professionnels.

Au demeurant, voilà bien un secteur où la dimension européenne s'impose de plus en plus à la réflexion, à la fois pour éviter, à ce niveau là aussi, les excès de la concentration et pour favoriser l'émergence des groupes français propres à affronter cette même concurrence.

J'ai relevé avec satisfaction que, concurremment, le Parlement européen, d'une part, et le Conseil de l'Europe, d'autre part, sont actuellement au travail sur ces questions.

**M. Robert-André Vivien.** Et les Allemands aussi, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Il convient donc de réfléchir à la façon dont il faut agir pour que les groupes français ne se trouvent pas démunis, affaiblis, rabougris par rapport aux concurrents étrangers.

**M. Michel Pelchat.** Il faut casser le monopole du syndicat du livre !

**M. François d'Aubert.** Pour cela, il faut nommer Le Drian à la communication !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Et c'est pourquoi j'ai pris la liberté d'évoquer la dimension européenne.

Le ressort européen doit être utilisé aussi, me semble-t-il, dans le domaine des aides directes ou indirectes de la puissance publique. C'est le deuxième axe de l'action possible de l'Etat.

En France, le montant de ces aides est supérieure en moyenne à celui des aides dont bénéficie la presse des pays voisins. Il s'élève à 6 milliards de francs environ, dont 500 millions de francs pour les aides directes, notamment les aides en faveur des journaux d'opinion, qui sont plus dépourvus que d'autres de publicité.

J'ai observé que, d'habitude, quand on évoque cette question, on entend sur ces bancs crier « *L'Humanité* », *La Croix* ! ». Mais, comme ce n'est pas le cas aujourd'hui, je le fais à votre place, mesdames, messieurs les députés. (*Sourires sur divers bancs.*)

**M. François d'Aubert.** Ce sont les deux seuls journaux d'opinion qui restent !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Puis, il y a 5,5 milliards de francs d'aides indirectes : tarifs postaux et ferroviaires réduits ; avantages fiscaux ; subventions à l'A.F.P. et ce fameux article 39 bis qui a fait couler tant d'encre !

Je vous rappelle que l'article 39 bis exempté d'impôt - avec un plafonnement il est vrai - les provisions sur bénéfices lorsqu'elles servent au renouvellement des matériels. Comme il vient d'être renouvelé pour cinq ans, il n'est donc pas d'actualité de le modifier.

Je crois néanmoins qu'il sera indispensable de poursuivre la réflexion sur le désavantage qu'encourent un certain nombre d'entreprises qui, pour ne pas faire de bénéfices, n'en sont pas moins valeureuses et représentatives.

Compte tenu de la fragilité du secteur, telle que je viens de l'évoquer, il me paraît que l'action des pouvoirs publics doit s'organiser autour de quelques convictions très simples.

D'une part, il faut que le niveau de l'aide globale soit maintenu, et le Gouvernement y est prêt.

D'autre part, il est nécessaire de travailler à une plus grande concentration des aides publiques sur des produits de presse définis dans une acception plus stricte, tous les professionnels s'inquiétant un peu du flou croissant de la frontière entre ce qui est presse au sens propre et ce qui est objet distribué sous apparence de journaux. A cet égard, les évolutions de la modulation de ces aides doivent être maîtrisées en liaison avec la profession et avec beaucoup de prudence.

**M. Robert-André Vivien.** C'est du domaine de la loi, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** C'est bien ce que j'entends. Mais je n'ai jamais compris que, avant de légiférer dans leur sagesse, les législateurs s'abstiennent de consulter les professions concernées.

Pour ce qui concerne la radio et la télévision, il est clair que le pluralisme doit être servi par l'Etat de façon à la fois plus présente et plus intense. Cela résulte de la nature et du coût des médias.

A la base de la conviction qui animera ce gouvernement, il est une idée forte que je veux réaffirmer ici : l'utilité, la nécessité et les vertus de l'existence d'un double secteur : un secteur public et un secteur privé - je préfère l'expression « secteur public » à celle de « service public », puisque le secteur privé exerce aussi des missions d'intérêt général, lesquelles justifient d'ailleurs un certain nombre de réglementations.

Dans ce domaine nous savons bien qu'il existe deux modèles. L'un est plus ou moins inspiré des Etats-Unis d'Amérique. On l'a vu se profiler à certains moments en 1986 et 1987.

**M. Alain Calmat.** Hélas !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Ce modèle donnerait l'essentiel du champ aux entreprises privées et rabattrait la mission de l'audiovisuel public sur les tâches qu'à coup sûr n'assurerait pas le ressort du profit. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) C'est une doctrine possible, puisque, encore une fois, c'est la doctrine américaine. Nous, nous pensons que ce n'est pas la bonne. Elle n'est pas conforme à notre tradition et, à la réflexion, n'a pas fait preuve de son efficacité.

**M. Robert-André Vivien.** Et La Cinq, ce n'est pas nous, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Rassurez-vous, monsieur Vivien, j'y viendrai.

Nous pensons, nous, que les deux secteurs peuvent s'enrichir de leurs différences.

D'un côté, il y a le secteur privé, voué, par la nature de ses budgets, à se porter spontanément vers le plus petit commun dénominateur des goûts du public, à photographier ceux-ci dans l'instant et à y répondre - et il n'y a là rien que d'honorable à le faire : de surcroît, il le fait souvent avec cette promptitude que donnent au secteur privé les appétits des profits bien compris. Par là même, il a la capacité d'aiguillonner le secteur public dont les faiblesses - c'était surtout le cas lorsqu'il était seul sur le champ - pouvaient être de nourrir à l'intérieur de lui-même telle ou telle paresse, tel ou tel secteur protégé, telle ou telle langueur regrettable.

Il faut que le secteur privé aiguillonne le secteur public, mais celui-ci doit affirmer sa différence et il ne peut l'affirmer qu'en concurrence avec le secteur privé. Autrement dit, il doit à la fois assurer les tâches que le secteur privé n'assurerait pas à coup sûr, et être en concurrence en adoptant un autre style. C'est ce que nous croyons. Toute l'expérience de ces dernières années nous a convaincus de la vertu de ce secteur public tel qu'il est.

Je saisis l'occasion, mesdames, messieurs les députés, pour dire à tous les personnels du secteur public, à leurs dirigeants, à leurs collaborateurs, permanents ou intermittents, qu'ils ont et la confiance et la considération du Gouvernement de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Baumel.** Ça alors !

**M. Michel Péricard.** Ça ne coûte pas cher !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Il n'a pas toujours été très facile pour eux de vivre ces années dernières. La manière dont ils ont tenu bon et dont ils se sont adaptés aux nécessités mêmes d'une concurrence accrue méritent notre respect et notre gratitude. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Michel Péricard.** Ils préféreraient des crédits !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** De l'avantage du double secteur, j'ai mesuré personnellement - mais rassurez-vous : je ne serais pas longuement autobiographique - les vertus à Radio France et à Radio France Internationale, au moment même où j'avais le privilège d'avoir au sein de mon conseil d'administration M. le ministre Robert-André Vivien (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), tout en veillant, dans ces années-là, à l'équilibre et à la diversité.

Ce faisant, il faut toujours songer à l'étranger. Nous savons bien que le domaine des médias, en particulier audiovisuels, est toujours tenté par le narcissisme, le gallo-centrisme, le nombrilisme ou le parisianisme - vous choisirez le vocable que vous préférez. (*Sourires.*)

Nous devons constamment nous rappeler - pour ma part, j'y travaillerai - que ce qui s'écrit, se dit, se produit, se montre à la radio et à la télévision, est reçu sur toute la planète, et cela sera de plus en plus un élément de notre influence et de notre rayonnement. Cela, je le savais abstraitement, jusqu'au mois de mai dernier. Mais, pendant les mois où j'ai eu à parcourir la planète en tant que secrétaire d'Etat au commerce extérieur, j'ai vérifié le prix, notamment pour notre économie, de la présence et de l'efficacité de nos ondes et de nos images au-dehors.

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Il faut donc saluer et soutenir ceux qui travaillent, nombreux, à l'exportation de notre influence audiovisuelle. Je pense - j'espère n'oublier personne - à Radio France Internationale, à Radio France, à TV 5, et, à certains égards, à la Sofrad. Je pense encore à Canal France International, cette nouvelle institution si précieuse, qui fournit des images utilisées librement, dans le respect de la liberté de ceux qui les prennent, à des télévisions réparties tout autour du monde. Je pense aussi à Canal Plus, qui s'étend heureusement de plus en plus, notamment en Europe. Je n'oublie pas les activités précieuses de la S.E.P.T. en Europe de l'Est. Tout cela, j'aurais naturellement

à l'encourager en étroite liaison avec mon collègue et prédécesseur Mme Catherine Tasca, dont c'est désormais la tâche et la responsabilité au premier chef.

Voilà en tout cas un domaine où l'indispensabilité de l'existence d'un secteur public est particulièrement éclatante.

Je me suis souvent dit, dans les années 80, que la radio était chronologiquement en avance sur les évolutions de la télévision du point de vue du pluralisme. Le bilan de la gauche à cet égard, c'est-à-dire pour servir un pluralisme compris comme une garantie de diversité, justifie, me semble-t-il, sa fierté.

Depuis les lois fondatrices du mois de septembre 1981, ouvrant la légalité aux radios locales privées, et de juillet 1982 - les lois de Georges Fillioud - proclamant que la communication audiovisuelle était libre...

**M. Alain Bonnet.** Il faut le rappeler !

**M. Pierre Hiard.** Oui, cela s'oublie vite !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... le nombre et la diversité des radios se sont considérablement accrus. Rappelons-nous que, dans les années 60, certains prévoyaient la mort de la radio, tuée par la télévision. Il n'en a rien été ! Ce média précieux continue au contraire d'élargir son influence, comme en témoigne les derniers chiffres trimestriels de Médiamétrie, qui ont fait ressortir qu'en deux ans le nombre des auditeurs de la radio dans son ensemble avait augmenté de 2,3 millions.

**M. Jean-Pierre Bequet.** C'est une réussite !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Neuf Français sur dix l'écoutent. Plusieurs pensent comme ce jeune garçon qui me disait l'autre jour qu'il aimait beaucoup la radio parce que, par rapport à la télévision, les images étaient beaucoup plus belles ! (Sourires.)

Le nombre des radios est passé de 4 à 2 000.

Quant aux diversités, de nombreux progrès ont été réalisés, d'autres restent à faire. Des déceptions sont intervenues. L'obsession des responsables doit être d'éviter, là comme ailleurs, le laminage de l'uniformisation.

La première action que doivent conduire les pouvoirs publics - nous tiendrons la main en liaison étroite avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, dont c'est la responsabilité -, c'est la protection des faibles contre les puissants, c'est-à-dire la protection contre les tricheurs de la bande de la modulation de fréquence. Dans les années 80, c'était le Far West : plus on trichait, plus on gagnait. C'était insupportable ! Heureusement, comme cela arrive souvent, la législation a peu à peu rattrapé les acteurs et, même si tout n'est pas parfait, beaucoup est fait désormais. On peut maintenant écouter convenablement les chaînes du service public comme les autres.

Un hommage doit être rendu au travail du Conseil supérieur de l'audiovisuel et des comités techniques radiophoniques dans les régions, les C.T.R. Le Conseil souhaiterait d'ailleurs qu'on élargisse sa subdélégation à ces organismes, compte tenu de l'immensité du nombre des dossiers.

**M. Alain Bonnet.** Ce serait en effet souhaitable !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** C'est en tout cas sûrement une suggestion à prendre en considération.

Seconde action que le Gouvernement peut conduire en faveur du monde de la radiophonie : apporter son soutien au secteur public, c'est-à-dire à Radio France. Par pudeur, je ne développerai pas les mérites que je trouve à cette belle maison, riche de ses talents, de sa diversité, de ses deux splendides orchestres, et symbole de l'idée du secteur public que j'essaie de promouvoir.

Une partie de Radio France est en concurrence avec les radios périphériques et les autres réseaux - c'est notamment le cas de France Inter mais, selon le beau mot d'un de mes prédécesseurs, Mme Baudrier, en faisant « écouter sa différence ». France Inter a su et continue de savoir cultiver cette différence-là.

Pour une autre partie des activités de Radio France, le ressort du profit ne pourrait en aucun domaine pourvoir ou pourvoirait mal. C'est vrai de France Info, héritage heureux du gouvernement de cohabitation.

**M. Alain Bonnet.** Quelle objectivité !

**M. Franck Borotra.** Bravo !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Je pense, monsieur Borotra, que vous ne vous attendiez pas à me trouver sectaire ! (Sourires.)

C'est vrai aussi de France Musique, de France Culture ou de nos radios locales publiques que, pendant la même période, j'ai eu grand peine, je dois le dire, à défendre contre des attaques homicides. (Sourires sur les bancs du groupe socialiste.)

Je n'oublie pas Radio France Internationale, qui vient d'accéder à la bande de modulation de fréquences à Paris et qui connaît une belle extension, à la fois du point de vue de l'espace et de celui des langues.

Troisième axe de l'action des pouvoirs publics que je soumetts à votre réflexion : la nécessité d'aider à l'équilibre entre les différents opérateurs privés. Cela signifie qu'il faut apporter un appui aux plus faibles - je pense aux radios associatives et aux radios commerciales indépendantes, dont l'audience est généralement limitée, mais fidèle, et importante pour l'animation de la vie civique dans les régions. Ces radios pourraient, me semble-t-il, jouer un rôle plus grand, notamment pour l'animation des banlieues difficiles. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je voudrais dire tout le prix que j'attache à l'action du fonds de soutien à l'expression radiophonique, qui a travaillé obscurément mais très efficacement au soutien de plus de 300 radios. Je compte, d'ici au mois d'octobre 1992, plaider pour obtenir le renouvellement de la taxe parafiscale qui nourrit ce fonds, pour diversifier les aides attribuées par la Commission, notamment en ce qui concerne la formation et pour instituer, je l'espère, une aide au démarrage des radios nouvellement autorisées.

Dans la même ligne, il me semble que des mesures législatives pourraient être soumises à vos délibérations, par exemple pour modifier le calcul des seuils anticoncentration. Cela concrétiserait d'ailleurs un vœu du C.S.A. et permettrait de mettre en place une formule plus cohérente consistant à fixer un seuil global pour plusieurs réseaux dépendant du même opérateur.

**M. Jean-Pierre Bequet.** Très bonne idée !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Cela permettrait en outre d'étudier la possibilité de donner au réseau un statut de diffuseur national, comme celui des périphériques. Le droit rejoindrait ainsi le fait. L'avantage serait de réserver les ressources publicitaires locales aux radios de proximité. Bien sûr, là encore, tout cela ne pourrait être fait qu'en concertation avec les professionnels.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Très sage !

**M. Alain Bonnet.** Bonne idée !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** J'en viens maintenant à la télévision, abordant là des rivages plus passionnels, plus émotifs et, probablement, d'une plus grande portée du point de vue de la vie...

**M. Jean Auroux.** Tout est intéressant, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** J'espère bien ne pas vous avoir ennuyé précédemment !

**M. François Loncle.** Certes non ! Vous avez été excellent !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** La télévision compte et elle mérite assurément qu'on ne l'oublie pas. D'ailleurs, si je l'avais oubliée, je pense qu'on ne me l'aurait pas pardonné.

La complexité même du système ne doit pas empêcher d'aborder cet univers très tourbillonnant et très compliqué avec des idées simples, avec - c'est toujours l'idée centrale de mon propos - le souci d'assurer la diversité de l'offre de programmes pour les publics les plus larges et les plus variés, tout en prenant en compte un certain réalisme financier, s'agissant d'un secteur dont tous les analystes considèrent qu'il souffre d'un déficit global qui pourrait s'élever à 1,5 milliard de francs au moins...

**M. Robert André-Vivien.** Au moins !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... par l'effet d'un phénomène de ciseaux entre, d'une part, la hausse du coût des programmes - le double effet du volume

et des prix, pour le sport et les films en particulier - et, d'autre part, l'insuffisante progression des ressources, notamment publicitaires.

Plusieurs équilibres doivent être préservés et, à cet égard, l'Etat me paraît avoir un rôle éminent à jouer à côté des acteurs privés.

Le premier équilibre concerne la technique : il s'agit tout à la fois de savoir observer les contraintes du présent et de servir les ambitions de l'avenir. Autrement dit, il faut faire en sorte que les Européens soient présents au début du siècle prochain dans le domaine de la télévision de haute définition.

Je n'ai pas l'intention, dans mon propos d'aujourd'hui, d'entrer dans le débat sur les normes, qui est en cours. Je rappellerai simplement, en quelques mots, les données du problème.

L'Europe a choisi, en soutenant sa propre norme de télévision de haute définition, de défendre son indépendance économique dans les secteurs de l'électronique grand public et des composants et, du coup, de défendre son indépendance culturelle. Vous savez comment cette volonté s'est déjà traduite par des accords industriels et d'importants moyens financiers dans le cadre du projet Euréka 95, destiné à la recherche et à l'industrialisation des équipements.

Vous n'ignorez pas comment cette volonté a été réaffirmée au mois de décembre 1991, lorsque les ministres européens des télécommunications, réunis en conseil, ont pris une position commune en adoptant à l'unanimité un accord sur le projet d'une nouvelle directive. Certes, le texte-compromis n'a pas repris entièrement les propositions françaises : il n'est pas aussi contraignant que nous l'aurions souhaité, en particulier en ce qui concerne les programmes existants. Il consacre cependant la reconnaissance de la norme HD-Mac comme unique norme européenne de haute définition et il précise les conditions dans lesquelles la transmission en D2-Mac devra être progressivement rendue obligatoire.

Cette directive sera d'autant plus satisfaisante et ses limites d'autant mieux compensées qu'elle sera accompagnée par des mesures d'une assez grande ampleur. A cet égard, le Gouvernement accueille avec une grande satisfaction le plan d'action proposé par la Commission, qui représente 850 millions d'écus sur cinq ans, en faveur du développement de la norme européenne, afin de compenser les investissements et les surcoûts liés au changement de norme. Il s'agit d'un montant considérable qui marque clairement l'engagement européen dans le domaine de la T.V.H.D.

Je compte organiser dans les prochaines semaines une concertation avec les principaux diffuseurs français pour examiner avec eux la manière dont ils pourront au mieux s'insérer dans ce dispositif.

Le deuxième équilibre à préserver est celui entre le réseau hertzien et le câble. Voilà un équilibre qui a été l'un des plus « chahutés » au cours des années 80. Une chronologie sereine avait été dessinée au début de cette décennie, mais elle a été bouleversée par les données techniques et les aléas politiques, en particulier du fait que les investissements réalisés dans le câble ont été affectés par un mauvais choix technique en 1982.

**M. Robert-André Vivien.** C'est vrai !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** On a voulu construire un réseau entièrement en fibres optiques. Les ingénieurs se sont trompés - cela arrive - d'où le retour à des systèmes hybrides en 1985-1986, et trois ans de retard. Les prix restent, par ailleurs, trop élevés et l'offre de programmes, qui est diversifiée, n'est pas toujours assez attractive. Cela explique qu'en dépit des considérables investissements réalisés, la progression du câble reste insuffisante : 2 700 000 prises raccordables fin 1990, 3 700 000 fin 1991, mais seulement 840 000 abonnés aujourd'hui, soit un taux de pénétration d'environ 20 p. 100. Ce développement est évidemment beaucoup trop lent et il est un obstacle à une rentabilité suffisante des lourds investissements engagés par France-Télécom - 25 milliards - et par les câblo-opérateurs - 4 milliards.

Pour avancer, il faut agir dans diverses directions, et le Gouvernement va s'y employer.

Il faut d'abord œuvrer dans un domaine qui touche directement à la responsabilité de l'Assemblée nationale et du Sénat : le domaine législatif. Je compte poursuivre le projet

engagé par Georges Kiejman pour faciliter le câblage par des mesures diverses et se débarrasser d'un certain nombre d'obstacles pratiques à l'extension du câble...

**M. Pierre Mazeaud.** Il vaudrait mieux abandonner purement et simplement le projet Kiejman !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... tels que la servitude des immeubles et le câblage des immeubles neufs. Il convient de rendre les câblo-opérateurs seuls interlocuteurs des clients. En effet, nous avons tous eu l'expérience de la difficulté en la matière car nous avons successivement deux interlocuteurs, généralement contradictoires.

Une action contractuelle est d'ores et déjà intervenue entre France Télécom et les câblo-opérateurs. Elle aboutira à une baisse notable des prix proposés.

Enfin, d'un point de vue réglementaire, je souhaite préparer et faire promptement publier un décret sur les services du câble, qui permettra d'assouplir la réglementation, notamment en ce qui concerne le cinéma.

Reste naturellement, dans le domaine hertzien, le problème relatif à l'équilibre des deux secteurs, le public et le privé. Cet équilibre a été brutalement affecté par la décision, qui à nos yeux reste néfaste, de la privatisation de T.F.1 en 1986. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean Auroux.** Très juste !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Cet acte a été à l'origine de quantité de problèmes ultérieurs.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Ils ont voulu jouer aux apprentis sorciers !

**M. Jean Auroux.** Où est donc Léotard ?

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Voilà quelques jours, M. Charles Pasqua lui-même a regretté le choix fait alors... *(« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

**M. Michel Péricard.** Renationalisez ! Chiche !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... avec toutes les conséquences que l'on connaît sur les problèmes de la S.F.P. et de l'I.N.A., qui doivent se moderniser, qui se modernisent, mais qui ont subi de plein fouet la brutalité excessive des évolutions en cours.

Mesdames, messieurs les députés, c'est sur ce fond de décor qu'est intervenue, voilà quelques jours, la disparition de La Cinq.

**M. Jean Auroux.** Eh oui !

**M. Robert-André Vivien.** Ne mélangeons pas tout !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** On a dit : « Pas de précédent ! » Pourtant, rappelons-nous comment la chaîne M.6 a été rayée d'un trait de plume en 1986 par le gouvernement de Jacques Chirac.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. Alain Calmat.** Ils ont des trous de mémoire !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Il n'était pas étonnant, dès lors que la télévision entrait dans le marché avec toutes ses brutalités et ses sanctions immédiates, que, à la suite de tous les naufrages qu'avait connus la presse écrite...

**M. Pierre Mazeaud.** La différence, c'est que M. 6 marche !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... souvent de grands titres, ce type de malheur vient frapper aussi une chaîne commerciale du secteur privé. Tel est l'effet des dures lois du marché ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. Louis de Broisele.** Voilà ! C'est reparti !

**M. Jean Auroux.** C'est bien votre créneau !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Je comprends fort bien que cette mort de La Cinq ait provoqué les regrets de beaucoup et le chagrin de plusieurs, mais je répète tranquillement que le Gouvernement n'a, pour sa part, aucune responsabilité dans cet événement. *(« Très bien ! » sur*

*les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Jean Auroux.** Exactement !

**M. Louis de Broissia.** Ponce Pilate est de retour !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Le Gouvernement n'y est pour rien !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Ils le savent bien !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** On ne peut, mesdames et messieurs les députés de l'opposition, à la fois réclamer le privé et demander aux contribuables une bouée de sauvetage dès lors qu'un accident de ce type survient.

Quant à la réglementation, les opérateurs, qui la connaissent dès l'origine, reconnaissent eux-mêmes d'excellente foi qu'elle n'a pesé que de façon marginale sur l'issue que nous savons.

Quelle part doit néanmoins être celle de l'Etat dans cette malheureuse aventure ? Elle n'est pas nulle ! Vis-à-vis des personnels dont j'ai reçu hier les représentants...

**M. Robert-André Vivien.** Vous ne leur avez rien dit !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ...il lui revient d'examiner, en liaison avec Martine Aubry, ministre du travail, les moyens d'accélérer le règlement de leur situation et d'assurer le respect de leurs droits.

**M. Robert-André Vivien.** Ils ne sont pas satisfaits !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Les producteurs, créanciers divers et les autres fournisseurs de la chaîne sont, quant à eux, sous la protection de la justice selon les règles du droit des sociétés. Vous savez que des accords entre eux et le groupe Hachette, actionnaire majoritaire de La Cinq, devront être entérinés par le tribunal de commerce dans un délai de trois mois. Ce délai devra être strictement respecté.

*(M. Loïc Bouvard remplace M. Henri Emmanuelli au fauteuil de la présidence.)*

#### PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** La grande question qui va se poser pour l'avenir est celle de savoir ce qui sera fait du réseau disponible. En plein respect des prérogatives du Conseil supérieur de l'audiovisuel, je voudrais, pour finir, vous dire quelle est aujourd'hui la position du Gouvernement.

Celui-ci rejette l'idée, agitée par certains, d'un écran laissé noir. Le seul avantage que l'on pourrait y voir est que cela ne coûterait apparemment rien à un audiovisuel dont j'ai déjà dit le déficit structurel et que cela lui permettrait même d'économiser 250 millions de francs de location, ce qui n'est qu'une illusion dans la mesure où cette charge pèserait en réalité sur T.D.F. Surtout, il apparaîtrait insupportable de laisser en jachère une richesse nationale qui, à la fin des fins, a été financée par les citoyens.

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Et par les collectivités locales !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Et par les collectivités locales, qui sont l'émanation directe des citoyens et ont charge, avec leur argent, de travailler dans leur intérêt ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà une nouvelle notion des collectivités locales qui est très intéressante ! J'espère qu'on la codifiera un jour !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** En droit - si j'évoque ce sujet je peux espérer un bref silence de M. Mazeaud - restent donc deux possibilités : l'appel d'offres par le C.S.A., après des consultations menées par lui, ou, selon les termes de la loi du 30 septembre 1986, modifiée le 10 juillet 1991, la préemption par l'Etat de tout ou partie du réseau au profit soit d'une société nationale de programme, soit de la chaîne culturelle européenne créée par le traité franco-allemand que vous connaissez.

**M. Robert-André Vivien.** C'est votre objectif depuis un an !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Eh bien, ce n'est plus seulement un objectif, monsieur Vivien. Je vous annonce que le Gouvernement, selon le souhait exprimé par M. le ministre d'Etat, Jack Lang, et par moi-même, a décidé de combiner ces deux possibilités. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Robert-André Vivien.** « Combiner », le mot convient très bien !

**M. Franck Borotra.** Quand on tombe dans la combine vous êtes les rois ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Hiard.** Quel esprit mal tourné !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** J'avais la faiblesse de penser le sujet assez grave pour que nous puissions faire l'économie de pareils jeux de mots !

**M. Franck Borotra.** Ministre de la combine, c'est réussi !

**M. Alain Calmat.** Tu joues « petit bras », Borotra !

**M. Jean-Pierre Bequet.** « Combine », c'est tout ce que Borotra a compris du débat !

**M. le président.** Mes chers collègues, veuillez écouter M. le secrétaire d'Etat, je vous prie !

**M. Franck Borotra.** Avouez qu'il a choisi son mot !

**M. François Loncle.** Ce n'est pas votre cas !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Le Gouvernement a donc décidé de préempter immédiatement le cinquième réseau, pour la soirée, à partir de dix-neuf heures, afin de permettre la diffusion sur le réseau hertzien, au plus tard à la rentrée de septembre, des programmes de la chaîne culturelle européenne. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Pour le reste de la journée, le Conseil supérieur de l'audiovisuel sera conduit à procéder à des examens approfondis qui prépareront le lancement d'un appel d'offres quand il le jugera utile.

**M. Michel Pelchat.** De minuit à cinq heures du matin, c'est bien !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Notre vœu est que son choix préserve la cohérence de ton et de contenu de l'ensemble du réseau et que l'on réfléchisse aux moyens d'y apporter des éléments complémentaires de culture, de formation et de service.

Je ne doute pas que vous l'ayez compris, mesdames et messieurs les députés, la décision du Gouvernement s'inscrit dans le droit fil de la philosophie du « double secteur », que j'ai longuement développée. Elle implique d'abord - je le dis solennellement - l'engagement que Antenne 2 et F.R. 3 ne soient en rien affaiblies, ni sur le plan financier, ni sur le plan psychologique...

**M. Robert-André Vivien.** Un milliard de francs de redevance ! Qui paiera, monsieur le secrétaire d'Etat ? C'est trop cher la combine !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... par l'apparition d'une chaîne cousine qui doit, au contraire, servir, en l'illustrant, l'ensemble du secteur public.

Vous me demandez qui paiera. Je vous répondrai que le Gouvernement est assez responsable pour ne pas prendre une décision de ce type sans donner la garantie qu'il pourvoira aux nécessités qu'elle implique.

**M. Franck Borotra.** Il l'a fait tellement de fois que l'on ne peut pas vous croire !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Cette décision s'inscrit, à nos yeux, dans l'esprit de Maastricht *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...*

**M. Robert-André Vivien.** Non, pas ça !

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà pourquoi on veut ratifier !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... en renouant avec les plus grands siècles de la culture européenne, et répond au besoin d'échanges culturels plus féconds entre les différents pays de notre continent.

Par ailleurs, cette décision donnera la chance aux nombreuses forces culturelles qui s'expriment, créent et inventent dans l'ensemble de notre pays, d'accéder désormais au petit écran, écartant ainsi tout risque de parisianisme.

**M. Jean-Jack Quayranne.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** Je compte que cela entraîne un appui aux producteurs que la mort de La Cinq a blessés et qui, je le répète, méritent toute notre attention.

Enfin, et en somme, cette décision traduit la conviction du Gouvernement qu'un public spécifique...

**M. Robert-André Vivien.** Elitiste !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... réparti très largement en France et en Europe, et dans tous les milieux sociaux, monsieur Vivien...

**M. Alain Calmat.** Les Français sont intelligents, monsieur Vivien !

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** ... accueillera, d'abord avec curiosité, ensuite avec gratitude, des programmes qui honoreront à la fois la télévision, les auteurs et les spectateurs et auxquels, à coup sûr, le secteur privé ne pourvoirait pas. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Mesdames et messieurs les députés, je souhaite de tout cœur que, dans cette entreprise difficile, ambitieuse et généreuse, le Gouvernement reçoive l'appui de l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Michel Périscard.** Il n'en a pas besoin, puisqu'il n'y a pas de vote !

**M. Robert-André Vivien.** Pas pour la combine !

#### Rappel au règlement

**M. Pierre Mazeaud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jean-Pierre Bequet et M. Jean Auroux.** Il fallait vous inscrire !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Mazeaud.** Je vous remercie, monsieur le président. Je ne voudrais pas avoir à apprendre à M. le président Auroux qu'il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour faire des rappels au règlement !

**M. Jean Auroux.** Sur quel article porte le vôtre ?

**M. Robert-André Vivien.** Sur l'article 58 ! (Sourires.)

**M. Pierre Mazeaud.** Mon rappel porte effectivement sur le premier alinéa de l'article 58, c'est-à-dire qu'il est relatif à l'intérêt même de nos travaux.

**M. Jean Auroux.** Je n'en espérais pas moins !

**M. Pierre Mazeaud.** Je vous remercie, monsieur Auroux, mais en réalité mon rappel ne s'adresse pas à vous et si vous cessez de m'interrompre je pourrai m'adresser à M. le président. (Sourires.)

Nous avons entendu M. le secrétaire d'Etat, pendant plus de trois quarts d'heure, exposer...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Brillamment !

**M. Pierre Mazeaud.** ... avec un certain talent (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste), le point de vue du Gouvernement sur l'audiovisuel...

**M. François Loncle.** Vous vous êtes trompé de réunion !

**M. Pierre Mazeaud.** ... et j'ai retenu fondamentalement l'importance de ce sujet, importance qui n'échappera d'ailleurs à personne dans la mesure où depuis fort longtemps, vous le reconnaîtrez messieurs, l'opposition nationale a souhaité un tel débat.

**M. Alain Bonnet.** Vous n'en vouliez plus ?

**M. Pierre Mazeaud.** Dans ces conditions, et compte tenu des propos de M. le secrétaire d'Etat qui ne font qu'amplifier l'importance de ce sujet, je vous demande, monsieur le président, de faire savoir à M. le président de l'Assemblée nationale et à M. le Premier ministre, combien il eût été utile qu'un tel débat fût suivi d'un vote. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Franck Borotra.** Le secrétaire d'Etat l'a demandé en sollicitant le soutien de l'Assemblée !

**M. Pierre Mazeaud.** Il est en effet inadmissible que des débats sur des sujets d'une telle importance ne soient suivis d'aucune sanction, alors qu'ils posent incontestablement des problèmes à l'opinion publique tout entière, je n'hésite pas à le dire ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

**M. Jean-Pierre Bequet.** Et pourquoi pas un référendum ?

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, je pense que M. Sueur et M. Jeanneney vous auront entendu et qu'ils pourront faire part de vos propos à M. le Premier ministre.

**M. Franck Borotra et M. Louis de Broissac.** Le secrétaire d'Etat a demandé notre soutien ! Il faut donc un vote !

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert, premier orateur inscrit dans la discussion.

**M. François d'Aubert.** Honnêtement, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez plutôt bien commencé en reconnaissant un certain nombre de torts des politiques du passé, en général, jugement plutôt équilibré sur tous ces passés audiovisuels que nous avons en commun. Vous avez même dit des choses peu agréables pour l'un des précédents ministres des télécommunications, M. Mexandeau, mettant en relief les erreurs commises en 1982 et en 1983 avec le lancement simultané du plan câble et d'un réseau hertzien crypté, qui est l'une des explications de la crise actuelle de l'audiovisuel. Vous avez même abandonné la notion, à laquelle pourtant la gauche est attachée - du moins le croyait-on -, de service public pour parler du secteur public et du double secteur.

**M. René Dosières et M. Alain Calmat.** Vous n'avez rien compris !

**M. François d'Aubert.** C'est une évolution plus que sémantique, presque idéologique, à l'intérieur du groupe socialiste.

**M. Alain Calmat.** Mais non !

**M. François d'Aubert.** Puis, malheureusement, vous avez terminé votre discours par une énormité, à savoir l'annonce de la préemption par le Gouvernement du cinquième réseau. Cette décision nous paraît autoritaire...

**M. Yves Pillot.** Elle est légitime !

**M. François d'Aubert.** ... et l'appel d'offres par le C.S.A. aurait sans aucun doute été la solution normale. De plus, elle est mauvaise pour l'ensemble du secteur audiovisuel. En effet, qui va arriver sur le cinquième réseau ? La chaîne Arte !

Cela comporte un premier risque pour cette chaîne même, et vous auriez dû y penser, monsieur le secrétaire d'Etat. Nos partenaires allemands n'étaient pas du tout favorables à ce qu'Arte vienne sur le réseau hertzien, et nombre des partisans d'une chaîne culturelle franco-allemande estiment que c'est un bien mauvais service à lui rendre que de la plonger d'emblée dans le « grand bain », sur le réseau hertzien, alors que ce programme a été conçu pour le câble. Je ne suis pas sûr, de ce point de vue, que la concertation avec nos partenaires allemands, dont vous allez sûrement faire grand état, ait été vraiment menée jusqu'où elle aurait dû l'être. Même si l'on pense plutôt du bien du contenu d'une chaîne culturelle franco-allemande, c'est un très mauvais service à lui rendre que de la mettre sur un réseau pour lequel elle n'est pas faite.

**M. François Loncle.** Il ne faut pas préjuger !



**M. François d'Aubert.** Le second risque est l'affaiblissement du secteur public dont l'état, il faut le reconnaître, est déjà assez mauvais. Vous aurez bien du mal à expliquer qu'avec la même quantité d'argent vous pourrez faire trois chaînes là où vous arrivez péniblement à en faire tourner deux, Antenne 2 et F.R. 3.

Cela traduit d'abord une appréciation irréaliste des coûts de fonctionnement d'Arte. Tous les responsables des programmes, allemands comme français, de la Sept et de Arte estiment que la somme de 500 millions de francs prévue pour les programmes ne leur permettra pas de faire fonctionner la chaîne entre dix-huit heures ou dix-neuf heures et la fin de la soirée, sept jours sur sept. Donc il y a déjà, à l'origine, une insuffisance des moyens prévus pour faire tourner une chaîne culturelle franco-allemande conformément aux ambitions affichées.

L'autre point que vous avez l'air d'avoir complètement oublié, monsieur le secrétaire d'Etat - mais je sais bien que vous êtes historien, pas comptable -, c'est le coût effectif de cette chaîne. Il faut ajouter les coûts de diffusion. Aux 800 millions de francs, partagés, il est vrai, entre les Français et les Allemands, il faut ajouter au moins 200 millions de francs de coûts de diffusion. Où allez-vous trouver cette somme ? On peut légitimement s'inquiéter - d'autres orateurs en parleront - pour l'avenir du secteur public, car on voit bien la manœuvre. Elle est très claire sur le plan financier. La disparition de La Cinq va certes induire un petit supplément de recettes publicitaires pour le secteur public, pour Antenne 2 et pour F.R. 3, estimé à quelque 200 millions de francs, encore que cela soit un peu optimiste. On dira donc à M. Bourges, aux responsables d'Antenne 2 et F.R. 3 : de quoi vous plaignez-vous ? Vous avez l'espoir de percevoir un supplément de 200 millions de francs de rentrées publicitaires et on va vous prélever 200 millions de francs de redevance qui seront affectés à la nouvelle chaîne franco-allemande Arte. Voilà le véritable raisonnement !

**M. François Loncle.** C'est un procès d'intention !

**M. François d'Aubert.** Pas du tout ! C'est ridicule de dire ça ! Ce sont des données financières très précises.

**M. François Loncle.** Obsolètes !

**M. François d'Aubert.** Et si on avait prêté un peu plus attention à ces données depuis une dizaine d'années, l'audiovisuel n'en serait peut-être pas là où il en est aujourd'hui.

**M. Michel Français.** On n'aurait pas privatisé T.F. 1, ça, c'est sûr !

**M. François d'Aubert.** Donc, voilà un des problèmes posés par l'introduction d'Arte sur le cinquième réseau. Cela ne va qu'aggraver la crise actuelle financière d'Antenne 2 et de F.R. 3.

**M. Michel Français.** Monsieur « je sais tout » !

**M. François d'Aubert.** En plus, comble de l'illogisme, ça va faire un peu plus « plonger » le câble.

**M. Alain Griotteray.** C'est évident !

**M. François d'Aubert.** Tout à l'heure, vous avez dit que le câble ne marchait pas. Evidemment, il n'y a pas de programmes ! Vous aviez là un programme qui était conçu pour le câble, celui de la chaîne franco-allemande. Dans la superbe logique Kiejman, à laquelle je ne voudrais pas associer votre nom, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'est-ce qu'on en fait ? Eh bien, on rajoute, on reprend dans l'incohérence et on affaiblit le câble, on a une chaîne conçue pour le câble et on la met sur un réseau hertzien. C'est toute la logique du Gouvernement et c'est une mauvaise logique.

**M. Alain Griotteray.** Eh oui !

**M. François d'Aubert.** Monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne pouvons que déplorer ce que vous avez annoncé tout à l'heure, qui est la substance même de votre discours, parce que si vous avez un peu reconnu vos torts, pour le reste, vous n'avez pas annoncé grand-chose. La seule annonce, c'est celle-là.

**M. Gilbert Gantier.** C'est la plus mauvaise décision !

**M. François d'Aubert.** Elle s'insère dans un système audiovisuel qui est en crise financière, une crise extrêmement grave, dont on connaît *grosso modo* les causes.

Vous avez d'abord la redevance. Vous n'avez pas dit grand-chose sur ce point. Comment va-t-elle évoluer l'année prochaine ? Quels sont vos projets ? Est-ce que ça ne serait pas une bonne idée de la part d'un gouvernement de prévoir une programmation pluriannuelle ? Je sais qu'on est en année électorale, mais rien n'empêche de sortir un peu l'audiovisuel du pur calendrier électoral et d'essayer de lui donner une visibilité, au moins à moyen terme. Vous avez été silencieux sur les remboursements dus par l'Etat des exonérations sociales de redevance, silencieux sur un changement de mode de perception. Là aussi, nous sommes restés sur notre faim. Aujourd'hui, à peu près 20 p. 100 du produit de la redevance ne vont pas au secteur audiovisuel. Vous l'avez malheureusement oublié.

La deuxième cause de la crise, c'est l'aspect publicitaire. L'ensemble du secteur audiovisuel français est en déficit d'un milliard et demi, avez-vous dit ; je crois que vous visez un peu bas ; ce serait plutôt autour de deux, trois milliards. Il y a, c'est vrai, les frais généraux. Mais quand on voit que, pour La Cinq, sur deux milliards de recettes publicitaires théoriques - et encore, il y a les prix affichés et les prix réels - probablement moins d'un milliard est entré dans les caisses, on s'aperçoit qu'il y a une gigantesque perte en ligne, ce qui pose bien sûr la question des centrales d'achat d'espaces et de l'organisation des marchés publicitaires.

**M. François Loncle.** Tout à fait !

**M. François d'Aubert.** Là aussi, vous auriez intérêt à regarder un peu ce qui se passe et, d'abord, à rendre public le rapport du Conseil de la concurrence sur les centrales d'achat.

**M. Louis de Broissia.** Oui, toujours !

**M. François d'Aubert.** Il est resté sous le coude du Gouvernement ou de l'administration depuis plusieurs mois. Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de publier ce rapport...

**M. Alain Griotteray.** Très bien !

**M. Louis de Broissia.** On nous le cache !

**M. François d'Aubert.** ... et de proposer un ensemble de mesures en faveur de la transparence et de la concurrence dans ce domaine.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** C'est une bonne demande.

**M. François d'Aubert.** La troisième cause sur laquelle il aurait fallu dire un mot, c'est quand même le coût de l'hyper-réglementation dans l'ensemble du secteur audiovisuel.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** N'exagérons rien !

**M. François d'Aubert.** Je ne suis pas de ceux qui disent qu'il faut supprimer la réglementation. Il faut des quotas de production, des quotas de diffusion, mais pas n'importe lesquels. Il ne faut pas cette hyper-réglementation qui est en train d'asphyxier un certain nombre de chaînes et qui a d'ailleurs très largement contribué à tuer la cinquième chaîne.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Il y a d'autres raisons !

**M. François d'Aubert.** J'en viens à la dernière cause structurelle de ce déficit, un peu plus technique, moins connue, les coûts de diffusion. Ils sont très élevés. Vous allez le découvrir à votre corps défendant avec l'affaire du réseau de La Cinq - 200 ou 250 millions de francs. Pour Antenne 2 ou T.F. 1, ce sont 450 ou 500 millions de francs.

Il est curieux de constater que le secteur de l'audiovisuel est pratiquement le seul à ne pas avoir profité des gigantesques gains de productivité dont a bénéficié l'ensemble du secteur des télécommunications et qui ont profité à beaucoup d'autres secteurs. Aujourd'hui, la télécopie, le minitel coûtent moins cher. Il n'y a que l'audiovisuel où les coûts dépendant des télécommunications sont restés stables, quand ils n'ont pas augmenté. Ce n'est pas normal non plus.

Vous avez annoncé quelque chose qui est important et que nous récusons totalement : l'arrivée d'Arte sur le cinquième réseau. C'est agir de façon un peu facile et un peu politique - je ne pense pas que ce soit l'image que vous vouliez donner, monsieur le secrétaire d'Etat - que d'expliquer, avec beaucoup d'hypocrisie, que la crise de La Cinq, c'est la crise d'une entreprise privée.

Il y a quand même quelques questions qu'on peut se poser. D'abord, est-ce qu'il n'y a pas du côté du Gouvernement une sorte d'*a priori* contre les chaînes privées,...

**M. Michel Françaix.** Et du côté de T.F. 1, il n'y en a pas ?

**M. François d'Aubert.** ... *a priori* plus ou moins exprimé suivant les titulaires de la charge que vous occupez aujourd'hui.

**M. François Loncle.** Ces chaînes privées, c'est nous qui les avons créées !

**M. François d'Aubert.** Et puis, ayons un peu de mémoire, quand même : en 1983 ou 1984, quand Canal Plus a été créé, la première année n'a pas été facile pour M. Rousselet. Eh bien, un an après, il a eu droit à une modification de la concession...

**M. Robert-André Vivien.** Une modification substantielle !

**M. François d'Aubert.** ... dans un sens favorable.

**M. Jacques Godfrain.** Eh oui !

**M. François d'Aubert.** Il a eu quelques privilèges.

**M. Gilbert Gantier.** C'était une entreprise privée !

**M. François d'Aubert.** Cela n'a pas été forcément une mauvaise idée, d'ailleurs. Ce que je veux dire, c'est que lorsqu'il s'agit de donner des avantages, de « rattraper » les choses pour ceux qui sont considérés comme des amis du pouvoir, là, on ne lésine pas, même quand il s'agit d'entreprises privées, alors qu'on a laissé tomber La Cinq comme une vieille chaussette.

**M. Jacques Baumel.** Et le Crédit lyonnais ?

**M. François d'Aubert.** L'hypocrisie du Gouvernement, on l'a vue aussi dans ce discours extraordinaire de M. Bérégovoy sur l'indépendance des banques nationalisées. (« *Eh oui !* » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.) A qui fera-t-on croire que le Crédit lyonnais est une banque nationalisée indépendante ? Ou alors, il y en a qui sont plus indépendantes que d'autres !... Mais franchement, avec le Crédit lyonnais, l'exemple tombe plutôt mal ! Quand on voit que le groupe a aidé au rachat d'une compagnie cinématographique américaine par un escroc italien proche de la Mafia, lui prêtant un milliard de dollars, soit cinq à six milliards de francs - à rapprocher du montant du déficit global de l'audiovisuel français, 1,5 milliard de francs par an, avez-vous dit vous-même, peut-être un peu plus !...

Bref, le Crédit lyonnais a donc prêté à une simple entreprise, à M. Piretti, l'équivalent de six milliards de francs !

**M. Alain Griotteray.** C'est incroyable !

**M. François d'Aubert.** Et qu'est-ce qu'on apprend, la semaine dernière ? Que, pour rendre service à la M.G.M. dont il est devenu quasiment le propriétaire, ce même Crédit lyonnais est en train d'effacer purement et simplement 400 millions de dollars de dettes, cela d'un trait de plume ! Ainsi, du jour au lendemain, une compagnie américaine, à laquelle le Crédit lyonnais a prêté de l'argent, va se retrouver avec 400 millions de dollars de dettes en moins

Ce montant est à rapprocher des dettes que pouvait avoir La Cinq à l'égard du Crédit lyonnais. En l'occurrence, on s'aperçoit qu'il y a eu deux poids, deux mesures. Tels sont les charmes de l'économie mixte ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le secrétaire d'Etat, je crois qu'aujourd'hui le Gouvernement n'a pas mesuré toutes les conséquences pour l'ensemble du secteur audiovisuel de la liquidation de La Cinq.

Conséquences au plan du pluralisme, en premier lieu.

Vous vous faites le chantre historique du pluralisme. Très bien. Mais la disparition de La Cinq c'est d'abord une amputation en la matière. Il y a, depuis la semaine dernière, deux journaux télévisés en moins. C'est-à-dire que - si tant est qu'on puisse faire une mesure de ce genre - le pluralisme a diminué d'à peu près 25 p. 100 en termes d'information télévisée. Ce n'est bon ni pour la France, ni pour la démocratie, ni pour les jeunes. Vous déplorez - et moi avec vous - le manque de moyens de lecture, d'information. Eh bien, sur le plan de l'offre d'information, il y avait mieux à faire que de

laisser tomber complètement La Cinq. Et je m'étonne que sa rédaction, qui était à la fois inventive, originale, courageuse, ne soit pas conviée à participer à ce pseudo-tour de table que vous nous proposez pour le cinquième réseau. Vous allez peut-être nous répondre tout à l'heure qu'il va y avoir beaucoup d'informations sur Arte. En réalité, il est prévu sept minutes par jour, soit un journal qui ressemblera beaucoup à celui de la Six. On aura peut-être droit à sept minutes parce que Arte c'est l'ancienne S.E.P.T. !... Mais pas davantage, en tout cas pas de quoi faire travailler une véritable rédaction.

Vous allez aussi nous dire qu'il y aura des magazines et des documentaires. Il y aura un magazine par semaine. Et encore il sera fait à moitié par les télévisions allemandes. Est-ce ainsi que vous entendez faire travailler les professionnels de La Cinq ? Là aussi, il faut dire la vérité et ne pas essayer de tromper.

**M. François Loncle.** Oh !

**M. François d'Aubert.** Monsieur Loncle, vous avez l'habitude de défendre la profession des journalistes.

**M. Michel Françaix.** Il a raison !

**M. François d'Aubert.** En effet, il a raison. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes journalistes sont très inquiets car ils savent très bien que ce n'est pas dans les journaux d'Arte qu'ils trouveront à se reconverter après être passés par La Cinq.

**M. Jacques Godfrain.** C'est évident !

**M. François d'Aubert.** Il ne faut pas non plus raconter de bobards, monsieur Loncle !

Sur le plan de la publicité, vous n'avez pas non plus mesuré, monsieur le secrétaire d'Etat, toutes les conséquences de la disparition de La Cinq. La Cinq « ramassait » à peu près un milliard, et tous les spécialistes s'accordent à dire que l'ensemble de la télévision ne va pas récupérer cette somme, qu'il va y avoir sûrement une perte en ligne estimée à 200, 300, peut-être 400 millions. Quel manque à gagner pour l'ensemble du secteur audiovisuel qui traverse déjà une crise structurelle ! Où va aller cette publicité ? Si encore elle allait à la presse, l'un dans l'autre, on s'y retrouverait. Mais le risque, c'est qu'elle aille sur le « hors-médias » qui, par définition, n'est pas un support d'information et offre une destination moins noble, moins importante pour la démocratie, donc qu'elle s'évapore purement et simplement. Là encore, c'est une conséquence que vous n'avez pas voulu regarder.

De même, et vous l'avez dit, les risques sont importants en matière de production. Je ne crois pas que Arte permettra de rattraper ce que faisait La Cinq qui, il faut le rappeler, est même allée au-delà des obligations.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce tableau n'est pas gai. Il ne l'est pas si on examine sur dix ans l'ensemble de ce secteur en crise. C'est probablement la première fois dans le monde qu'une chaîne disparaît, et vous aggravez une situation déjà dramatique.

**M. Michel Pelchet.** C'est vrai !

**M. François d'Aubert.** Vous alourdissez le fardeau avec l'arrivée d'Arte sur la cinquième chaîne. Franchement, je crois que vous inaugurez bien mal vos fonctions ministérielles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Hage, pour le parti communiste.

**M. Georges Hage.** Ce débat sur la situation de la presse et de l'audiovisuel, le groupe communiste l'a, de longue date, demandé. Nous nous félicitons de sa tenue, même s'il nous faut souffrir son impréparation.

**M. Michel Péricard.** Ça, c'est vrai !

**M. Georges Hage.** L'audiovisuel est dans une phase aiguë de crise après une longue incubation que nous avons très tôt diagnostiquée. Symptôme qui ne trompe point, cette Cinq qui n'en finissait pas de mourir. Au terme d'une A.M.A. - je veux dire d'une agonie médiatiquement assistée -, La Cinq est morte. Six cent treize salariés ont rejoint la cohorte des chômeurs de l'audiovisuel, de la presse, de la communication, en fait de la création.

On parle d'un paysage audiovisuel en situation financière sinistrée. Pour autant, l'argent ne manque pas partout dans l'audiovisuel, se distribuant ici et là avec ses prébendes, géré par de véritables capitaines d'industrie pour qui informer, distraire et cultiver n'est que prétexte à faire de l'argent, l'Audimat y aidant qui célèbre le plus souvent le plus grand dénominateur commun de la médiocrité.

La presse, elle aussi est en crise. Nous avons dès l'abord souhaité que sa situation soit prise en compte dans le débat que nous réclamions. Ce qu'il est convenu d'appeler la presse d'opinion, de *La Croix* à *L'Humanité*, pour obéir à une image facile mais assez évocatrice et assez juste, connaît d'insolubles problèmes financiers, tandis que l'autre, dite presse d'information - comme si elle n'avait pas d'opinion, elle dont l'opinion précède le plus souvent l'information - n'est point sans connaître elle aussi de graves difficultés financières, alors qu'un ou deux empires se constituent. Aujourd'hui, de Rouen à Lyon en passant par Dijon, on lit Hersant.

**M. David Bohbot.** C'est vrai !

**M. Georges Hage.** Le « papivore », comme il a été surnommé, dévore peu à peu la presse de province, alors que la loi impose une limite au monopole de la presse.

**M. David Bohbot.** C'est bien vrai !

**M. Georges Hage.** Là où existaient trois, quatre quotidiens, il n'en reste qu'un.

**M. Michel Lambert.** Et lequel !

**M. Georges Hage.** Est-il nécessaire ici de souligner que multiplicité des titres n'est point pluralisme d'opinion ?

**M. David Bohbot.** C'est bien vrai !

**M. Georges Hage.** Vous disiez récemment en cet hémicycle, avec juste raison, monsieur le secrétaire d'Etat, que poser le problème du pluralisme, c'est aller au cœur de la question. Ce sont les propos mêmes que vous avez tenus il y a huit jours en réponse à une question qu'on vous posait.

Quoi du pluralisme qui, pour nous, est le terrain de vérité de la démocratie ? Ce n'est point, je le répète, la pluralité des chaînes ou des journaux en leur monotonie et en leur conformisme qui peut le garantir. Et si la crise des médias, tandis que l'argent est roi, n'était que la crise du pluralisme ?

La faillite financière de La Cinq - et les 4 ou 5 milliards dont il est question ne m'arracheront pas une larme - ne relève pas du hasard. Le Président de la République, dont La Cinq fut peut-être un caprice, et le Gouvernement, qui ont décidé de sa création et concédé à des opérateurs privés cette ressource nationale rare et précieuse que constitue un canal de télévision, doivent être tenus responsables.

Le sont avec eux ceux qui n'ont vu le salut de La Cinq que dans une fuite en avant vers toujours plus de dérégulation, de privatisation ou « d'américano-nippononisations », après avoir géré la chaîne sous la double loi de l'Audimat et de la recherche hasardeuse du profit immédiat, au détriment de la création française et du pluralisme.

Le paysage audiovisuel français, puisqu'il faut l'appeler par ce nom tout empreint de bucolisme et de poésie naïve, cache en fait une réalité tout autre : un affrontement sans merci d'intérêts financiers. Sur ce paysage, règne aujourd'hui le quasi-monopole de T.F.1 qui, avec 42 p. 100 d'audience, draine 52 p. 100 du marché publicitaire, dispose à son gré des retransmissions télévisées chères au cœur des Français sportifs - je rappelle que la retransmission des matches de coupe d'Europe de football, qui était de 800 000 francs en 1987, est de 6 milliards en 1992 - et cote à propre bourse les journalistes et les autres animateurs.

Autre chaîne championne en son genre : Canal Plus, qui roule sur l'or, l'or de ce public qui consent au péage.

Cette double réussite tient aux actes politiques qui ont créé ces chaînes. Que celui-ci, celui-là ou tel autre soit lié à la social-démocratie ou à la droite, cela ne change rien à l'affaire, ou, plus exactement, aux affaires.

J'ai dénoncé dans le débat budgétaire, et je confirme en ce débat, que notre télévision s'enfoncé inexorablement dans la spirale de la médiocrité. Comment se satisfaire de ces émissions de société qu'on appelle en français *reality shows* ? Elles sont faciles et pas chères, fabriquées avec du pathétique de mauvais aloi, de faux bons sentiments et un faux

consensus sur la morale, tandis que tout est fait pour que l'on distingue de moins en moins - je vous épargnerai les exemples - l'information de la fiction.

Comme le fait remarquer, dans un hebdomadaire qui m'est cher, le réalisateur Marcel Bluwal : « Le principe de faire regarder sa propre histoire par quelqu'un qui commente n'a rien d'abominable en soi. Le problème d'aujourd'hui n'est pas là, il est dans la "fictionnisation" de l'ensemble des programmes. A une époque, il y avait la télévision d'un côté et l'info de l'autre. La fiction était le temps fort du programme. On assiste depuis quelques années, parce que les gens reçoivent la télévision comme un continuum d'informations et d'images, à une extension de la notion de fiction à l'ensemble des programmes, contre toute déontologie. Les histoires qui sont arrivées à Patrick Poivre d'Arvor, il y en a mille ! C'est une manière de faire prendre sa crampe au public à travers les *news*, ce que les Américains font maintenant, et nous aussi, de façon très hypocrite, à travers le documentaire et même à travers la pub. Mais là, au moins, ça s'avoue comme tel ! »

Nous ne dénonçons jamais assez la lourde responsabilité de ceux qui ont privatisé T.F.1 et ne cesserons de réclamer, avec une obstination digne de Caton l'Ancien qui, en son temps, voulait briser le pouvoir des Scipion et la puissance de Carthage - mais prévenu par des gaffes illustres, je ne brandirai point la liste des Scipion et ne dirai point où est Carthage... (*Sourires.*)

**M. Alain Bonnet.** *Delenda est Carthago!*

**M. Georges Hage.** ... nous ne cesserons de réclamer, dis-je, non la destruction de T.F.1, mais sa réintégration dans le giron du service public.

**M. Robert-André Vivian.** L'O.R.T.F. !

**M. Georges Hage.** Ici se révèle, monsieur le secrétaire d'Etat, la supercherie d'un discours entretenant la grande illusion d'un service public, pôle de référence et d'entraînement vers une meilleure télévision. Le problème vient de ce que, dans cette transformation du paysage audiovisuel, c'est le secteur public qui court après le privé en s'efforçant de l'imiter et non pas le secteur public qui exerce une sorte d'entraînement. Ce n'est pas le secteur public qui tire vers le haut le secteur privé, mais le privé qui entraîne vers le bas le public, téléspectateurs compris.

**M. Michel Péricard.** La faute à qui ?

**M. Louis de Broissia.** Et ce n'est pas ce que dit le C.S.A. !

**M. Georges Hage.** Des plans de restructuration visant la S.F.P., A.2, F.R.3 - chaîne qui, soit dit en passant, demeure pourtant un outil indispensable de synergie entre la production et la diffusion et plaide pour une consolidation des pôles régionaux - ont progressivement privé le service public de son dynamisme. Et voici qu'après la filialisation de la S.F.P. s'annonce la liquidation programmée des studios des Buttes-Chaumont et se précise la menace qui pèse sur ceux de Brie-sur-Marne, tandis qu'est prévue l'implantation sur 12 000 mètres carrés de sociétés de production américaines à l'intérieur du parc Eurodisneyland et que, sous pression américaine, des directives européennes vont à nouveau réduire les quotas de diffusion et de production d'œuvres françaises sur nos écrans.

Jamais le groupe communiste n'a apporté ses voix à cette entreprise persévérante de désintégration du service public, et cela depuis 1974. Bien qu'ayant des ministres au Gouvernement, il n'a même pas apporté ses voix à la loi Fillioud dans laquelle il avait décelé l'annonce d'un libéralisme sauvage.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** N'exagérons rien !

**Georges Hage.** La France, par ses gouvernements successifs depuis 1974, s'est tristement distinguée en osant faire ce qu'aucun pays au monde n'a fait : détruire une expérience et une tradition de production et de diffusion de service public pour faire piloter tout son audiovisuel par les affairistes.

Sans rompre avec cette logique suicidaire, sans une relance, une modernisation, une rénovation du service public de l'audiovisuel, il n'est point de salut. Encore faut-il en avoir la volonté politique et les moyens.

Au plan technique, qu'il s'agisse des avancées technologiques françaises dans le domaine du satellite ou de l'ingéniosité de nos chercheurs et de nos entreprises qui ont abouti à la norme D2-Mac, nous avons de grandes possibilités. Elles sont source de progrès mais aussi d'exportations et, par là même, créatrices d'emplois. Elles offriront un champ intéressant à l'ambition, si l'ambition en ce domaine était au pouvoir.

Mais la France se heurte ici à des dispositions européennes sensibles aux sirènes nipponnes. Pardonnez-moi ou goûtez avec moi cette allitération qui ne prétend cependant point à la qualité racinienne. (*Sourires.*)

Actuellement, me dit-on, il n'y a que quelque 840 000 abonnés au câble.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Cela évolue !

**M. Georges Hago.** Sans doute, puisque j'en étais resté au chiffre de 700 000.

Le rapport qualité-prix et le souci des câblo-opérateurs - la Générale des Eaux et la Lyonnaise des Eaux pour ne point les nommer - d'obtenir une rentabilité immédiate handicapent cette ambition nationale que devrait être le câble. C'est en privilégiant le choix des chaînes publiques sur les deux réseaux désormais libres, celui de La Cinq et le réseau dit Multivilles - dont je ne pense pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ayez parlé - qu'on permettra à toutes nos possibilités de se déployer en développant une création de qualité.

Vous avez évoqué l'usage que vous feriez de l'écran de La Cinq en évoquant un droit de préemption et la création d'émissions à caractère éducatif et culturel.

L'intention n'est absolument pas pour nous déplaire, mais nous posons deux ou trois questions. Qui financera ces programmes ? Comment les financera-t-on ? A.2 et F.R.3, pièces maîtresses demeurant dans le service public, ne souffriront-elles pas de cette décision. Le système audiovisuel public dans son ensemble en sortira-t-il grandi et dynamisé ? En attendant les moyens que vous nous annoncerez plus précisément et l'utilisation qui en sera faite, nous nous autorisons, tout en nous félicitant de ce droit de préemption, à suspendre notre jugement.

Nos propositions pour le service public de l'audiovisuel s'organisent autour de trois grandes idées.

Premièrement, relancer la production et, de la sorte, développer notre identité culturelle contre tous les risques d'aliénation qui la menacent.

Deuxièmement, accroître les ressources du service public, tout d'abord en mettant fin au détournement de fonds dont l'Etat se rend coupable en refusant le remboursement total des exonérations de redevance et en n'appliquant pas à la télévision publique un taux préférentiel de T.V.A.

Le financement est une question sérieuse. Il n'y a pour nous aucune raison d'interdire la publicité au seul service public, à condition que le volume de la publicité soit strictement limité par la loi pour éviter que les publicitaires n'imposent leurs programmes.

Il faut absolument que les comptes de soutien aux industries de programmation profitent prioritairement à l'outil public de production et que les chaînes privées contribuent plus qu'elles ne le font à ce compte de soutien.

Il faut en outre moraliser le secteur des centrales d'achat d'espaces publicitaires, dont de nombreux responsables du secteur audiovisuel se plaignent.

Troisièmement, enfin, demeure le problème de l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de l'information. A travers les divers bouleversements du P.A.F., nous demeurons persuadés qu'il y a beaucoup à faire pour que le cordon ombilical entre la télévision et le pouvoir politique soit coupé.

S'agissant de la radio, l'année 1991 a été marquée par le dixième anniversaire de l'ouverture de la bande F.M. Il y a, vous l'avez constaté dans votre propos, une grande distorsion entre l'aspiration de départ d'une nouvelle radio de proximité et le paysage radio F.M. actuel. Une guerre de concentration des réseaux et une véritable course au marché publicitaire étouffent les radios à faibles ressources publicitaires. La législation, par deux fois changée dans un sens plus mercantile, n'a pas, loin de là, permis l'émergence d'un nouvel espace de liberté.

J'ai noté que vous vous inquiétiez de cette situation. Vous avez annoncé des mesures. Nous attendons que vous les précisez et nous les mesurerons à l'aune de leur efficacité.

C'est parce que nous avons noté un véritable raz-de-marée de musiques anglo-saxonnes que nous avons, en décembre, fait voter dans cette assemblée un amendement à la loi sur les quotas audiovisuels qui obligera désormais les radios « généralistes » à diffuser majoritairement des chansons françaises, et plus particulièrement de jeunes auteurs. L'accueil fait à cet amendement a été très favorable parmi les professionnels.

Dans ce contexte d'âpre concurrence sur les ondes, comment ne pas souligner la bonne tenue du service public de radio ? Il est à noter, pour nous en réjouir, que ce sont les stations décentralisées de Radio France et France Info qui progressent le plus dans ce secteur, venant confirmer notre souhait de voir les radios publiques occuper ce terrain de la proximité et de l'innovation radiophonique que nous avons toujours appelée de nos vœux.

Vous avez déclaré que vous étiez contre la publicité de marques sur la radio publique. J'en suis fort aise, mais ne faudrait-il pas que vous annonciez ici même comment sera financé le développement nécessaire des radios publiques ? D'après une note du président Maheu, c'est 30 millions de francs de pertes pour l'entreprise. Confirmez-vous ce chiffre et votre intention dans ce domaine ?

J'en viens à la presse.

Il y a quelques jours, M. Mitterrand déclarait que la presse n'avait jamais été aussi libre en France. Pour autant, la presse française, dans son ensemble, connaît de grandes difficultés - que vous avez signalées - et on peut dire que la presse quotidienne nationale connaît, elle, une véritable crise, participant ainsi de la maladie qui frappe l'information.

Le lectorat de la presse écrite diminue et vieillit. La proportion d'adultes déclarant lire chaque jour un quotidien est passée de 55 p. 100 en 1973 à 46 p. 100 en 1981 et à 43 p. 100 en 1988. Le lectorat est en nette régression chez les jeunes.

Il y a de moins en moins de titres : en 1914, la France totalisait 309 quotidiens, elle n'en compte plus que 76, et la presse qu'il est convenu d'appeler d'opinion est réduite à un minimum.

Pourtant, il n'y a pas, à nos yeux, de fatalité condamnant la presse écrite. Elle a encore de beaux jours devant elle, car aucune presse audiovisuelle ne saurait la remplacer pour l'information, la réflexion, l'analyse, la confrontation des points de vue, le choc des idées, l'approfondissement théorique, tâches que ne peuvent se permettre les informations audiovisuelles.

Pour autant donc que les conditions en soient créées, la presse pourrait être - c'est dans sa vocation - le lieu privilégié d'une multiplicité de titres indépendants le plus possible des concentrations, ce qui s'est vérifié aux grandes périodes de notre histoire, de la Révolution à la Libération, et le lieu privilégié du pluralisme. Ainsi conçue, elle serait prémunie contre les dérapages généralisés qu'elle a connus en période de crise, période où, justement, elle est le mieux à même de prouver son rôle irremplaçable. Qui dit crise dit en effet conflit, contradiction, remise en question des valeurs et des idées reçues, affrontements idéologiques, surgissement d'idées nouvelles, donc champ très largement ouvert à la réflexion dans la presse.

En un mot, monsieur le secrétaire d'Etat, la presse contribuerait toujours plus à l'invention continue de la démocratie.

Récemment en cet hémicycle - mais vous avez réitéré cette déclaration aujourd'hui - alors que vous évoquiez la situation de la presse en général, vous vous déclariez prêt à lutter contre toute concentration qui inquiéterait l'esprit démocratique et vous vous apprétiez par là même à consentir votre appui aux organes de presse qui, malgré de faibles ressources publicitaires, ont beaucoup de choses à dire aux citoyens. Nous nous félicitons de cette déclaration.

Mais vous rappellerai-je que, comme par le passé, les budgets de la presse écrite se suivent et se ressemblent ?

D'un côté, l'article 39 bis qui profite avant tout aux géants comme Hersant est pérennisé ; de l'autre, l'aide aux journaux dits d'opinion ayant de faibles ressources publicitaires est en stagnation. Je dis bien « dits d'opinion », car nous nous inscrivons en faux contre l'habitude consistant à distinguer des

journaux d'information et des journaux d'opinion, ces derniers étant atteints de je ne sais quelle maladie honteuse. La presse nationale est tout entière presse d'opinion !

On a très justement noté au sujet de l'article 39 bis qu'une louable intention démocratique était détournée de son objectif pour devenir une aide aux riches. La presse la plus prospère est celle qui, dans la répartition des aides publiques, se taille la part du lion.

Tout comme il revient au service public de jouer dans l'audiovisuel un rôle moteur propre à garantir le pluralisme informatif et esthétique, il revient aux pouvoirs publics d'aider les titres qui ne bénéficient pas de la manne publicitaire. Les journaux qui en sont privés ont droit au bénéfice de certaines mesures inégalitaires pour leur permettre de vivre, mais surtout pour permettre à nos concitoyens d'être égaux devant l'information. Certes, la presse est une industrie exposée aux affres du marché, mais sa production n'est pas une marchandise ordinaire. Il ne s'agit pas d'assistance ou de choisir entre l'aide aux journaux ou aux lecteurs, il s'agit de garantir la démocratie.

Il serait peu crédible d'appeler Maastricht au secours de la presse française. Au contraire, dans ce domaine comme dans les autres, les projets sont précis et dangereux. Le système coopératif de distribution de la presse française, unique au monde, est menacé par des groupes allemands. L'aide postale à la presse, qui date de la Révolution française, est remise en cause au nom de la rentabilité, qui prétend mettre « l'entreprise » P.T.T. à l'heure de Bruxelles. Les campagnes publicitaires décidées à l'échelle européenne aggraveront sans nul doute, si nous n'y veillons, les discriminations qui frappent la presse indépendante des puissances d'argent et des pouvoirs.

Enfin, des groupes de presse étrangers entendent mettre la main sur les journaux français. Une entreprise munichoise, toute impudence bue, cherchant à acquérir des maisons d'édition françaises au nom d'investisseurs allemands et étrangers, ne vient-elle pas de manifester son désir de racheter *L'Humanité* ! (« Oh ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

**M. Jacques Baumel.** Quel scandale !

**M. Louis de Broissia.** Après la *Pravda* !

**M. Georges Hage.** Le journal de Jean Jaurès n'est pas et ne sera jamais à vendre ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Michel Françaix.** Ou alors pour le franc symbolique ! (*Sourires.*)

**M. Georges Hage.** Mon ami Roland Leroy, directeur de *L'Humanité* et ancien parlementaire, a proposé, au cours du dernier congrès de la presse française, une table ronde à laquelle participeraient les professionnels et les pouvoirs publics. Il a réitéré cette demande devant de nombreuses instances. Mme Tasca, puis M. Kiejman, vous-même, enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, avez eu à connaître les douze propositions qu'il a soumises au Gouvernement pour sauvegarder le pluralisme de la presse. Mon propos liminaire concernant les déclarations que vous fîtes laissent espérer que vous aurez à cœur d'accéder à cette demande. Il me semble d'ailleurs vous avoir entendu exprimer votre accord sur la tenue d'une table ronde qui réunirait tous ceux qui sont concernés par la vie de la presse française et les pouvoirs publics.

La presse, la télévision ne peuvent être confisquées par des financiers sans scrupule ou des technocrates dociles à l'ancienne pratique monarchique dite de jussion. Il y va du pluralisme, c'est-à-dire de l'éveil de la conscience démocratique, de la sauvegarde et de l'enrichissement de notre identité culturelle.

En vous écoutant parler de la presse notamment, monsieur le secrétaire d'Etat, quelque chose, comme un préjugé favorable, m'est venu sur votre ministère. Mais personne ne peut croire que les objectifs que j'ai cités concernant le pluralisme dans l'audiovisuel informatif, esthétique, et dans la presse, pourront être atteints sans une intervention manifeste de l'ensemble des forces démocratiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Merci, monsieur le président Hage. La parole est à M. Bernard Schreiner, pour le groupe socialiste.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Monsieur le président, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, ce matin, à ma demande et à celle des commissaires socialistes, la commission des affaires culturelles a voté la création d'une commission d'enquête de trente membres sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel en France.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, nous pourrions poursuivre le débat que nous engageons aujourd'hui et nous pourrions le faire sérieusement. Disons-le tout de suite : le groupe socialiste n'a peur ni de ce débat ni de la mise en place d'une commission d'enquête.

Au contraire, nous pensons utile de mettre bien à plat l'ensemble des données concernant la presse, la radio, la télévision et cela en liaison avec l'ensemble des partenaires concernés.

C'est clair, l'opposition a essentiellement voulu faire de l'échec de La Cinq une opération politique contre le Gouvernement. (« Tout à fait ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) A l'entendre, il y avait non-assistance à télévision en danger et si une entreprise privée tombait en faillite, c'était, bien entendu, la faute des pouvoirs publics et la faillite du socialisme.

**M. Louis de Broissia.** Ça c'est vrai ! Aux élections, ça s'est confirmé d'ailleurs !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Drôle de conception du libéralisme économique !

Mais ce qui est plus étonnant, et qui montre votre manque de sérieux, c'est qu'au même moment un grand groupe de presse achetait sans vergogne *Liberté Dimanche* à Rouen...

**M. Jacques Toubon.** C'est parti ! C'est le film à l'envers !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... *Le Courrier de l'Ouest*, *Le Maine libre* en pays de Loire, *L'Est éclair*, *Libération Champagne* et *L'Ardennais* dans l'est de la France - c'est pas des faits ça ? ...

**M. Jacques Toubon.** Ça nous rajeunit de huit ans Schreiner !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... sans que cela, monsieur Toubon, ne suscite des réactions indignées...

**M. Jacques Toubon.** C'est un retour en arrière ! Jeannou-Fillidou, même combat !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... devant les problèmes graves d'une concentration qui, inexorablement, se poursuit dans la presse quotidienne régionale.

**M. Jacques Toubon.** Et allez donc !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Alors, pourquoi cette différence de traitement ? Pourquoi parler de l'un et pas de l'autre alors que tous les professionnels s'accordent aujourd'hui à traiter ces problèmes en terme multimédias ?

**M. Alain Bonnet.** Ça les gêne !

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est surtout que ça n'a rien à voir, il ne faut pas tout mélanger !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Ça n'a rien à voir vraiment ?

Mais revenons à la disparition de La Cinq. Nous la déplorons.

**M. Jacques Toubon.** Ah bon ?

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Et je suis un de ceux qui se sont battus pour son existence au nom du pluralisme des titres.

**M. Jacques Baumel.** Tartuffe !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Mais si elle a disparu, vous n'avez rien fait non plus pour qu'elle vive et il y a beaucoup d'hypocrisie dans vos cris.

**M. René Dosières.** Tout à fait !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Je pense que les journalistes, comme tout le personnel de La Cinq, s'en sont vite rendu compte.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Absolument !

**M. Louis de Broissia.** Aidez les voir, ils sont dans les couloirs !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Je les ai rencontrés autant que vous. En fait, personne n'a voulu s'opposer frontalement à la volonté de T.F. 1 comme des autres chaînes de voir disparaître cette chaîne prétendue de trop.

**M. Jacques Toubon.** M. Lang et Mme Tasca n'appartiennent pas à T.F. 1 !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** En décembre dernier, Robert-André Vivien a été amené à retirer son amendement sur la seconde coupure car il n'était suivi ni par son groupe ni par la majorité du Sénat !

**M. Louis de Broissia.** Schreiner non plus n'était pas suivi par son groupe !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Cela n'aurait sans doute pas sauvé La Cinq, mais ce retrait était symbolique d'une volonté politique, comme l'a été l'attitude de la majorité sénatoriale...

**M. Louis de Broissia.** Oh non Schreiner, pas vous !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... de remettre en cause devant le Conseil constitutionnel les mesures d'assouplissement prévues par la loi...

**M. Jacques Baumel.** Pas vous ! Silence !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... sur les quotas au bénéfice de La Cinq et de M. 6.

**M. Jacques Toubon.** Comment ose-t-il ? C'est extraordinaire !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Comment expliquer aussi qu'aucune banque privée, dont certains responsables sont bien connus de vous, ne soit venue au secours du projet Berlusconi dans les derniers tours de table qui ont été réalisés pour donner une dernière chance à La Cinq ?

**M. Louis de Broissia.** Et les banques publiques, elles n'existent pas ?

**M. Jacques Baumel.** Et le Crédit Lyonnais ?

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Sur quelles pressions ? Du Trésor public peut-être ? Allons donc ! Ces pressions venaient d'ailleurs. Vous ne voulez pas le reconnaître, mais j'attends avec impatience les mémoires de l'administrateur judiciaire.

**M. Jacques Baumel.** Elles venaient de l'Elysée !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Pourquoi cette disparition de La Cinq comme chaîne généraliste ?

Il y a plusieurs raisons - vous en avez évoqué certaines, monsieur le secrétaire d'Etat, d'autres collègues aussi - et l'examen peut nous être utile pour l'avenir.

Il y a sans nul doute des erreurs de gestion, un manque de contrôle des dépenses, y compris dans les derniers mois où le déficit s'aggravait d'une manière plus qu'inquiétante. Mais la véritable erreur a été stratégique : vouloir concurrencer T.F. 1 sur son propre terrain sans en avoir les moyens ne pouvait qu'aboutir à l'échec...

**M. Michel Françaix.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... surtout que ni Hersant, ni Lagardère n'ont estimé à leur juste valeur les conséquences de la privatisation de T.F. 1 en 1987.

**M. Michel Péricard.** Cela n'a aucun rapport !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Les études faites sur le marché publicitaire, monsieur Péricard, montrent que le point de rupture se situe, incontestablement, en 1987 où la privatisation de T.F. 1 place en l'espace d'un an cette société en position dominante avec près de 55 p. 100 du marché publicitaire.

**M. Jacques Toubon.** Elle en avait déjà 45 p. 100 !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Cette part est restée identique depuis. C'est donc au détriment du seul secteur public que La Cinq ou M 6 ont vu augmenter leurs recettes publicitaires au cours de ces dernières années.

**M. Michel Péricard.** C'est un peu spécieux !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** C'est cette réalité que les responsables successifs de La Cinq n'ont pas prise en compte. Est-elle encore aujourd'hui inéluctable ? Il le semble car T.F. 1, du fait de sa position dominante qui lui permet de dicter, à la baisse, les tarifs, se trouve abritée d'éventuels redéploiements de recettes entre sociétés.

La nouvelle répartition du marché publicitaire issue de la privatisation de T.F. 1 a donc déterminé toutes les évolutions ultérieures. Dans ce cadre, toute chaîne nouvelle à vocation généraliste se trouverait dans la même situation que La Cinq. Ce constat condamne les apprentis sorciers de 1987 - Charles Pasqua le reconnaît d'ailleurs - ...

**M. Michel Péricard.** Il ne le reconnaît pas du tout !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... qui, pour des raisons purement idéologiques, ont déséquilibré un système que depuis 1931 nous avions voulu équilibré entre secteur public et secteur privé. Il les condamne d'autant plus que l'hypocrisie du « mieux-disant » culturel n'a jamais permis aux chaînes privées de respecter leur engagement de départ, comme l'a encore souligné le dernier rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

**M. Louis de Broissia.** Ni aux chaînes publiques !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** En ce qui nous concerne et comme vous l'avez indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat, la gauche n'a pas à rougir de son bilan depuis 1981 (« Absolument ! » sur les bancs du groupe socialiste) car le pluralisme, nous l'avons instauré.

Les salles de rédaction ont une indépendance réelle, unique dans l'histoire de la presse, de la radio, de la télévision. Les pressions aujourd'hui ne viennent plus des pouvoirs publics.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas d'autres qui viennent d'ailleurs, des pouvoirs économiques, de certains lobbies ou d'habitudes journalistiques qui polluent la fonction ô combien noble de l'information. Les pratiques d'un certain nombre de stars des médias, il faut le reconnaître, ne sont pas celles des dizaines de milliers de journalistes qui font un métier exigeant.

**M. René Dosière.** Tout à fait !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Ce n'est pas au législateur de définir la déontologie de ce métier, c'est aux professionnels de déterminer leurs propres règles. Mais qu'ils le fassent vite.

Depuis dix ans, la situation dans ce domaine s'est dégradée : les fausses interviews succèdent à de véritables publi-reportages sous couvert d'information neutre, la nécessité du direct efface tout contrôle des sources, le sensationnel à tout prix élimine la présentation des dossiers.

**M. Michel Péricard.** C'est vrai !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Tous les médias en sont atteints. Colloque après colloque, cette forme de gangrène de la profession est analysée, mais les remèdes ne suivent guère l'analyse.

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est vrai !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Pour ma part, je pense qu'un des remèdes face à cette dégradation, face aux dangers aussi des concentrations de la presse écrite ou télévisée, réside dans le renforcement des pouvoirs des équipes rédactionnelles des sociétés de rédacteurs, face aux propriétaires des titres ou aux actionnaires.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Cela n'a rien à voir !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Sur ce plan, la loi peut les aider. A nous d'y réfléchir. Mais c'est aussi à l'ensemble de la profession de prendre ses responsabilités.

Le pluralisme, nous l'avons aussi instauré, comme vous l'avez indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat, en ouvrant de nouveaux espaces de liberté.

La fin du monopole public de la communication vient des lois de 1981 et de 1982, et sur ce point nous n'avons aucune leçon à recevoir de ceux qui, quand ils étaient au pouvoir, avaient verrouillé et baillonné toutes tentatives d'expression libre.

**M. Louis de Broissia.** Baillonné, vraiment ?

**M. René Dosière.** Eh oui, et il faut le rappeler !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** C'était le cas des radios, qui de quatre sont passées à plus de deux mille en dix ans. Certes, les radios pirates du début sont devenues libres, avant d'être privées. Elles ne sont pas toutes restées associatives et, là aussi, les contraintes économiques ont privilégié des regroupements qui ne favorisent pas la diversité.

Néanmoins, le paysage radiophonique est diversifié. Les différentes structures de régulation qui se sont succédées ont su mettre de l'ordre dans l'explosion de la F.M. Le secteur public a su trouver sa place avec une station généraliste de qualité, des stations thématiques qui font honneur au service public, des stations délocalisées qui participent à l'aménagement du territoire.

Reste, monsieur le secrétaire d'Etat, à défendre et à promouvoir les radios de quartier, les radios de communauté, les radios de collèges qui, dans les quartiers sensibles, font véritablement partie d'une réelle politique d'insertion.

Ce pluralisme qui a réussi dans la radio, nous avons aussi voulu le réussir dans la télévision et si la droite n'avait pas bousculé le programme mis en place en 1985-1986, nous aurions aujourd'hui une Cinq et une Six qui se seraient développées progressivement, sans déséquilibre...

**M. Robert-André Vivien.** Un peu de pudeur, monsieur Schreiner !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... à côté d'un secteur public fort.

**M. Jacques Toubon.** C'est ça !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** On ne dira jamais assez ce qu'a coûté, en termes d'équilibre économique et autres, la privatisation de T.F. 1. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. David Bohbot.** Exactement ! On en paie le prix !

**M. Robert-André Vivien.** Et en novembre 1985, qu'avez-vous fait ?

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** En 1988, le Président de la République n'a pas souhaité revenir sur la privatisation de T.F. 1. Cette décision qui entrait dans un contexte plus large sur le rôle de l'Etat...

**M. Robert-André Vivier.** L'Etat socialiste, c'est tout ce que vous connaissez !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... implique néanmoins aujourd'hui encore plus qu'hier l'ardente obligation de développer un service public dynamique, diversifié, capable d'apporter le pluralisme que le monopole privé de T.F. 1 rend aujourd'hui indispensable.

Si nous n'y prenons pas garde - et je ne mets en cause ni les journalistes, ni les responsables de T.F. 1...

**M. Robert-André Vivien.** Vous venez de le faire !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... nous risquons de passer rapidement, monsieur Vivien, devant une réalité politique - que vous ne pouvez pas, vous non plus, ignorer - inquiétante pour le pluralisme. Quel parti, quel gouvernement, quel décideur économique pourra passer outre une réalité médiatique dominante et, avec l'échec de La Cinq, de plus en plus déterminante ?

**M. Jacques Toubon.** Et c'est au titre du pluralisme que vous mettez la S.E.P.T. sur La Cinq ! Bravo !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Il y a là un véritable danger. La solution, monsieur Toubon, réside dans le maintien et le développement d'un secteur public, dynamique et fort, composé de deux entités, A. 2 et F.R. 3.

**M. Michel Péricard.** Monsieur Schreiner, vous valez mieux que votre discours !

**M. Jacques Toubon.** C'est 1983 !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Parlons de F.R. 3. C'est une chaîne aimée par les téléspectateurs. Elle a su trouver son identité. Elle présente une télévision alternative de qualité avec un public fidèle de plus en plus nombreux.

**M. Jacques Toubon.** Vous allez la flinguer en mettant la S.E.P.T. sur La Cinq. Il faut quand même le faire !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Il nous faut la soutenir et non, monsieur Toubon, la détruire comme vous le souhaitez. J'ai lu en effet avec stupéfaction la volonté du R.P.R. de vendre par appartements F.R. 3, de privatiser...

**M. Michel Péricard.** Ce n'est pas vrai !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... monsieur Péricard, vous l'avez indiqué dans une interview - de privatiser la chaîne au profit des conseils généraux et régionaux chers à M. Pasqua et à ses amis...

**M. Louis de Broissia et M. Jacques Baumel.** Chers aux Français !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... et cela dans le cas d'une éventuelle alternance en 1993. Cette volonté de destruction d'une chaîne qui marche est scandaleuse.

**M. Jacques Baumel.** C'est la chaîne qui a le déficit le plus lourd !

**M. Michel Françaix.** C'est pour cela que vous voulez la privatiser !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Mais on en voit bien la volonté politique : tenir l'information des régions sous sa botte. L'Etat R.P.R., apparemment, n'est pas mort...

**M. Robert-André Vivien.** Le gaullisme est toujours vivant !

**M. Jacques Baumel.** Bien sûr !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** ... et renaît régulièrement de ses cendres.

Pour ce pluralisme, y compris dans les régions que défend F.R. 3, nous ne vous laisserons pas faire. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Alain Calmat.** Ils ne sont pas encore au pouvoir !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Et j'ai cru comprendre que nous ne serons pas seuls et que certains, venant même de l'opposition, nous rejoindront pour vous empêcher d'accomplir cette forfaiture !

**M. Louis de Broissia.** Comptez-vous avant d'affirmer cela !

**M. Jacques Baumel.** Gagnez d'abord les élections ! Vous ne représentez que 18 p. 100 !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Reste que pour A. 2 et F.R. 3, il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, des moyens.

La position du groupe socialiste reste la même depuis des années : l'Etat doit prendre sur son budget et non sur la redevance les 2,5 milliards de francs des exonérations décidées pour aider les plus démunis et les personnes âgées.

**M. Michel Péricard.** C'est très bien, obtenez-le !

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Alain Bonnet.** Vous voyez, vous êtes d'accord !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** L'Etat doit permettre que la redevance soit augmentée, comme en Allemagne, en fonction des objectifs définis pour le secteur public. L'Etat doit réfléchir à un meilleur moyen de collecter la redevance afin d'éliminer la fraude et les frais de la collecte.

Ces trois mesures sont aujourd'hui suffisantes pour garantir un bon développement des moyens du secteur public. Nous comptons sur vous pour les obtenir.

Ce pluralisme, nous n'avons pas voulu qu'il soit sous la responsabilité unique des pouvoirs publics. Et c'est la fierté de la gauche d'avoir assuré l'indépendance des moyens de communication en plaçant les opérateurs à l'abri du pouvoir politique (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*) grâce à la création d'une autorité administrative indépendante chargée de la régulation audiovisuelle.

**M. Robert-André Vivien.** C'est scandaleux de dire ça !

**M. Jacques Baumel.** Vous ne croyez pas à ce que vous dites !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Mais il faut croire que notre pays n'aime guère les structures de régulation.

Il n'aura pas fallu moins de trois réformes pour consacrer un même principe : trois institutions différentes créées, chacune lancée sur les ruines encore fumantes de celle qui

l'avait précédée, trente-six membres au total, dont certains ont partagé leur expérience de « sage » entre plusieurs de ces organismes, des règles de renouvellement prévues avec soin, partiellement appliquées, l'instance étant supprimée avant qu'elles n'aient pu être mises en œuvre.

Et on nous annonce, en cas d'alternance, une quatrième autorité de régulation en moins de dix ans !

**M. Michel Péricard.** Qui a annoncé ça ?

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Soyons sérieux ! Arrêtons ce jeu de yo-yo insupportable pour les opérateurs et les téléspectateurs.

**M. Michel Péricard.** Qui a annoncé ça ?

**M. Jacques Baumel.** Qui ? Répondez !

**M. Jacques Toubon.** C'est n'importe quoi !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Décrétons au moins un armistice idéologique dans ce domaine. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Mais je vous renvoie à l'interview de M. Pasqua à Radio-Com sur France-Inter !

**M. Jacques Toubon.** N'importe quoi ! C'est un vrai rocardien !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** C'est un honneur !

**M. René Dosières.** C'est un compliment !

**M. Jacques Toubon.** Plus faux-cul que ça, tu meurs !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Si vous pensez qu'effectivement vous n'allez pas remplacer, en cas d'alternance, si un jour vous y arrivez, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, alors dites-le !

**M. François d'Aubert.** On le dit !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Dites-le que vous allez garder cette structure de régulation et ne dites pas le contraire !

**M. Jacques Baumel.** On n'a pas dit le contraire !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Ne dites pas que vous allez changer les personnes, que vous allez modifier les objectifs de ce Conseil.

En tout cas, l'exemple du Conseil constitutionnel montre qu'une structure de régulation a besoin de temps pour s'installer et pour convaincre.

**M. François d'Aubert.** On le sait !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Et les règles de désignation du C.S.A., reprises de la Haute autorité, calquées sur le modèle du Conseil constitutionnel, ont le mérite de prendre en compte les éventuels changements politiques.

En ce qui concerne les compétences entre le Gouvernement et le C.S.A. en matière de régulation, je serai, monsieur le secrétaire d'Etat, enclin à proposer que le C.S.A. qui a, depuis la loi du 18 janvier 1992, la possibilité de moduler l'obligation de diffuser des œuvres françaises ou européennes aux heures de grande écoute, puisse conquérir un champ de compétence réglementaire lui donnant la possibilité d'exercer un véritable pouvoir réglementaire flexible, loin des normes exhaustives et contraignantes.

**M. François d'Aubert.** Très bonne idée !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** C'est au C.S.A. de construire progressivement une jurisprudence cohérente, capable, en particulier, de concilier l'exigence de protection de la création française avec la liberté dont doivent disposer les chaînes, capable aussi de tenir compte des difficultés rencontrées par le secteur de la production, difficultés résultant du désengagement des diffuseurs dans la production audiovisuelle.

J'estime qu'il n'y a pas trop de normes pour assurer la défense de la création et de la production française. Tout est dans la manière de les appliquer. Dans ce domaine, il faut progresser afin de permettre à l'instance de régulation de jouer ce rôle.

Nous avons également conforté - car il existait déjà - le pluralisme dans la presse écrite, en maintenant et en développant les aides à la presse. La concertation a toujours été bonne entre la profession et les pouvoirs publics. Néanmoins,

on peut regretter qu'elle ait porté surtout sur le maintien des acquis et pas suffisamment sur la préparation de l'avenir. Mes collègues - notamment Michel Françaix - reviendront dans le débat sur les problèmes de la presse écrite. Je n'en évoquerai donc que quelques-uns qui m'apparaissent complémentaires à mes propos antérieurs.

Le marché publicitaire, aujourd'hui stagnant, n'a guère évolué dans sa structure de base, malgré l'arrivée en force des chaînes de télévision. M. d'Aubert a rappelé que le hors-média était toujours aussi important, comme l'affichage qui reste le plus développé d'Europe ou comme les gratuits qui récoltent autant de recettes publicitaires que l'ensemble de la presse quotidienne régionale, cela au détriment des quotidiens ou des hebdomadaires départementaux. Il n'est d'ailleurs pas logique que ce type de support qui ne peut être considéré comme une véritable presse bénéficie des mêmes avantages que la presse d'information.

Les gratuits devraient au contraire participer au développement du pluralisme dans les régions grâce à un fonds de soutien qu'ils alimenteraient. Il y aurait une forme de péréquation semblable à celle qui existe déjà pour les radios associatives. Si elle le souhaitait, la profession pourrait la mettre en œuvre rapidement.

L'accès du secteur de la grande distribution à la télévision, y compris, ou surtout, locale, fait peur à l'ensemble de la profession. Le contexte difficile du marché publicitaire actuel incite en effet à la prudence, mais je suis persuadé que l'ouverture à l'Europe, dès l'année prochaine, va bousculer ce qui est et reste une exception pour nos voisins. La presse française risque alors d'être rapidement dépassée par les événements. Il serait plus sage pour elle de prévoir une évolution progressive dans ce domaine.

Un autre dossier important est celui des abus de position dominante. Les mouvements de concentration se sont en effet accélérés avec un retour en force du groupe Hersant qui, après avoir pris une position hégémonique en région Rhône-Alpes, étend maintenant une emprise à peu près totale sur l'Est de la France, et vient progressivement se mettre en concurrence ouverte avec *Ouest-France*.

Ce phénomène de concentration n'est pas bon en soi car il élimine de fait le pluralisme des titres. Les patrons de presse qui, en 1984, n'avaient pas jugé utile de se mobiliser pour donner un cadre législatif à ce problème le regrettent aujourd'hui.

Les difficultés des titres, nées de la crise publicitaire, risquent de prolonger, d'aggraver ce problème de concentration, avec, dans l'avenir, l'intervention de repreneurs financiers français ou étrangers qui n'auront rien à voir avec des groupes de presse. Il faut que nous en soyons convaincus.

L'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, doit, avec la fédération de la presse, reprendre certains dossiers pour renforcer les titres existants et leur permettre de moderniser leur outil de production, d'être plus proches de leurs clients, de réaliser de bons produits. Dans ce cadre une refonte des aides à la presse, en particulier celles découlant de l'article 39 bis de l'ordonnance de 1945, apparaît une nécessité.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Monsieur le secrétaire d'Etat, je terminerai mon propos en revenant sur la décision prise par le Gouvernement, que vous avez annoncée dans votre intervention liminaire, de donner une priorité à la chaîne culturelle européenne pour occuper, en fin d'après-midi et en soirée, l'ancien réseau de La Cinq. Vous savez que j'étais réservé face à cette solution. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Baumel et M. Michel Péricard.** Hostile !

**M. Louis de Broissie.** Il n'était pas le seul !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Cela tenait à diverses raisons liées aux capacités financières des chaînes du secteur public, à la concurrence éventuelle de cette chaîne vis-à-vis de F.R. 3 et aux difficultés supplémentaires que va rencontrer le câble du fait de cette décision.

**M. Robert André-Vivien.** Eh oui !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Vous nous avez déjà donné certaines garanties et je vous en remercie.

**M. Jacques Toubon.** Des garanties de déficit !



**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Cependant, permettez-moi d'insister sur les aspects qui m'apparaissent essentiels.

D'abord le financement de la chaîne culturelle ne doit pas porter atteinte aux ressources actuelles d'Antenne 2 et de F.R. 3. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Michel Péricard.** Comment ?

**M. André Santini.** Et comment ? Interrogatif. Et comment ! Exclamatif !

**M. Jacques Toubon.** Compte là-dessus et bois de l'eau !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** En 1991, le Gouvernement a accompli un réel effort en faveur du secteur public de l'audiovisuel, en lui accordant un milliard de francs de mesures nouvelles. A l'époque, nous avions souligné que cet apport devrait être renouvelé sur les mêmes bases en 1992 pour le budget de 1993. Or je crains que l'effort financier supplémentaire qu'exigera la diffusion de la chaîne culturelle sur l'ancien canal de La Cinq ne limite l'apport des pouvoirs publics nécessaires au redressement des deux chaînes Antenne 2 et F.R. 3.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous comptons sur vous pour que le financement de la chaîne culturelle européenne, dont la choix a été - je le reconnais - utile puisqu'il nous donne la possibilité de remplir très rapidement l'écran, en particulier à partir de dix-neuf heures...

**M. Jacques Toubon.** Monsieur Schreiner, réfrénez un peu votre enthousiasme ! Ne vous laissez pas aller à un tel élan !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Monsieur Toubon, c'est moi qui ai la parole. Laissez-moi m'exprimer !

**M. Jacques Toubon.** Il n'est pas possible d'être aussi enthousiaste ! Réfrénez-vous !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Je m'adresse au secrétaire d'Etat, pas à vous !

**M. Alain Calmat.** Tout le monde n'est pas exalté !

**M. le président.** Mes chers collègues, n'interrompez pas l'orateur, je vous prie !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Ensuite, il faut que la complémentarité d'Antenne 2 et de FR 3 prévue par la loi de 1989 soit assurée et l'identité de FR 3 doit être maintenue et renforcée. Cela implique que la nature et la programmation de la chaîne culturelle restent bien celles qui sont aujourd'hui prévues.

**M. Jacques Toubon.** 0,2 p. 100, même à vingt heures trente ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel François.** Cela suffit !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! N'interrompez pas constamment l'orateur !

Poursuivez, monsieur Schreiner.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Dans le cas contraire, il serait aberrant d'assister à la concurrence des deux chaînes publiques dans un même secteur.

**M. Jacques Toubon.** Ce sont des spécialistes comme vous qui nous ont mis là !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Monsieur Toubon, vous aurez le temps de me répondre !

Le troisième élément d'interrogation est le développement du câble, retenu, encore récemment, comme priorité gouvernementale.

Vous avez évoqué, monsieur le secrétaire d'Etat, diverses mesures que j'approuve afin de promouvoir le développement des réseaux câblés. Parallèlement, il est indispensable que l'annonce que vous venez de faire soit la dernière en matière de chaîne hertzienne gratuite. Le réseau multivilles libéré par la chaîne culturelle doit être gelé et surtout pas utilisé pour compléter encore le paysage audiovisuel. Si tel n'était pas le cas, l'effort entrepris par les opérateurs et par France Télécom pour faciliter l'exploitation des réseaux serait voué à l'échec pour plusieurs années, alors que - comme vous l'avez indiqué - les investissements dans ce secteur sont considérables et doivent être rentabilisés.

Les chaînes thématiques doivent être en priorité diffusées sur les réseaux câblés.

Le câble, le satellite, la norme transitoire vers la télévision haute définition sont des éléments d'une stratégie à la fois industrielle et de programme qui demande aujourd'hui clarté et décision rapide.

Je fais partie de ceux qui souhaitent que tout soit mis en œuvre par les pouvoirs publics pour développer la norme européenne D2-Mac. Ne nous laissons pas intoxiquer par la référence à la norme numérique américaine, car cette dernière ne sera exploitable pour le grand public que vers la fin du siècle.

Il convient de pousser les feux pour développer la norme européenne et mobiliser l'ensemble des partenaires sur cet énorme pari qui dépasse largement les problèmes actuels, car il ne s'agit, ni plus ni moins, que d'assurer notre indépendance technologique et notre autonomie de production.

Il ne faut prendre aucun retard et il me semble essentiel que l'usage de la norme D2-Mac Eurocrypt sur Télécom 2 soit systématisé pour les programmes cryptés ou en clair au format seize neuvièmes.

**M. Robert-André Vivien.** Ils n'ont rien à y mettre !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Ainsi que vous l'avez indiqué, vous avez beaucoup de pain sur la planche, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Robert-André Vivien.** Il n'a même plus de planche, il n'a plus de crédits !

**M. André Santini.** Quel naufrage !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Pour la réussite des objectifs que vous vous fixez, vous pourrez compter sur nos propositions et sur l'appui du groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jacques Barrot.

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le secrétaire d'Etat, la disparition de La Cinq apporte, par l'écran noir, la preuve de l'absence, depuis des années, d'un projet à long terme pour la télévision française.

**M. Michel Péricard.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Peut-on d'ailleurs traiter le dossier de la cinquième chaîne comme une sorte d'anecdote ? Non ! Sur ce sujet, peut-on évoquer froidement le seul marché pour justifier la fin d'une chaîne, comme si rien, dans l'évolution du paysage audiovisuel, ne dépendait plus du pouvoir ? Non ! Mieux vaut ne pas jouer les Ponce Pilate. Mieux vaut essayer de tirer la leçon de l'échec que de prendre la mesure de la crise structurelle, crise d'un pluralisme en régression, crise d'un secteur public voué lui-même à des incertitudes plus graves que jamais !

Ce n'est pas, monsieur le secrétaire d'Etat, l'annonce de l'exercice du droit de préemption par le Gouvernement sur la cinquième chaîne qui est de nature à nous rassurer sur le sort de l'ensemble, en particulier sur celui du secteur public. Nous payons le prix d'une dégradation qui est le fruit de choix techniques dominés par l'incohérence. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Loncle.** Qu'avez-vous d'autre à proposer ?

**M. Jacques Barrot.** Je m'expliquerai tout à l'heure, sans passion. Je vous renvoie à un chapitre du livre de François de Closets qui, s'il ne comporte pas que des vérités révélées, dresse un constat accablant de certains choix techniques qui ont coûté très cher à ce pays.

**M. Michel Péricard.** Exact !

**M. Jacques Barrot.** Il faut aussi incriminer une hyperréglementation et le dernier débat qui nous a réunis dans cette enceinte nous a permis de démontrer que l'instauration de super quotas était une bien mauvaise méthode pour encourager la production. En fait, - mon ami Christian Kort développera ce point - le secteur public doute, lui-même, de son avenir et de ses missions.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cette situation souligne, s'il en était besoin, la nécessité d'un sursaut. Je ne reviens pas sur le fait que le délai qui vous est imparti est très court, mais s'il me semble trop court pour vous permettre d'opérer des réformes de fond, il est suffisant pour vous éviter de ne pas persévérer dans l'erreur.

Je développerai rapidement quatre principes qui me paraissent devoir éclairer une vraie politique de l'audiovisuel.

Le premier est la nécessité de mener une politique cohérente des supports.

La France est probablement le pays dans lequel l'enchevêtrement des décisions, la dilution des responsabilités nous a fait courir tous les chevaux audiovisuels à la fois.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Il y avait tellement de retard !

**M. Jacques Barrot.** Monsieur Schreiner, je dis simplement que nous avons voulu courir tous les chevaux à la fois.

**M. François Loncle.** D'où partions-nous ?

**M. Jacques Barrot.** Nous avons donc voulu développer l'hertzien de façon ambitieuse en ouvrant six réseaux pour suivre deux grands projets qui apparaissent aujourd'hui comme des Concorde de l'audiovisuel. Ils ont certainement servi notre volonté de prestige, mais je peux exprimer ici la lassitude de beaucoup de Français devant cette politique incohérente des supports en m'appuyant sur mon expérience personnelle.

Je parle d'abord en tant que responsable d'un département qui a beaucoup investi pour l'installation du cinquième réseau hertzien aujourd'hui en désynchronisation. Je n'ose pas penser, monsieur le secrétaire d'Etat, à ce que l'on va me dire lorsque Arte finira par apparaître à dix-neuf heures, à la fin de la journée, sur cet écran, relayé par un faisceau hertzien que nous avons financé de nos propres deniers départementaux.

**M. Michel Périllard.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Je peux en témoigner aussi en tant que responsable d'une commune qui a voulu, lui aussi, développer un peu le câblage aérien, puisque nous n'avions pas les moyens de financer un câblage souterrain. Or nous avons dû constater que l'on ne trouvait pas d'amateur à cause des offres concurrentes, notamment du côté des chaînes hertziennes cryptées.

Je m'exprime enfin comme citoyen, car j'ai acheté une parabole pour capter T.D.F. 1 (*Sourires.*)

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Cela n'est pas étonnant !

**M. Jacques Barrot.** Or mon voisin a acheté la parabole Astra et mes enfants sont toujours chez lui. (*Rires.*) Je m'en réjouis d'ailleurs car les programmes qu'offre Astra sont incontestablement beaucoup plus enrichissants pour la famille à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

Chers amis, ces programmes techniques ont en commun d'avoir misé sur des technologies qui se sont révélées hasardeuses, sur la fibre optique et sur des satellites de forte puissance, au moment où l'on s'apercevait que d'autres satellites démontraient une aussi grande efficacité. Ces programmes ont aussi en commun d'avoir ignoré les réalités du marché et d'avoir été financés sans souci préalable de la maîtrise des coûts.

A ces défaillances dans la prise de décision, s'est ajoutée l'incohérence.

L'ouverture en 1984 et 1985 de réseaux hertziens supplémentaires à privé - M. Schreiner vient de le rappeler - d'une partie de son intérêt l'abonnement au câble qui aurait dû répondre à l'attente d'un public habitué à un paysage audiovisuel avec trois chaînes.

La mise en œuvre de tous ses programmes a donc révélé une incohérence qui me paraît devoir être soulignée. Nous sommes aussi arrivés, d'engagement en engagement, à des dépenses considérables - 27 milliards de francs en dix ans - qui auraient sans doute trouvé des emplois beaucoup plus utiles, notamment dans une industrie nationale des programmes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut définir une politique globale qui soit inspirée par une seule instance.

Lors de la discussion de la loi Tasca, je m'étais opposé à ce que le C.S.A. perde ses pouvoirs de régulation dans le domaine des supports audiovisuels. En effet, il y a incontestablement intérêt à ce qu'une instance de régulation ait une vision globale des choses. Il est d'ailleurs indispensable que cette vision soit éclairée.

J'ai écouté le plaidoyer, que je respecte, de M. Schreiner en faveur du standard HD, D2-Mac. Il n'en reste pas moins que toute l'année 1992 va être délicate dans la mesure où nous allons disposer d'informations plus précises sur les procédés numériques. Il ne s'agit pas non plus d'affirmer de manière péremptoire que l'on en vient à ne plus douter au moment où il faut douter, parce que la décision définitive n'est pas encore prise. Il n'est pas certain en effet que ce système numérique ne puisse pas fédérer les mondes, aujourd'hui séparés, de l'audiovisuel, des banques de données et des télécommunications.

Le développement de la haute définition, en compatibilité avec le système numérique, et son exploitation sont peut-être suffisamment éloignés, comme l'a souligné M. Schreiner, pour justifier la formule française actuelle. Peut-être ce progrès technologique interviendra-t-il plus rapidement. Il conviendra alors de faire très attention à ne pas commettre de nouvelles erreurs.

Le deuxième point que je veux développer concerne la réglementation.

Nous savons qu'un marché trop réglementé engendre un durcissement de la concurrence et impose en quelque sorte le modèle d'une chaîne commerciale dominante. On se dirige alors vers l'uniformisation du paysage audiovisuel et, au lieu d'assister au développement, dans la complémentarité, de chaînes suffisamment différentes pour assurer une véritable diversité, on favorise, à cause de ces réglementations excessives, la référence à un seul modèle. D'une certaine manière, le naufrage de La Cinq constitue une illustration des effets indirects, mais extrêmement nocifs, de cette surréglementation.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, la directive européenne « Télévision sans frontières » me semble représenter un bon équilibre entre une approche trop réglementariste et une approche qui s'en remettrait aux seules lois du marché, sans véritable contrôle. Pourquoi la France ne se contenterait-elle pas de l'appliquer intégralement et de n'appliquer qu'elle ?

**M. Michel Périllard.** Absolument !

**M. François d'Aubert.** Tout à fait !

**M. Jacques Barrot.** Libérer le secteur privé signifie, certes, lever les entraves inutiles et les réglementations outrancières, mais cela exige également que l'on fasse appel à la régulation.

J'ai personnellement toujours été favorable à une politique de régulation. Elle est la seule méthode permettant à un paysage audiovisuel à la fois de répondre à l'intérêt général et de respecter les lois du marché.

En la matière, interrogeons-nous, à l'avenir, sur les moyens de cette instance de régulation, sur les possibilités de sanction dont elle doit disposer et sur ses pouvoirs de régulation dans le domaine des supports de l'audiovisuel.

Le troisième problème est celui du financement du système.

Vous avez vous-même reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat, un manque criant d'argent ; vous avez parlé d'un milliard et demi. Il est en effet bien certain que, si le secteur public veut trouver sa place, affirmer son identité - car une chaîne publique ne saurait être ni un ghetto prétendument culturel ni une imitation au petit pied de la télévision commerciale -, il ne doit pas être contraint à se livrer à des surenchères financièrement épuisantes et nuisibles à sa qualité. Pour cela, il faut qu'il dispose de l'argent nécessaire. Cela implique notamment, comme l'ont souligné François d'Aubert et d'autres orateurs, dont M. Schreiner, l'engagement d'une politique courageuse de la gestion de la redevance.

Continuerons-nous à simplement évoquer ce serpent de mer ? Ou bien, monsieur le secrétaire d'Etat, allez-vous faire quelques pas en direction de la rationalisation du recouvrement, et aussi du remboursement progressif au secteur public des exonérations sociales consenties par l'Etat ?

Qu'envisagez-vous de faire quant au budget de l'audiovisuel qui s'annonce très difficile pour l'année prochaine ? Irez-vous jusqu'à augmenter la redevance. Si l'on faisait un sondage - encore faudrait-il présenter le dilemme en termes clairs aux familles françaises en leur disant : « On vous demande un effort de plus sur la redevance, mais en contrepartie, vous aurez des programmes, notamment pour vos

enfants, qui vous démontreront l'utilité de cet effort - Je suis de ceux qui pensent qu'une très large majorité choisirait l'effort financier supplémentaire en échange de programmes de meilleure qualité.

Il faut donc avoir le courage de donner à la redevance une gestion qui permette au secteur public de se dégager, sinon totalement du moins largement, de la ressource publicitaire afin de pouvoir véritablement jouer son rôle, tant par sa chaîne nationale que par ce réseau de télévision de proximité que doit être F.R. 3.

Sur le quatrième point - l'encouragement à la production - je serai très bref. Nous avons connu une période où il n'était pas question, pour la diffusion, que de quotas, de superquotas et de réglementations. En réalité, là aussi, il faut une véritable politique d'incitation : négociations avec les diffuseurs, aides significatives à la production. Et il faudra arriver un jour à un système moins complexe, plus transparent, comportant des contrats de création, des avances sur retraite, des incitations fiscales au mécénat. L'heure est venue de sortir d'un système insuffisant par rapport aux enjeux. Ai-je besoin de rappeler que, sur le marché mondial, les programmes ne sont européens qu'à 10 p. 100 et américains à 80 p. 100 ?

Il existe un fonds européen de soutien à la création et à la distribution. Il faut poursuivre dans cette voie ; ce sera bien meilleur pour l'Europe que d'imposer, par la voie hertzienne, un début de chaîne franco-allemande qui, telle qu'elle sera diffusée, risque fort de se révéler un assez mauvais argument en faveur de la coopération européenne.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voulais, ce soir, me contenter de vous dire : au moins sur les urgences, épargnez-nous les décisions à la petite semaine, les demi-mesures prises au jour le jour.

**M. André Santini.** C'est bien parti !

**M. Jacques Barrot.** En effet, ça commence mal !

Notre choix pour La Cinq était différent. Nous souhaitions essayer encore, sans recommencer l'expérience, de retrouver sur un créneau spécifique une possibilité de chaîne privée. Car, vous le savez - tout cela vient d'être dit de façon différente selon que l'on siège d'un côté ou de l'autre de l'hémicycle - vous allez être confronté à deux problèmes majeurs : la déception des téléspectateurs face à des programmes peu faits pour être diffusés par voie hertzienne ; l'intention d'un vaste public et la déception du secteur public. Comment, en effet, dans le même temps pouvoir réaliser la grande chaîne des régions et renforcer Antenne 2 pour lui permettre de rétablir l'équilibre avec la première chaîne ?

**M. Robert-André Vivien et M. André Santini.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Vous allez décidément au devant de grandes difficultés.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat - mais peut-être nous l'expliquerez-vous tout à l'heure - comment ferez-vous pour trouver un opérateur qui accepte de prendre en charge le réseau de La Cinq uniquement pendant les heures de la journée ? Cela ne me paraît pas *a priori* chose aisée.

**M. André Santini.** A l'heure du déjeuner ?

**M. Jacques Barrot.** Je suis inquiet à l'idée qu'un choix ait déjà été fait et je crains qu'il nous vaille bien des problèmes.

La deuxième question porte sur les procédures de choix quant à la télévision haute définition. Je ne dis pas, monsieur Schreiner, qu'il ne faut pas essayer, si nous disposons d'un créneau, de l'exploiter au fond. Mais il ne faut pas non plus fermer la porte à toute autre solution car, je le répète, le progrès technologique ira très vite, plus vite qu'on ne peut l'imaginer aujourd'hui. Quelle garantie avons-nous de disposer de la meilleure procédure de décision possible ?

Enfin, la troisième question porte sur le secteur public. Quelques caricatures ont été échangées. Je voudrais bien mettre les choses au point sans pour autant parler au nom de tous mes collègues, qui s'exprimeront. Pour ma part, je ne crois pas qu'il y ait dans cette assemblée une quelconque volonté de défaire cette chaîne de télévision de proximité que représente F.R. 3.

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est intéressant.

**M. Jacques Barrot.** Ce que nous souhaitons, c'est que les stations régionales de F.R. 3 ne soient pas dominées pendant des années encore par une direction nationale qui les empêche de jouer le rôle irremplaçable qui doit être le leur dans une démocratie comme la nôtre.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il vous faudra rassurer très vite ces équipes de F.R. 3, leur montrer qu'elles ont une place à tenir. M. Kert vous donnera un certain nombre de précisions sur nos souhaits à cet égard.

Voilà les quelques éléments que je voulais apporter à un dossier qu'il ne faut certes pas passionner bien qu'il soit absolument vital, non seulement pour la qualité de notre démocratie, mais aussi, il faut bien le dire, par ses enjeux économiques qu'on ne peut pas négliger. Il nécessite, je le répète, un débat approfondi et ne saurait s'accorder de choix au jour le jour. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à M. Louis de Broissia, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

**M. Louis de Broissia.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat organisé aujourd'hui à l'Assemblée nationale nous avait été annoncé mercredi dernier, à l'occasion d'une question opportunément posée par un de nos collègues.

**M. Alain Bonnet.** M. Français !

**M. Louis de Broissia.** Je regrette au passage que M. Lang qui, traditionnellement, veille à la communication, qui reste d'ailleurs dans ses attributions, ne soit pas là...

**M. André Santini.** C'est vrai !

**M. Louis de Broissia.** ... car j'avais une question à lui poser. Vous aurez l'amabilité de la lui transmettre.

**M. Jacques Toubon.** Il a retiré le projet sur les universités ! Il s'en explique avec Jospin en ce moment !

**M. Louis de Broissia.** Il y a peut-être une autre explication !

Ce débat se tient à un moment que vous avez choisi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous, le troisième ministre de la communication en moins d'un an. Est-ce donc une des fonctions les plus usantes du Gouvernement ?

**M. André Santini.** Oh oui !

**M. Louis de Broissia.** Oserai-je dire que la série noire de l'audiovisuel, les difficultés de la presse écrite, la montée en puissance parfois délicate des radios, constituent un décor où les perspectives de durée gouvernementale - onze mois seulement ! - n'arrangent rien ? Sauf si, en ce court laps de temps, il nous est proposé de corriger certaines erreurs, de revenir sur bien des errements et de ménager l'avenir.

Aujourd'hui donc, alors que le cadavre d'une chaîne - celui de La Cinq - n'est pas tout à fait refroidi, alors même que les téléspectateurs regardent encore chaque jour sa mire enneigée - l'audimat en atteste - espérant encore que l'écran reprenne vie - en cette époque de Pâques, ils attendent un miracle ! - alors même que, depuis décembre, puis en janvier, le R.P.R. a demandé, avec l'U.D.F. et avec l'U.D.C. et peut-être même aussi avec le parti communiste...

**M. Michel Français.** Cela ne me surprend pas !

**M. Louis de Broissia.** ... l'ouverture d'un débat, nous débattons *post mortem*, sans vote, sans avoir eu connaissance au préalable des intentions du Gouvernement que nous venons seulement d'entendre, hormis les vagues déclarations que vous faites au 29<sup>e</sup> M.I.P.-TV ou à l'occasion de la séance des questions du 15 avril où nous avons fait connaissance.

**M. Francis Londe.** Vous n'êtes jamais contents !

**M. Louis de Broissia.** Il nous est proposé de débattre en quatre heures - le temps que consacre, chaque jour, chaque Français à son écran de télévision, à sa radio et à son journal - de tout, de la presse, de l'audiovisuel, de l'ensemble donc du secteur de la communication.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les Français qui sont électeurs et lecteurs, électeurs et auditeurs, électeurs et téléspectateurs, jugeront la méthode retenue par vous et par vous seuls. Ce n'est pas celle que nous suggérons. Nous étions disposés à un débat de grande ampleur ; l'opposition travaille, comme

l'a souligné très habilement mon collègue Schreiner, à l'alternance ; ses états généraux sur ce sujet sont résolument engagés. En si peu de temps, nous souhaitons ne pas nous contenter d'un débat en forme d'exorcisme - ce qui pourrait être votre intention car il faut exorciser les morts - nous vous proposerons d'aller au-delà de votre horizon gouvernemental singulièrement rétréci...

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Qu'est ce que vous en savez ?

**M. Alain Bonnet.** Vous aurez des surprises !

**M. Louis de Broissia.** ... et d'ouvrir des perspectives, d'ouvrir des fenêtres pour donner un peu d'air. Nous n'oublierons jamais - qu'après vous - ce ne peut être le déluge !

**M. François Loncle.** Il vend la peau de l'ours !

**M. Louis de Broissia.** « Les dures lois du marché », c'est aujourd'hui l'expression à la mode pour s'exonérer de toute responsabilité, non seulement dans la faillite de La Cinq mais surtout - et c'est ce qui est pour le Gouvernement le plus grave - dans le déséquilibre du secteur audiovisuel français tout entier. Ô mânes des socialistes de l'année 81 en êtes-vous réduits là ? A n'invoquer que la dureté des temps ?

Les dures lois du marché se sont-elles appliquées pour l'adolescence difficile, hasardeuse même, de Canal Plus ? Non, et c'est tant mieux. Sauf si les aménagements d'exception organisés pour Canal Plus, puis maintenus, constituaient un prélèvement indu sur les recettes publicitaires. Au surplus, une chaîne à péage a-t-elle besoin d'une mesure d'antenne comme une chaîne généraliste ?

La dure loi du marché est-elle invoquée pour sauver ce qui reste d'audiovisuel privé par ce que je pourrais appeler le « cannibalisme publicitaire » des chaînes restantes, comme sur le *Radeau de la Méduse* que décrivait Robert-André Vivien à cette tribune à l'occasion du vote du budget de 1992 ?

Pourquoi avez-vous, vous et les gouvernements qui vous ont précédé, si fort encadré, si fort réglementé le marché, au point que le C.S.A. a pu dire : « la réglementation audiovisuelle manque de souplesse et paraît insuffisamment adaptée » - Jack Lang aurait dit que le C.S.A. fait dans la litote - ou que l'union des annonceurs a pu remarquer, après la mort de La Cinq : « Quand la réglementation aboutit à faire disparaître ce qu'elle est censée protéger, c'est qu'elle doit être changée » ?

Pourquoi différer la publication du rapport demandé par M. Bérégovoy, à l'époque ministre de l'économie et des finances, sur les centrales d'achat d'espaces ? Parce qu'il dérange ou parce que l'Assemblée n'a pas à connaître de ces mécanismes ?

Le C.S.A., dans son rapport annuel, que nous avons eu le plaisir d'entendre ce matin en commission des affaires culturelles, a insisté sur la double méprise - l'expression n'est pas de M. Boutet, je l'ai empruntée à un journaliste célèbre - qui fait que les pouvoirs publics et les opérateurs privés ont manqué de réalisme et de modestie. Je vous en cite quelques phrases qui m'apparaissent particulièrement intéressantes : « On entend souvent dire que la politique audiovisuelle de la France depuis dix ans a péché par manque d'ambitions. » N'est-ce pas exactement le contraire qui s'est produit ? « Pouvoirs publics et opérateurs privés n'ont-ils pas manqué de modestie et de réalisme en tentant de développer simultanément diffusion hertzienne, câble et satellite, en édictant une réglementation dont les exigences ont rarement été confrontées aux possibilités des diffuseurs et du marché, en imposant les mêmes prescriptions aux chaînes privées et publiques, en attendant des programmes à la fois audience et prime à l'imagination, en faisant peser trop de contraintes à la fois sur le satellite et sur le câble » - quelques orateurs se sont exprimés en ce sens, en particulier Jacques Barrot - « enfin, et surtout, en ne permettant pas aux opérateurs de trouver les ressources publicitaires et budgétaires nécessaires ? »

« A s'en tenir aux cinq chaînes hertziennes, le déficit global s'est élevé à près de deux milliards de francs par an. « Ce déficit affecte la qualité des programmes, leur diversité, leur origine et leur éthique » car la recherche désespérée de l'audience conduit au racolage ». Quand on connaît la prudence du C.S.A., un tel rapport en dit long !

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Louis de Broissia.** Après la disparition de la chaîne dont le C.S.A., faisant toujours dans la litote, dit qu'elle est « un fait grave », vous nous proposez une attribution par préemption. L'opposition entend éviter une attribution arbitraire du réseau de La Cinq qui concourrait à une frustration supplémentaire des téléspectateurs, d'une part et, d'autre part, aggraverait le déséquilibre du secteur public.

**M. Jacques Toubon.** Absolument !

**M. Louis de Broissia.** Nous devons dénoncer la combine que vous avez annoncée ici même. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.* - « Très bien ! » sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Je note que trois personnes nous ont apporté leur soutien : le C.S.A. lui-même, l'orateur du groupe socialiste qui m'a précédé, j'ai cité M. Schreiner...

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** N'exagérons rien !

**M. Louis de Broissia.** ... qui a émis des réserves...

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Des questions !

**M. Louis de Broissia.** ... d'une manière froide mais calculée, et enfin Hervé Bourges lui-même.

**M. Jacques Toubon.** Ils sont tous contre !

**M. Louis de Broissia.** Nous estimons que l'Etat procéderait en la circonstance à une nationalisation, au mépris de l'équilibre nécessaire entre public et privé, sans que le produit ait été conçu pour ce réseau.

**M. Olivier Dessault.** Très bien !

**M. Louis de Broissia.** Qui paiera sinon le téléspectateur par le biais de la redevance ? Il faudra lui expliquer que c'est pour installer la chaîne Arte.

Peut-on ignorer l'association de défense de La Cinq qui compte 1 400 000 de fidèles ? Doit-on spolier les collectivités locales - nous sommes souvent des élus locaux - qui ont financé à cinq cents à six cents émetteurs et qui ont donc investi pour favoriser le pluralisme ?

**M. Jacques Barrot.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Les émetteurs de T.F. 1 ont été payés par la redevance !

**M. Louis de Broissia.** Il va de soi, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'opposition exprime des réserves très fortes et entend revenir sur cette décision arbitraire.

Pour le secteur public, nous entendons, il est vrai, à l'avenir, redonner aux professionnels du secteur les moyens de leurs missions et le goût du pluralisme. Interrogez les téléspectateurs sur les différences entre A. 2 et T.F. 1 ; ils auront, certains soirs, bien du mal à les déceler !

Je vous parlerai peu de la production française, dont mes collègues du Rassemblement pour la République vous entre-tiendront ultérieurement. J'aimerais plutôt insister sur la presse écrite qui traverse une des crises économiques les plus profondes de son histoire, pourtant ancienne.

La presse écrite souffre de la persistance de ses charges, des coûts de production, de ses coûts salariaux et sociaux, de ses coûts d'acheminement et d'une faiblesse accrue de ses recettes. Reflet de l'activité économique nationale ou régionale, généraliste ou spécifique, la presse française de 1992 doit être vigoureusement confortée.

Il est vrai que pour autoriser l'expression pluraliste dans les journaux parisiens ou régionaux, périodiques ou quotidiens, il faut des lecteurs. Vous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'était le « fil d'or » de votre axe gouvernemental. Si les lecteurs sont découragés par des prix élevés, ils liront moins, condamnant la presse à une fuite en avant.

Or la presse, écrite tout particulièrement, remplit une mission de service public : en ville, dans les banlieues, à la campagne, elle relie les hommes et les femmes de notre pays, elle informe des initiatives de tous, elle publie les communiqués de tous, elle donne la parole au citoyen de base comme aux responsables.

Le maintien des aides à la presse ne peut se discuter.

**M. André Santini.** Très bien !

**M. Louis de Broissia.** Ces aides pourraient être étendues.

Et puisqu'un ministre veille désormais à la fois à l'éducation de nos enfants et à la communication de nos concitoyens, puis-je lui suggérer d'ouvrir des discussions avec les professionnels de la presse pour encourager chaque établissement scolaire de ce pays à s'ouvrir au pluralisme ?

Par ailleurs, la presse souhaite ardemment que soit réglé, dès 1992, le sort des 35 000 à 40 000 correspondants de presse dont le statut précaire a été établi dans cette enceinte. Il devait être discuté dans les projets de loi promis et par Mme Tasca et par M<sup>e</sup> Kiejman. Vous vous honorerez sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, d'assurer dans ce domaine une certaine continuité gouvernementale.

Pour conforter la presse et associer son développement, il conviendra également de ne pas trop perturber les mécanismes publicitaires. Ainsi en a-t-il été pour la loi qui, dans le but de réglementer la publicité politique, a restreint la publicité des collectivités territoriales. Nous sommes nombreux à penser que les six mois d'interdiction de publicité constituent un délai trop long. Je souhaiterais que nous en rediscutions.

De même, on devra éviter de brandir annuellement la menace de l'introduction de nouveaux secteurs publicitaires à la télévision, sans concertation préalable avec tous les professionnels.

Enfin, nous devons encourager l'immense effort de réflexion engagé sur l'éthique des journalistes, sur les devoirs liés à la liberté et à la responsabilité de la presse. Si des dispositifs législatifs ou réglementaires peuvent faciliter le contact entre le citoyen et ses médias, nous souhaitons que vous les encouragiez.

Pour paraphraser Léon Blum - vous admirerez l'éclectisme de mes citations...

**M. Jean-Jack Queyranne.** Excellent !

**M. Louis de Broissia.** ... le rôle de la presse écrite doit être assuré car, disait-il : « la disparition de l'influence morale et politique de la grande presse livrerait le pays aux courants d'opinion cahotiques ou absurdes ».

En forme de boutade, prenons garde que l'opinion cathodique ne prime pas trop lourdement sur celle qui se forge par l'écrit.

Vous m'autoriserez à vous dire, en conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous souhaitons que le dialogue sur la communication soit permanent.

Le Rassemblement pour la République veut, comme toute l'Assemblée, tourner les mauvaises pages, ...

**M. Michel Françaix.** 1986 !

**M. Louis de Broissia.** ... les pages où la communication apparaissait à nos concitoyens comme un instrument du pouvoir, où les règles du jeu semblaient écrites pour une minorité, où la politique primait le professionnalisme. Et permettez-moi de vous dire au passage, monsieur le secrétaire d'Etat, que lorsque deux femmes de ministres interrogent le Président de la République, cela ne grandit ni la politique ni le professionnalisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il faut que le débat soit réel et permanent entre citoyens et pas simplement entre habitués, que le spectacle ne soit pas la seule valeur.

Engageons-nous, monsieur le secrétaire d'Etat, dans un paysage où ne sera pas opposé en permanence le bon service public au mauvais service privé ; où le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif s'engageront sur un contrat pluriannuel, autorisant les investissements dans ces industries lourdes que sont l'audiovisuel et la presse écrite ; où des moyens véritables seront donnés aux professionnels des services publics pour qu'ils remplissent des missions claires ; où, enfin, l'Europe - celle de la télévision, des radios et des journaux sans frontières - donnera de vraies perspectives à nos télévisions, à nos radios, à nos journaux.

Il est grand temps que, dans cette enceinte où l'on parlera beaucoup de Maastricht, nous nous interroguions sur les chances que nous pouvons donner aujourd'hui aux entreprises françaises de communication. Nous avons tout lieu de craindre la concentration qui s'amorce en Europe et dans le monde, où les groupes français de communication sont faibles. Comme je l'ai dit à votre prédécesseur, maître Kiej-

mann, parmi les treize groupes mondiaux de communication, ne figure plus qu'un groupe français : Hachette. Et Dieu sait si cette société sort affaiblie de sa tentative multi-médias !

Il est temps de redonner espoir à tous les professionnels et, de ce fait, au public qui les choisit et les soutient - au passage, je souligne la qualité des professionnels français, quels que soient les services et les secteurs auxquels ils appartiennent. C'est peut-être le sens de ce débat trop rapide ; ce sera le sens de notre engagement pour l'avenir. Le R.P.R. et l'Union pour la France entendent continuer dans cette voie, dans la voie d'une communication s'appuyant sur des professionnels, dans la voie d'un choix véritable et non de l'uniformité, dans la voie du modernisme.

Ce soir, nous ne voulons pas simplement suivre un cortège funèbre, mais dégager un horizon trop bouché pour voir plus loin. (*Applaudissement sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** J'aurai l'occasion de répondre tout à l'heure à M. de Broissia sur le fond, mais je tiens à relever dès à présent le propos qu'il a tenu tout à l'heure à l'égard de deux journalistes qui ont interrogé le Président de la République. Je lui dis très cordialement que ce propos m'a choqué. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Michel Périgard.** Nous, c'est l'interview qui nous a choqués !

**M. Jacques Baumel.** Ce qui est choquant, c'est votre intervention, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** C'est une tradition noble de la vie politique française de ne pas mêler la vie privée des acteurs au jugement qu'on peut porter sur leur activité publique ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Michel Pelchat.** Et l'interview, elle ne vous a pas choqué ?

**M. le secrétaire d'Etat à la communication.** J'ajoute, monsieur le député, que chacune de ces deux journalistes - et le public français le sait parfaitement - a acquis une autorité dans sa profession qui est bien antérieure à ce qu'on peut savoir des choix qu'elles ont faits dans leur vie privée et qui ne vous concernent pas, pas plus que moi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

### Rappel au règlement

**M. Jacques Toubon.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Toubon, pour un rappel au règlement.

**M. François Loncle.** N'aggravez pas votre cas, monsieur Toubon !

**M. Jacques Toubon.** Je crois vraiment que M. le secrétaire d'Etat aurait pu s'éviter cette intervention.

**M. Jean-Jack Queyranne.** De Broissia aurait aussi pu éviter la sienne !

**M. Alain Bonnet.** Sur quel article le rappel au règlement ?

**M. Jacques Toubon.** Article 58 !

Et pour employer le mot de M. le secrétaire d'Etat, je dirai que ce qui est choquant, c'est que, comme l'a révélé ce matin Jean d'Ormesson, membre de l'Académie française, l'information telle que la conçoivent le Président de la République et certains membres de la nomenclature socialiste (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste*), c'est une affaire de famille ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. Michel Françaix.** Inconvenant !

**M. François Loncle.** C'est lamentable !

**M. Jacques Toubon.** Pour nous, jamais l'information ne sera une affaire de famille ! Le pluralisme, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est certainement pas la conception que vous

venez de défendre. Vous auriez mieux fait de vous taire ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Michel Françaix.** Ces propos sont scandaleux !

**M. François Loncle.** Lamentable ! Vous avez raison de sortir, monsieur Tonbon !

**M. Jacques Baumel.** Et vous, vous auriez raison de vous taire, monsieur Loncle !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie, gardons à ce débat le niveau qui était le sien jusqu'à présent.

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** La parole est à M. André Santini.

**M. André Santini.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il n'est pas nécessaire de s'appesantir sur l'importance capitale qu'a prise aujourd'hui dans notre vie la télévision, les orateurs précédents l'ont amplement démontré.

Sa présence quotidienne, son rayonnement international, l'empreinte durable qu'elle laisse dans l'inconscient collectif et son pouvoir de suggestion relèvent de l'évidence. Toutes les catégories sociales sont touchées par l'ampleur de ce phénomène.

Notre époque est caractérisée par un extraordinaire accroissement du pouvoir des médias audiovisuels, qui confère une responsabilité toute particulière à ceux qui nous gouvernent.

Au reste, nous découvrons à peine l'architecture d'ensemble qui se dévoile à l'horizon. On parle peu encore des télévisions locales qui commencent à poindre difficilement ou des nouveaux procédés qui pourront bientôt permettre à chacun de faire une nouvelle télévision, de faire sa propre télévision. L'instauration de nouvelles pratiques sociales ne fait que débiter.

Demain, l'interactivité sera sans doute la règle. La généralisation du câblage, la diffusion par satellites, la création de réseaux planétaires de diffusion et la multiplication des canaux sont autant de mutations technologiques qui infléchiront à moyen terme l'inquiétante passivité du plus grand nombre devant l'écran.

A cet égard, « l'accès public », qui a vu le jour aux Etats-Unis et qui n'en est dans notre pays qu'à ses balbutiements, deviendra avant peu un système d'échange et de convivialité qui modifiera totalement l'idée que nous nous faisons encore de la télévision. On ne parlera plus de « téléspectateurs » mais de « télé-acteurs ». Au passage, monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi de regretter que cette expérience n'ait pu être tentée plutôt sur l'écran malheureusement libéré par La Cinq ; c'eût été préférable à l'installation de façon régionale d'une chaîne dont l'avenir est aujourd'hui inconnu.

La télévision se cherche, présentant tour à tour un faciès grimaçant, puis un visage serein.

Le petit écran n'est point seulement le lieu où se forment utilement l'éducation, le goût et la culture d'un peuple, mais un espace d'aliénation - je vais sans doute en faire frémir plus d'un - préjudiciable à la libre discussion et à la nécessaire dissension.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Marxiste ! (Sourires.)

**M. André Santini.** Dans *Le Monde*, en novembre dernier, Félix Guattari écrivait qu'au Japon le « clan des Murés » - Otaku-Zoku - avait récemment donné lieu à des descriptions psychopathologiques.

Et je voudrais - car il s'agit finalement du réel objet de mes propos - profiter de cette tribune pour vous parler, comme mon ami de Broissia, de la presse écrite, qui souffre durablement de cette évolution des mœurs et de la progression préoccupante de cette « mémoire courte ».

En effet, la situation de la presse écrite est préoccupante ! Elle se trouve confrontée dans notre pays à des difficultés considérables : contexte de ralentissement général de l'activité économique ; grave recul du lectorat ; contraction générale des investissements publicitaires.

Il est inutile de revenir sur l'importance de l'écrit. Il est, tout à la fois, un moyen d'expression et un moyen d'information de l'opinion. L'imprimé en général et le journal en parti-

culier restent, malgré l'importance prise par la télévision, des éléments essentiels pour la diffusion des idées et la préservation des cultures.

Et pourtant, la presse écrite se porte mal. Les lecteurs se font rares.

Avec 193 exemplaires de quotidiens pour 1 000 habitants, la France arrive au vingt-septième rang, loin derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon, pourtant pays de l'audiovisuel.

**M. Alain Bonnet.** Exact !

**M. André Santini.** Les journaux suivent la même et douloureuse évolution : aujourd'hui, leur tirage ne dépasse pas 8 millions d'exemplaires contre 20 millions pour la presse britannique et 30 pour la presse allemande.

Le sénateur Jean Cluzel précisait récemment avec justesse qu'aucun quotidien français ne dépasse désormais 500 000 exemplaires à l'exception d'*Ouest France*. Rappelons que le quotidien japonais *Yomiuri Shimbun* atteint 13 750 000 exemplaires.

Le phénomène est donc général. La régression en nombre de titres, en diffusion et en taux de pénétration atteint non seulement la presse quotidienne nationale mais aussi la presse quotidienne régionale et même la presse hebdomadaire locale.

Quant à la presse spécialisée, elle doit faire face à des charges d'investissement considérables et mesure chaque jour le poids relatif de ses coûts de distribution.

De plus, l'aide consentie au lecteur n'est pas appropriée. Un grand nombre d'études ont, en effet, souligné le caractère disparate d'un système édifié au fil des années en l'absence d'une réflexion générale.

L'aide publique doit être adaptée et pérenne. C'est dire que ce n'est pas tant les subventions publiques qui doivent évoluer que le cadre économique et financier dans lequel vivent les entreprises de presse.

Il est impératif, monsieur le secrétaire d'Etat, de mettre en place un système de prêts bonifiés à intérêts différés.

**M. Alain Bonnet et M. Michel Françaix.** Très bien, monsieur Santini !

**M. André Santini.** Il s'agit là d'une grande et belle idée, mais le Gouvernement doit cesser d'en parler et se presser d'agir.

On pourrait même réactiver à cet égard le G.E.M.E.P. mis en sommeil depuis 1979, en l'adaptant aux besoins actuels des entreprises de presse.

Rappelons, à cet égard, qu'il existe en Italie, en Allemagne, en Grèce et en Espagne un tel système de prêts ; les charges de bonification étant la plupart du temps supportées par l'Etat.

Par ailleurs, la presse écrite est insuffisamment aidée dans son expansion à l'étranger.

**M. Michel Françaix.** Très juste !

**M. André Santini.** On ne peut raisonnablement admettre la diminution des crédits affectés au fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger. En onze ans, le montant de l'aide a été majoré de moins de 20 millions de francs pour s'établir, en 1991, à seulement 38 millions de francs.

**M. Michel Françaix.** En deux ans, plus de 26 p. 100 !

**M. André Santini.** C'est bien peu pour contribuer au rayonnement de la langue et de la pensée française hors de l'Hexagone, surtout si l'on sait que la taille et la compétitivité des groupes de presse français restent inférieures à celles de leurs principaux partenaires européens.

**M. Michel Françaix.** Exact !

**M. André Santini.** L'entreprise de presse est une entreprise comme une autre. L'exemple de la presse quotidienne nationale est à cet égard significatif. Mais sa modernisation doit se poursuivre dans un climat permanent de dialogue et de concertation avec les partenaires sociaux, afin d'obtenir, comme l'affirme avec justesse le président Jean Miot, les indispensables gains de productivité à la mesure des investissements consentis.

Toutefois, il ne faut pas se leurrer : la modernisation des installations de photocomposition, de photogravure, ainsi que la mise en service de nouvelles rotatives entraîneront, dans les prochaines années, des départs en pré-retraite et des congés de formation.

Au reste, si le dialogue venait à être rompu, il faut savoir que des quotidiens comme *L'Humanité*, *France-Soir* ou *Le Quotidien de Paris* pourraient disparaître avant la fin de l'année.

Bref, monsieur le secrétaire d'Etat, l'Etat doit s'investir davantage afin de favoriser l'adaptation et la reconversion de la main-d'œuvre d'un secteur particulièrement touché par les contraintes de la modernisation.

Mes chers collègues, je vous le dis de façon solennelle : les débats légitimes qui se déroulent aujourd'hui à propos de l'audiovisuel ne doivent pas obérer la fragile situation de la presse écrite.

Je vois, ici ou là au sein de cette assemblée, des hommes et des femmes passionnément attachés à l'écrit. Le bruit des rotatives et l'odeur si particulière de l'encre n'y sont sans doute pas étrangers.

Mais laissons-là ces digressions odoriférantes, et faisons davantage comprendre au plus grand nombre que derrière ces entreprises de presse se profile la noblesse d'un métier magnifié notamment par Albert Camus : celui de journaliste. Métier dont le grand écrivain disait qu'il s'enracinera toujours dans deux engagements difficiles à maintenir : le refus de mentir sur ce que l'on sait et la résistance à l'oppression.

Cela vaut bien un régime fiscal particulier, dont les opposants oublient trop souvent que la suppression entraînerait une hausse significative des charges des entreprises de presse.

Mes chers collègues, je vous en conjure, n'oubliez pas l'écrit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République, de l'Union du centre et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Monsieur le secrétaire d'Etat, il convient de rappeler ce qu'a été l'apport de cette décennie dans le domaine audiovisuel et, en particulier, quelle a été l'action des gouvernements successifs, appuyés par la majorité parlementaire. Cette action a permis de sortir du monopole public, de la télévision d'Etat, d'accroître la liberté, de multiplier les espaces de communication, notamment à travers les radios locales et les chaînes privées de télévision. C'est à l'honneur de la majorité à laquelle nous appartenons d'avoir su, dès 1981, s'engager dans cette voie de la liberté.

Mais nous pensions - et je crois que cette pensée était partagée sur tous les bancs - que l'économique irait de soi, c'est-à-dire que, dans l'audiovisuel comme dans la presse, il y aurait une croissance continue des ressources. La réalité est différente.

Nous assistons non seulement à une hausse des coûts, notamment dans le secteur de la télévision - les budgets de programmes augmentent de l'ordre de 9 p. 100 par an - mais aussi à une stagnation des ressources, qu'il s'agisse des recettes publicitaires, frappées directement par les conséquences de la crise économique, ou de celles qu'apporte un public, dont nous pensions qu'il consommerait plus et, en particulier, qu'il s'abonnerait massivement au câble et qu'il investirait dans les nouvelles technologies de réception des satellites.

Nous devons prendre en compte ces données économiques car elles font partie d'une réalité qui s'impose : le câble n'a pas réalisé la percée qui était attendue ; le satellite de télévision directe connaît des difficultés ; la presse écrite, notamment la presse quotidienne - plusieurs de mes collègues en ont parlé - est confrontée à des problèmes économiques importants.

Dans le secteur de la télévision, La Cinq a disparu et le service public a été confronté à des problèmes de financement.

Pour compléter ce tableau, je dois tout de même rappeler la décision malencontreuse de privatisation de TF 1...

**M. Alain Bonnet.** Eh oui !

**M. Jean-Jack Queyranne.** ... avec son complément malheureux - nous l'avions fait observer à l'époque lors du débat - qu'a été la réduction de la redevance.

Les conséquences qui ont résulté d'une telle situation sont les suivantes : le marché a été déséquilibré ; les chaînes privées naissantes se sont trouvées face à un concurrent qui a occupé une situation favorable, une situation dominante ; le service public n'a pas pu lutter à armes égales. Tout cela couvert, vous vous en souvenez, par la farce du « mieux disant culturel » qui, malheureusement, s'est mal terminée.

Au début de cette nouvelle période pour la communication, quels sont les objectifs que nous devons partager ?

D'abord, il faut des entreprises viables dans une économie qui est de plus en plus ouverte sur le plan européen comme sur le plan international. Mais il faut aussi convenir que le marché n'est pas tout et que deux exigences, s'imposent : assurer la production de programmes - nous en avons encore peu parlé aujourd'hui - et garantir le pluralisme.

Mon collègue Michel Françaix interviendra plus précisément sur la presse écrite, mais disons tout de suite que de nombreuses entreprises de presse rencontrent des difficultés, du fait notamment d'une insuffisance de capitaux propres, au moment où il faut faire face à la modernisation et à l'évolution des technologies.

Dans le domaine des radios, le toilettage de la loi que vous avez annoncé devrait permettre de reconnaître le caractère « pluriel » de ce secteur, tout en donnant aux réseaux nationaux un véritable statut et en garantissant des formes d'expression différentes pour les radios locales.

En ce qui concerne les télévisions, je tiens à réaffirmer ici le besoin tant d'une télévision publique, que d'une radio publique. Il s'agit de cette radio et de cette télévision de la différence qui ont été évoquées tout à l'heure, c'est-à-dire de ces médias dont l'inspiration ne soit pas uniquement commerciale.

Cela implique que l'on donne des moyens au service public. Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, éviter que les sociétés publiques soient constamment contraintes de vivre sous perfusion. Les ressources des sociétés publiques - Antenne 2, F.R.3 notamment - sont trop étroites, comparées à celles de leurs homologues européennes.

**M. Robert-André Vivien.** Très juste !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Notre redevance - ayons le courage de le reconnaître - se situe plutôt dans la tranche la plus basse par rapport à celles des autres pays. Quant aux exonérations, qui relèvent d'une politique sociale, elles représentent, comme vous le savez, monsieur Vivien, près de 25 p. 100 du produit de la redevance.

**M. Robert-André Vivien.** C'est exact !

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est autant qui manque au service public. Le Gouvernement, qui a déjà engagé le remboursement des exonérations nouvelles, devra encore aller plus loin s'il veut consolider le service public. C'est indispensable.

**M. Robert-André Vivien.** Tout à fait d'accord !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Je veux aussi témoigner des effets positifs du rapprochement d'Antenne 2 et de F.R.3. Administrateur d'Antenne 2, je sais que le plan de réorganisation de la chaîne a été dur, mais il était indispensable. Aujourd'hui, Antenne 2 et F.R.3 jouent la carte de la complémentarité, que ce soit pour les achats de films ou pour les retransmissions sportives. Elles jouent également la carte de la coordination, notamment pour les émissions d'informations.

**M. Alain Bonnet.** C'est vrai !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Tout cela est positif et prouve que la télévision de service public a retrouvé une certaine stabilité et une dimension qui lui étaient nécessaires.

J'en viens au sort du réseau de La Cinq. Les raisons de la disparition de La Cinq ont été évoquées et je ne crois pas, vu le temps qui m'est imparti, qu'il soit besoin de s'y appesantir.

**M. Jacques Baumel.** Cela vaut mieux, en effet !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Vous avez proposé, monsieur le secrétaire d'Etat, que sur une partie du réseau ainsi disponible s'installe la chaîne franco-allemande Arte.

Il me semble que c'est une bonne initiative, et pour deux raisons : d'abord parce que le besoin d'une diversité de programmes se fait sentir et que cette chaîne existe déjà ;

ensuite, parce qu'il y aurait ainsi une ouverture sur l'Europe, indispensable à notre époque, dans la perspective du grand marché de 1993.

Mais cette initiative ne peut à mon avis réussir qu'à trois conditions.

Tout d'abord, il faut que les moyens du service public, Antenne 2 et F.R.3, soient préservés et que ces entreprises ne soient pas menacées dans leur existence.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Des confirmations doivent donc être données, en particulier sur la redevance.

Ensuite, cette télévision à vocation culturelle devra s'adresser au plus grand nombre. Ses programmes, qui sont intéressants mais qui ont eu jusqu'à présent - il faut quand même le reconnaître - une connotation un peu élitaire, essaient de s'adresser au grand public. Celui-ci souhaite voir, par exemple, des opéras. Des audiences de cinq ou six points sont remarquables quand il s'agit de la diffusion d'opéras, qui ne sont plus alors confinés dans le cénacle des spectateurs mélomanes.

D'autres émissions sont aussi importantes : les documentaires ou les fictions. Il y aura là un pari, qui reposera en premier lieu sur la responsabilité et le talent de ceux qui dirigeront et qui exploiteront la chaîne.

Enfin, des créneaux complémentaires de minuit à dix-neuf heures seront nécessaires. Des aménagements auront lieu. A cet égard, je voudrais insister sur la dimension de l'information : il ne peut y avoir de chaîne grand public, qui diffuse à 90 p. 100 sur le territoire national, sans que cette dimension soit réduite.

**M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Il faudra y réfléchir. Des solutions originales devront être trouvées, en particulier pour garantir une société de rédacteurs indépendante et pouvant exercer cette mission d'information.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Jean-Jack Queyranne.** En ce qui nous concerne, nous ferons sûrement des propositions le temps venu.

S'agissant de la production des programmes, je formulerai deux constats, que nous pouvons tous faire.

Premier constat : la production audiovisuelle marque le pas. Un rapport rédigé à la demande du ministère de la culture par M. Serge Fansten a fait ressortir qu'en francs constants il y avait deux fois moins de ressources par heure de programme en 1990 qu'en 1985.

Second constat : le déclin général de la qualité des programmes, attesté notamment par le dernier marché international des programmes de Cannes. Et l'on entend parfois cette remarque désabusée selon laquelle, en matière de télévision, la qualité ne paie pas, d'où une multiplication de produits bas de gamme.

Quels sont les objectifs à atteindre ?

Il faut d'abord favoriser les investissements et donc développer le marché, sur le plan international comme sur le second marché, celui de la rediffusion. Ce qui va se passer sur le réseau de La Cinq n'est pas de ce point de vue sans importance.

Il importe aussi de produire mieux, ce qui ne signifie pas qu'il faille produire plus. Les moyens de financement par heure de programme, notamment pour les œuvres de fiction, sont insuffisants pour faire de la bonne télévision, c'est-à-dire de la télévision de qualité. C'est pourquoi on doit, en matière de quotas, évoluer : il ne faut pas se limiter à fixer des quotas de diffusion...

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. David Bohbot.** M. Queyranne est constructif !

**M. Jean-Jack Queyranne.** ... mais il convient aussi d'énoncer des exigences de production élevées.

Nous devons en outre réaffirmer, et cela me paraît important, les règles protectrices du cinéma par rapport à la télévision. Nous avons la chance d'avoir dans notre pays une industrie de la production et un réseau de salles incomparables en Europe. Il ne me semble donc pas souhaitable de revenir sur ces règles, qui permettent de conserver le taux de fréquentation des salles.

Il faudra probablement se diriger vers une régulation, plutôt que vers une réglementation, en matière de diffusion, pour tenir compte de la situation particulière de chaque chaîne et moduler ses engagements par rapport à ses ressources.

J'en terminerai, monsieur le secrétaire d'Etat, en insistant sur l'exigence de pluralisme. Cette exigence doit nous unir sur le plan de la démocratie car elle est d'ordre constitutionnel, rappelée à juste titre par le Conseil constitutionnel dans ses décisions.

La discussion s'est engagée. Nous constatons deux phénomènes : l'omniprésence de la communication et la concentration des entreprises de presse. Dans ces conditions, comment aménager un régime de pluralisme et de liberté ? C'est un vaste débat. Quoi qu'il en soit, nous devons, dans une société démocratique, avoir ce débat, de la même façon qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle un débat s'est engagé pour fonder la démocratie politique. Dans une démocratie de communication, il est important que le débat sur le pluralisme, sur l'indépendance et la liberté des médias se développe car il est une des conditions de l'existence de notre République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Christian Kert.

**M. Christian Kert.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à ce stade du débat, il est inutile de revenir sur les défauts, qui ont été maintes fois relevés, de notre système de l'audiovisuel...

**M. Louis de Broissia.** Cela prendrait trop de temps !

**M. Christian Kert.** ... si ce n'est pour rappeler les deux grandes familles d'erreurs que nous dénonçons avec nos collègues de l'opposition : l'hésitation permanente pour ce qui concerne le juste niveau d'intervention des pouvoirs publics, d'une part, et le refus d'opérer des choix techniques entre diffusion hertzienne, développement du câble et utilisation des satellites, d'autre part.

Mais, plutôt que de revenir sur ces défauts, je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce dont il faut que nous parlions ce soir, c'est de la télévision de demain, celle qu'ensemble il nous reste à construire, et non pas à reconstruire...

**M. Alain Bonnet.** Ça, c'est positif !

**M. Christian Kert.** ... car la télévision de demain est à inventer !

**M. Alain Bonnet.** Tout à fait !

**M. Christian Kert.** Le paysage audiovisuel que nous voulons dessiner doit être neuf.

Notre paysage a besoin de souffle, d'oxygène, d'espérance. Notre travail appartient à la catégorie des rêves à réaliser. N'ayant pas les mêmes auteurs de référence que mon collègue et ami Louis de Broissia, je citerai Martin Luther King : « Je rêve qu'un jour les vallées seront élevées, et les collines et les montagnes abaissées. »

Il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il y a fort à faire pour réaliser ce rêve, mais il est tout aussi vrai que, si nous ne savons pas dessiner ce paysage-là, notre génération passera à côté d'un moment important de la civilisation de la communication. Ce rêve passe par un certain nombre de qualités : responsabilité, ambition et courage d'entreprendre.

Il convient d'abord de responsabiliser le secteur public.

Si le secteur public veut - nous pensons qu'il le doit - conserver une place dans l'audiovisuel, cette place-là est celle de l'imagination, de la qualité et de la responsabilité.

A force d'avoir trop voulu copier, d'avoir trop voulu singer la Une, au prétexte qu'il n'y en avait qu'une et que c'était celle-là, notre secteur public a perdu son identité. Il lui faut redonner un souffle, un souffle nouveau, un souffle que ses personnels attendent et qu'ils sont prêts à lui apporter, pourvu qu'enfin on définisse bien, et pour longtemps, une organisation cohérente de ses missions et de son financement.

La place de la S.E.P.T., première chaîne concernée, est incontestable. Cette chaîne est peu regardée et elle est élitiste. Il lui faut devenir une chaîne culturelle - j'appellerai cela la « subsidiarité culturelle ». C'est la S.E.P.T. qui, en ce domaine, peut faire mieux que les autres et peut assurer ce que les autres n'assurent pas. Mais, en ce qui nous concerne, nous la voyons sur le câble et non sur le réseau hertzien.



**M. Jacques Barrot.** Tout à fait !

**M. Christian Kert.** Se pose le problème de la place de F.R. 3.

Avons-nous besoin de deux chaînes à vocation culturelle, l'une singulièrement culturelle, l'autre régionalement culturelle ? Nous disons non ! Il faut redéfinir F.R. 3 afin que les téléspectateurs n'aient pas un sentiment de frustration, eux qui vont continuer à payer la redevance, peut-être augmentée selon les modes de réorganisation.

Pour F.R. 3, l'issue se trouve sans conteste dans un retour à sa vocation originale et originelle : sa vocation régionale. Il ne doit pas s'agir d'une chaîne des régions vues de Paris, mais d'une douzaine de chaînes régionales, à l'image des chaînes de ITV en Grande-Bretagne, indépendantes les unes des autres, transformées en sociétés d'économie mixte dont le capital pourrait être en partie ouvert à des partenaires régionaux, au premier rang desquels figurerait la presse régionale.

**M. François Loncle.** Mais pas les conseils régionaux !

**M. Michel Péricard.** M. Soisson est pour, et le Front national aussi !

**M. Christian Kert.** Deux analyses méritent d'être affinées quant au degré d'indépendance de ces sociétés d'économie mixte, avant que l'on nous refasse le procès que nous faisons tout à l'heure Bernard Schreiner.

On peut imaginer que l'Etat conserverait la moitié du capital de ces sociétés, ne serait-ce que pour préserver le pluralisme de l'expression. Voilà bien une solution qui permettrait au secteur public de conserver sa vocation régionale !

On peut imaginer aussi une démarche, qu'il ne faut pas forcément condamner, consistant à responsabiliser entièrement la douzaine de chaînes régionales. Elles seraient autonomes et la majorité de leur capital serait détenue par les collectivités locales. Une syndication pourrait être instituée afin de mettre en place des moyens communs : coproductions, régie publicitaire, par exemple.

**M. François Loncle.** La télé Gaudin !

**M. Christian Kert.** Le choix n'est pas encore fait. Bien sûr, nous avons, sur les bancs de l'opposition, notre idée. Mais il ne nous appartient pas de la livrer ici...

**M. Alain Bonnet.** Ah ?

**M. Louis de Broissia.** Le jour viendra !

**M. Christian Kert.** Ces démarches correspondent à l'idée originale de F.R. 3 : en faire le vrai visage des régions de France.

Avec une S.E.P.T. culturelle, un réseau de stations régionales autonomes, apparaît alors, logiquement, la place pour une chaîne généraliste publique de qualité. Tel est le rôle dévolu à Antenne 2. Devenue seule chaîne généraliste publique, elle bénéficierait alors de la quasi-intégralité des ressources d'une redevance sensiblement accrue, lui permettant presque d'égaliser le chiffre d'affaires de T.F. 1.

Quelle serait la mission confiée à cette chaîne généraliste publique ? Celle de ses origines : le divertissement, l'information, la qualité, l'audace, oui l'audace et l'imagination. Il fut un temps où l'O.R.T.F. avait un centre de recherche sur la télévision, mon cher collègue Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Eh oui !

**M. Christian Kert.** Imaginer, innover, concevoir de nouveaux produits, telle sera la mission de cette chaîne généraliste publique. Il lui appartiendra également de traiter l'information détachée de l'exigence du sensationnel. N'est-il pas de la responsabilité d'une chaîne comme Antenne 2 d'avoir un grand journal d'information ouvert sur tous les aspects de l'actualité mondiale ?

Toutefois, il ne faudrait pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que le confort financier anesthésie Antenne 2.

Deux propositions viendraient pallier ce danger : le budget de la chaîne prévoirait de 20 à 25 p. 100 de recettes publicitaires et de parrainage, ce qui permettrait à cette chaîne de rester connectée aux réalités du marché ; les dotations de la redevance devraient être fixées dans le cadre d'un contrat de plan conclu avec l'Etat et organisant à moyen terme le développement de la chaîne.

Il faut responsabiliser le secteur privé en explorant les nouvelles voies de la concurrence. Une bonne fois pour toutes, mettons de l'ordre de ce côté-là du paysage !

T.F. 1 y est omniprésente ? Tant mieux, ou tant pis - c'est selon les analyses. C'est un état de fait et il n'est pas question d'utiliser la réussite de l'un pour expliquer l'échec de tous les autres.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Christian Kert.** En revanche, peut-on laisser T.F. 1 seule ? Nous ne le croyons pas. Alors que nous prônons la complémentarité au sein du secteur public, comment autoriser le monopole dans le privé ?

Nous ne voudrions pas que la fréquence de La Cinq soit occupée par Arte. Nous ne partageons pas, monsieur le secrétaire d'Etat, votre choix. Nous pensons qu'il valait mieux lancer un appel d'offres et essayer de favoriser la création d'une chaîne privée, comme l'indiquait le président de notre groupe, Jacques Barrot, une chaîne qui aurait sa spécificité et qui ne se contenterait pas de courir après T.F. 1 sans d'ailleurs jamais la rattraper.

Une bonne chaîne d'information permanente aurait sa place. La disparition assez dramatique de La Cinq a laissé un potentiel publicitaire de près d'un milliard de francs. Peut-être de quoi tenter un repreneur - ou un groupe de repreneurs - auquel, bien sûr, notre réglementation ne devrait plus demander la lune ! Par contre, on pourrait accepter que le cahier des charges prévoie une priorité sociale donnée dans la constitution d'une équipe de journalistes aux sortants de La Cinq, qui ont montré ce que pouvait être la synergie de l'information. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

Ainsi, le maillage de l'information se retrouvera parfaitement équilibré entre secteur public et secteur privé.

Encore nous reste-t-il à mettre de l'ordre dans les chaînes câblées et cryptées, qui se font aujourd'hui une concurrence dont les mécanismes n'ont joué qu'en défaveur du câble. Car, enfin, il faut être curieux de nature pour être citoyen câblé en France ! Et il faut croire aux vertus de l'espérance pour être cablo-opérateur français ! D'autant que les conditions très favorables faites à Canal Plus, avec un monopole de télévision payante par voie hertzienne et des règles très souples de programmation de films, rendent plus étroit encore le marché du câble dans le paysage de la télévision payante.

Sans revenir sur les principes qui ont dicté la création d'une chaîne cryptée qui réussit en France, du moins faudrait-il rééquilibrer la concurrence. Pourquoi, par exemple, interdire au câble et aux satellites l'accès à des films de première diffusion ? Comment, sans de telles mesures, favoriser le développement de ces nouveaux services de télévision qui sont aujourd'hui les oubliés de notre paysage audiovisuel ?

**M. Bernard Pons.** C'est vrai !

**M. Christian Kert.** Que cette réflexion nous serve également à arrêter une position sur ce que nous voulons faire de la télévision à haute définition ! Que ce débat nous place face à nos responsabilités culturelles, techniques et économiques en ce domaine !

Faire de la réglementation un instrument de la responsabilité et non pas de la contrainte, voilà ce à quoi doit nous conduire la responsabilisation du secteur public et du secteur privé.

Les droits et les devoirs doivent être différents entre secteur public et secteur privé. Nous l'avons dit au moment du débat sur les quotas audiovisuels.

On ne peut plus gérer le paysage audiovisuel français de 1992 comme celui de 1975 : à chaînes différentes, obligations différentes.

**M. Louis de Broissia et M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Christian Kert.** Lorsqu'il existe plusieurs chaînes généralistes, une chaîne à péage, des chaînes thématiques du câble et des chaînes satellites, pourquoi faudrait-il que toutes diffusent un quota identique d'œuvres européennes et ne coupent qu'une seule fois leur film ?

**M. Jacques Barrot.** Très bonne question !

**M. Christian Kort.** Mais revenons à l'esprit européen du 3 octobre 1989 et établissons, tout en les conservant, une politique de quotas à minima. C'est pour cela, d'ailleurs, qu'avec les autres groupes de l'opposition nous avons tenu à confier au C.S.A. le devoir de réguler les opérations de diffusion dans l'attente d'un assouplissement du dispositif.

En revanche, des obligations particulières pourraient être imposées pour certaines chaînes ou pour certains types de programmes. Ainsi, la chaîne de service public Antenne 2, pourrait être tenue à diffuser plus de 40 p. 100 d'œuvres françaises, ce qui lui serait d'ailleurs aisé, ses responsables en conviennent.

Il faut faire du C.S.A. une grande maison de la régulation et du contrôle, indépendante parce que responsable.

La nécessité d'une autorité de régulation n'est plus à démontrer.

La loi et le règlement doivent édicter les principes généraux d'attribution des fréquences et de fonctionnement des services. La mise en œuvre pratique de ces principes est confiée - nous n'y revenons pas - à une autorité de régulation, composée de professionnels. Peut-être cette autorité devrait-elle veiller à dissocier clairement en son sein ces deux fonctions que sont l'attribution des fréquences et le contrôle du respect du cahier des charges.

Rien ne servirait de remplacer le C.S.A. par une quelconque autorité nationale de la communication ou de rouvrir la querelle sur la fausse bonne idée de la nomination des présidents des chaînes publiques par cette autorité, si celle-ci n'a pas les pouvoirs de ce que pour quoi elle est née : attribuer, contrôler et, ajouterai-je, enquêter lorsque des faits échappant à la réglementation ou à la déontologie lui sont signalés. Elle doit aussi avoir un pouvoir de sanction, stade ultime de sa mission que la responsabilisation des diffuseurs devrait vider de sa substance.

Le public et le privé auront ainsi en commun l'audace, l'ambition et l'esprit d'entreprendre. Le premier aura pour maîtres la recherche et la qualité, le second servira l'imagination et la concurrence.

De simple ou de haute définition, retransmise par l'hertzien, par le câble ou le satellite, l'image française va y gagner en clarté et en lisibilité.

Reste le son, reste l'écrit.

Veillons toujours à ce que le premier conserve sa double vocation d'information et de culture et ne perde jamais son ambition de servir la langue française dans le monde.

**M. Alain Bonnet.** On dirait Alain Decaux !

**M. Christian Kort.** L'écrit a trouvé, en 1986, sa bonne voie. Encore faudra-t-il un jour réformer l'agglomérat de mesures prises au fil des années, au gré des circonstances, pour leur donner cohérence en ayant l'ambition d'aider l'investissement et donc la modernisation des entreprises de la presse française.

Volonté des dirigeants, confiance des hommes dans les structures, ambition et responsabilité, c'est sûrement de ces qualités et de ces vertus que nous avons besoin pour dessiner le paysage audiovisuel dont nous rêvons et dont nous savons qu'il est à notre portée. Nous pensons, dans l'opposition, être dotés de ces qualités et de ces vertus. Nous ne doutons pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez en faire montre. Encore faut-il que vous nous le prouviez. C'est ce que nous attendons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Péricard.

**M. Michel Péricard.** Enfin l'Arlésienne est apparue. Mais quelle déception, monsieur le secrétaire d'Etat, de la voir si mal vêtue ! Ce débat sur l'audiovisuel que nous réclamions, vos deux prédécesseurs avaient réussi à l'esquiver. Vous, vous avez décidé de le précipiter en faisant modifier, dans des conditions étranges, l'ordre du jour de notre assemblée. J'avoue que nous attendions un peu mieux de l'universitaire rigoureux que vous avez la réputation d'être.

**M. François Loncle.** Il n'y est pour rien !

**M. Michel Péricard.** Vous avez toutefois une excuse : l'échec des gouvernements socialistes depuis 1988 dans le domaine de l'audiovisuel est tel qu'il faut beaucoup de cou-

rage, ou d'angéisme, pour affronter publiquement un bilan désastreux dans lequel vous n'aviez aucune responsabilité directe il y a encore deux heures.

**M. Bernard Pons et M. Louis de Broissia.** Très bien !

**M. Michel Péricard.** Or, vous venez de commettre la première erreur, celle d'attribuer le réseau de la cinquième chaîne à Arte. Remarquez que nous nous y attendions un peu ! Nous savions que le Gouvernement, inquiet à juste titre de l'avenir qui lui est réservé ainsi qu'à ses amis, souhaitait, un peu naïvement, disposer pour les jours incertains d'une chaîne de télévision bien à lui. Pour une mauvaise raison, on vous a fait prendre une mauvaise décision, monsieur le secrétaire d'Etat.

Nous nous y attendions, et cependant nous n'étions pas persuadés du pire. M. Schreiner et quelques autres de ses collègues socialistes ne déclaraient-ils pas à qui voulait les entendre qu'il ne fallait pas prendre cette mesure ? Et nous avions la naïveté de lui faire quelque crédit. Mais il est vrai que M. Schreiner, et d'autres, nous ont habitués à avoir parfois de bonnes idées, souvent les nôtres, sur le câble, sur la deuxième coupure publicitaire, sur le cinquième réseau. Ils nous ont aussi habitués à des discours publics soutenant le contraire de ce qu'ils affirmaient la veille dans les couloirs.

**M. Alain Bonnet.** Comme certains pour l'Algérie française !

**M. Michel Péricard.** Mais revenons au réseau de La Cinq. J'ai encore quelques questions à vous poser, monsieur le secrétaire d'Etat, et je serai sensible aux réponses que vous y apporterez.

Que va devenir le réseau multivilles ?

**M. Robert-André Vivien.** Très bonne question !

**M. Michel Péricard.** Croyez-vous sincèrement qu'un candidat sérieux puisse être vraiment intéressé par un réseau privé des heures de grande écoute ?

Quelle compensation prévoyez-vous en faveur du câble auquel vous venez de porter un nouveau coup ?

**M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. Michel Péricard.** Sachez aussi que nous nous interrogeons sur la régularité d'une préemption qui s'applique dans des conditions bizarres. Nous n'avons pas eu le temps d'examiner les choses en détail, mais nous nous rappelons qu'il avait été entendu, lors du débat, qu'Arte recevrait le réseau multivilles et en aucun cas celui de La Cinq.

**M. Robert-André Vivien.** Tout à fait !

**M. Michel Péricard.** Et M. Schreiner, encore lui, - qu'on me pardonne de citer si souvent cet excellent auteur - s'était montré très réservé dans son rapport. C'était pour lui une solution provisoire, en attendant le câble.

Sachez que nous regarderons cela de près et que, s'il le faut, nous reviendrons, le moment venu, sur cette mesure ridicule et inopportune. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Que nos partenaires allemands le sachent, dès aujourd'hui !

**M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. Alain Bonnet.** Des menaces ?

**M. Michel Péricard.** Non, un avertissement.

**M. Alain Bonnet.** Cela revient au même !

**M. Michel Péricard.** Il ne faut pas les prendre en traître.

Le tableau des autres chaînes de télévision - je me bornerai à parler de télévision puisque certains orateurs du R.P.R. ou d'autres groupes de l'opposition évoqueront d'autres problèmes - n'est guère plus réjouissant.

Le secteur public audiovisuel demeure déboussolé car il est laissé sans perspective, sans ambition, sans moyens adaptés. Pourtant, en cinq ans - reconnaissons-le - ; le budget d'Antenne 2 et de F.R.3 a augmenté de 55 p. 100. Il dépasse maintenant les 8 milliards de francs. Mais l'audience ne suit pas, l'image se dégrade. Tout se passe aujourd'hui comme si une chaîne leader, T.F.1, diffusait le seul programme possible, que ses concurrentes publiques essaient péniblement d'imiter, à grands coups de perfusion - selon l'expression de M. Queyranne - de deniers publics.

Mais plutôt que de vous concentrer sur la reconstruction du secteur public - quand je dis « vous », monsieur le secrétaire d'Etat, vous comprenez que j'englobe vos prédécesseurs car je sais bien que ce n'est pas à vous personnellement, qui venez d'arriver, que l'on peut faire ce reproche -, plutôt que de lui donner une identité et une ambition, vous préférez vous acharner sur le secteur privé. Vous avez trouvé naturelle la mort de La Cinq dont la part de marché était comparable à celle de F.R. 3, avec un budget pourtant trois fois inférieur ! Vous accusez de tous les maux - ne l'a-t-on pas encore entendu aujourd'hui ? - la privatisation de T.F. 1.

**M. Jean-Pierre Bequet.** Eh oui !

**M. Michel Périllard.** Mais une accusation à force d'être répétée n'en devient pas pour autant un véritable argument. Je voudrais ici très rapidement faire un sort définitif à cette menace perpétuelle que vous faites peser sur T.F. 1. sans aller au bout du raisonnement. Je vous rappelle que vous avez, dans cette assemblée, une majorité pour renationaliser T.F. 1 et je vous dis : chiche ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mais il faut rappeler que le secteur de la télévision était, à la fin de 1985, singulièrement déséquilibré. D'un côté, le secteur public - T.F. 1, A. 2 et F.R. 3 - collectait 90 p. 100 des ressources, rassemblait 75 p. 100 des téléspectateurs. D'un autre côté, le secteur privé était limité à Canal Plus, concessionnaire de service public qui ne touchait qu'un public très restreint et faisait figure de chaîne privilégiée, réservée à des privilégiés, sous la haute sollicitude du prince. Enfin, deux chaînes privées s'efforçaient, en diffusant des embryons de programmes, d'occuper une place modeste dans le paysage audiovisuel français.

La persistance d'une telle situation n'était pas acceptable dans un domaine devant s'ouvrir à la concurrence, notamment dans le cadre européen. C'est pourquoi le gouvernement de 1986 s'attacha à rééquilibrer le système audiovisuel français entre secteur public et secteur privé et tout ce que vous dites ne change rien à cela. D'ailleurs, faut-il rappeler - c'est reconnu par tout le monde et par tous les professionnels - que T.F. 1 avait commencé, sous la présidence d'Hervé Bourges, à se positionner comme télévision commerciale, qu'elle était celle des trois chaînes publiques dont la part de financement publicitaire était la plus forte et qu'elle avait axé sa politique de programmes sur un mode populaire et commercial.

Reconnaissons que cette privatisation est réussie, que T.F. 1 a vu progresser son audience, qu'elle détient aujourd'hui plus de 50 p. 100 de parts du marché - il faut l'en féliciter au lieu de s'en attrister - et que, hormis Canal Plus dont la situation est tout à fait particulière, c'est la seule chaîne de télévision à dégager un résultat positif. Enfin, vous serez au moins sensible à l'argument selon lequel, de toutes les chaînes françaises, T.F. 1 est celle qui, depuis cinq ans, a le plus contribué à soutenir le secteur de la production par ses commandes, générant un volume de chiffre d'affaires qui a doublé en francs constants depuis 1986.

Mais il est vrai, je ne suis pas gêné pour le reconnaître, que toutes les conséquences de la privatisation de T.F. 1 n'ont pas été maîtrisées. Ni la C.N.C.L., ni le C.S.A. n'ont su faire jouer la régulation de la concurrence lorsque celle-ci s'est enflammée, entraînant une hausse vertigineuse du coût de certaines émissions : retransmissions sportives, achats de films de cinéma, collaboration des « vedettes ».

La C.N.C.L. n'a pas non plus su maîtriser la notion de « mieux-disant culturel », acceptant les surenchères irréalistes des repreneurs, puis des candidats à La Cinq et à M 6.

Quant aux chaînes publiques, au lieu de chercher à se différencier du modèle commercial, ce que tout le monde souhaite aujourd'hui, et d'offrir une véritable télévision de service public, elles se sont, tout au contraire, lancées dans une course à l'audience avec des méthodes identiques mais des moyens bien inférieurs à ceux de leur concurrente privée.

Les pouvoirs publics n'ont pas voulu comprendre la problématique de la télévision privée et se sont acharnés à alourdir les contraintes pesant sur les nouvelles chaînes - prélèvements obligatoires sur les ressources publicitaires, interdiction de la deuxième coupure, définition restrictive de l'œuvre audiovisuelle, imposition des quotas de diffusion aux heures de grande écoute -, les empêchant ainsi d'atteindre l'équilibre d'exploitation et renforçant, du même coup, la

position dominante de T.F. 1. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Enfin, et surtout, il est clair que la privatisation de T.F. 1 a agi comme un révélateur de l'incapacité du Gouvernement à organiser le secteur public audiovisuel et à lui confier des missions conformes à sa vocation.

Que peut aujourd'hui faire le Gouvernement pour réparer ce formidable gâchis ? Le C.S.A. qui rédige d'excellents rapports où nous retrouvons beaucoup de nos observations mais qui, malheureusement, n'en tient pas souvent compte dans ses décisions, ne vous ménage pas ses conseils. Je ne voudrais pas caricaturer mais il me semble qu'il vous suggère de faire à peu près le contraire de ce qui a été fait depuis 1988.

Il faut d'abord vous débarrasser des dernières reliques de l'idéologie de Mme Tasca et M. Lang qui rêvent de l'élévation intellectuelle des masses par la télévision d'Etat. On a vu le résultat. Remisez cela au placard des souvenirs ! Il faut ensuite préparer une véritable politique du service public et débarrasser enfin le secteur privé des scories d'une surréglementation aberrante. Tout le secteur public audiovisuel est à reconstruire. Dans le cadre de la préparation des états généraux de l'opposition, qui auront lieu au début de l'été, un plan d'ensemble est en cours d'élaboration.

Vous voyez, monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais même prévu, dans mon immense charité - mais je n'ai plus le temps de le faire -, de vous indiquer quelques-unes des directions dans lesquelles nous allons travailler, au moins quatre, ce qui aurait pu vous servir, encore que je ne sois pas persuadé que vous disposiez du temps nécessaire !

Pour conclure, et même si Robert-André Vivien doit consacrer au câble une bonne partie de son exposé, je vous dirai que, là non plus, l'incantation ne suffit pas. Vous nous avez annoncé un décret, mais cela fait seize mois que nous attendons les décrets d'application de la loi de 1991 qui auraient dû être promulgués depuis au moins trois mois ! Peut-être en faut-il de nouveaux, mais ne nous refusez pas ceux que nous attendons depuis si longtemps et sans lesquels, entre autres raisons, le câble ne pourra prendre véritablement son essor.

Je le répète, monsieur le secrétaire d'Etat, sans que votre personne soit nullement en cause, le travail pourrait ne pas vous manquer, mais si vous avez du travail vous n'avez pas le temps.

**M. Jean-Pierre Bequet et M. Alain Bonnet.** Mais si !

**M. Michel Périllard.** Eh bien, tant pis pour vous, nous ferons le travail à votre place ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

5

## SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a décidé de se saisir pour avis du projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « de l'Union européenne » (n° 2623).

6

## DÉMISSION D'UN REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Jean-Pierre Balligand une lettre l'informant de sa démission du siège de membre suppléant représentant de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Il y a lieu de procéder à son remplacement.

Si, à l'expiration du délai de dépôt des candidatures, fixé au vendredi 24 avril 1992, à douze heures, il n'y a qu'un candidat, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette publication.

7

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heure trente, deuxième séance publique :  
Suite du débat sur la presse et l'audiovisuel.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT



# *LuraTech*

## *www.luratech.com*